DES CAUSES
DE
LA CHERTÉ
ACTUELLE
DE LA VIE

SCIENCES
POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

1020

8°
1214

2

BIBLIOTHEQUE DE SCIENCES PO
1 610 680

Offert à la Bibliothèque
de l'École des Sciences Politiques
A. Arnauné

DES CAUSES
DE LA
CHERTÉ ACTUELLE DE LA VIE

SP
bas

2

INSTITUT DE FRANCE

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

DES CAUSES
DE LA
CHERTÉ ACTUELLE DE LA VIE

RAPPORTS ET OBSERVATIONS

présentés à l'Académie des Sciences Morales et Politiques

PAR MM.
Auguste Arnauné, Colson, Delatour, d'Eichthal, le Comte d'Haussonville,
Raphaël-Georges Lévy, A. Ribot, G. Schelle, Souchon et Welschinger.

Séances des
15 mars, 24 mai, 28 juin, 5, 12 et 19 juillet et 8 novembre 1919

BIBLIOTHÈQUE
X 1488
8°1214

PARIS
FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN.

1920

DES CAUSES
DE LA CHERTÉ ACTUELLE DE LA VIE
AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EN ANGLETERRE ET EN FRANCE

(*Lecture faite par M. Auguste Arnauné dans la séance du 15 mars 1919.*)

La cherté persistante et croissante de la vie est depuis longtemps déjà un sujet de préoccupation domestique ; elle devient une cause de souci public. On a cru d'abord suffisant, pour y obvier, d'attribuer des indemnités au personnel des administrations et des majorations d'appointements et de salaires aux employés et ouvriers des entreprises privées. Ce sont là de simples palliatifs. Limités dans leur application à une catégorie d'intéressés, ils sont, de plus, impuissants à faire cesser le mal et peuvent même contribuer à le prolonger. En effet, la rémunération plus forte allouée au travail relève le prix de revient des produits et, par conséquent, le prix auquel ils peuvent être offerts en vente. Elle est aussi une cause d'accroissement de la demande : à supposer que les nouveaux salaires ne fournissent pas aux personnes qui les reçoivent des moyens d'achat supérieurs à ceux dont elles disposaient précédemment, que les salaires réels d'aujourd'hui ne dépassent pas les salaires réels d'hier, leur augmen-

tation nominale fait illusion et incite à dépenser plus largement. L'action des causes préexistantes de cherté est ainsi renforcée doublement et l'équilibre de l'offre et de la demande tend à se réaliser sur des prix dont les niveaux successifs sont de plus en plus élevés. Le moindre inconvénient de cet enchérissement continu, inconvénient très grave en lui-même, est d'annuler, au moins pour partie et après un certain laps de temps, le bénéfice des améliorations de salaires accordées, de susciter de nouvelles et très naturelles réclamations et de menacer les budgets publics et privés de charges permanentes et grossissantes ; le pire est de rendre la production plus coûteuse, partant plus difficile, moins efficace, moins apte aussi à soutenir la concurrence des productions rivales sur le marché du monde, alors que le développement et l'expansion de la vie économique peuvent seuls procurer plus de bien-être à la population et permettre au pays de porter un fardeau qui, malgré la victoire, sera effroyablement lourd.

Il importe donc, si l'on veut trouver des remèdes et ne pas s'attarder aux expédients, de rechercher les origines du mal. On s'y est efforcé à l'étranger comme en France, car, à des degrés divers, tous les pays sont atteints. Un intérêt particulier s'attache aux discussions ouvertes sur ce sujet en Angleterre et aux États-Unis, à cause de la manière nouvelle dont y est envisagé un côté de la question qui nous touche directement et gravement.

I

Parmi les circonstances multiples qui peuvent déterminer les mouvements des prix, l'état de la circulation — de la circulation métallique aussi bien que de la fiduciaire — a toujours sollicité et captivé l'attention des économistes anglais et américains. La plupart se sont montrés

enclins à imputer toute hausse du niveau général des prix à une diminution du pouvoir d'achat de la monnaie, toute baisse générale des prix à une augmentation du pouvoir d'achat de la monnaie. C'est une tendance chez eux traditionnelle. Certaines observations de David Hume et d'Adam Smith, entendues dans un sens absolu, les y ont engagés ; ils y ont été confirmés sans doute par les constatations de l'enquête de 1810 sur les conséquences du cours forcé des billets de la Banque d'Angleterre et par les conclusions du fameux *Bullion Report* auquel elle aboutit. Depuis lors, toutes les fois qu'est survenue une crise des prix, en hausse ou en baisse, la thèse de l'influence prépondérante, sinon exclusive, de la cause monétaire a eu, en Angleterre et aux États-Unis, des défenseurs de marque. Il y a quelque trente-cinq ans, lorsque les prix, au lieu de monter comme aujourd'hui, commençaient à subir la baisse qui devait aller en s'aggravant jusqu'aux dernières années du XIX^e siècle, des économistes comme Goschen et Robert Giffen attribuaient la dépréciation des marchandises à l'enchérissement ou, suivant le terme anglais que l'on a transporté dans notre langue, à l'appréciation de l'or. Tout récemment, en 1913, un économiste américain, le professeur Irving Fisher, s'inspirant de la même théorie, préconisait un système de stabilisation mécanique des prix, consistant à augmenter la valeur légale des monnaies d'or au cas de hausse de l'ensemble des prix et à diminuer cette valeur légale au cas de baisse générale des prix. M. Irving Fisher reconnaît à l'autorité publique le droit et la puissance, jadis attribués par les légistes aux princes de l'ancien régime, de fixer à son gré la valeur des espèces métalliques. Il proposait que cette autorité en usât pour stabiliser les prix, supposant que ceux-ci sont sous la dépendance exclusive des variations de valeur de la monnaie.

La crise actuelle a été l'occasion, aux États-Unis et en

Angleterre, d'une revision des doctrines traditionnelles. L'observation des faits semble avoir modifié la disposition d'esprit qui faisait tenir pour suffisante l'explication monétaire des mouvements généraux des prix. On voit mettre aux places que réclame leur importance l'énorme accroissement de la demande, la diminution de la production de certaines marchandises, l'arrêt ou le fonctionnement défectueux des organismes de distribution des produits. Le facteur circulation est relégué au second plan, du moins pour le moment.

Voici, à titre d'exemple, le résumé des observations que présentait à ce sujet, dans une circulaire de mars 1918, une importante *Trust Company*, la *Guaranty Trust* de New-York :

Une nation en guerre est un acheteur pressant. Dès le début de la guerre actuelle, plusieurs de ces acheteurs pressants se sont présentés sur le marché des États-Unis. La demande est donc devenue plus intense. Les industriels qui avaient passé des contrats de fournitures de guerre, ayant besoin de développer leurs moyens de production, ont recherché le capital et la main-d'œuvre, leur offrant des prix majorés. De leur côté, les industriels qui ne travaillaient pas pour la guerre ont dû payer de plus hauts prix afin de retenir à leur service capitaux et main-d'œuvre.

Pour certaines marchandises importantes, la production a diminué. Ainsi, le haut prix du coton est dû, en partie à ce que la récolte des États-Unis, qui avait atteint 16.900.000 balles en 1914, a été réduite pour les trois années suivantes à 12.000.000, à 12.500.000 et à 12.300.000 balles. La cherté du blé a été causée par le déficit des récoltes aux États-Unis et en Argentine. Il y avait bien en Australie un excédent de 180.000.000 boisseaux (63 1/2 millions de quintaux) ; mais les navires ont manqué pour transporter ce blé. Ce n'est pas le seul cas

où les prix ont monté parce que des marchandises qui existaient aux lieux de production, n'ont pu être apportées là où elles étaient instamment demandées. La désorganisation du commerce maritime, résultat de l'affectation des navires au transport des troupes en Europe en même temps que des destructions par sous-marins, l'insuffisance du rendement des chemins de fer, dont l'outillage n'a pas été développé de façon à faire face à des besoins que l'on n'a pas su prévoir, ont fortement contribué à la hausse générale des prix. Celle-ci résulte donc du seul jeu de la loi de l'offre et de la demande.

Sans doute, la circulation a grossi. Notamment, il est arrivé de l'étranger aux États-Unis de l'or pour 1 milliard de dollars. Mais l'augmentation de la circulation n'a pas été la cause de la hausse; elle en a été simplement l'adjuvant, elle l'a rendue possible en fournissant à une demande plus intense des moyens d'achat accrus. Pour un volume d'affaires très grossi, il fallait plus de monnaie. La monnaie supplémentaire a été l'instrument et non le moteur de la hausse.

Qu'il n'y ait pas surabondance dans la circulation, en particulier pour les billets de banque, c'est ce que pense, comme la *Guaranty Trust*, le Comité de la Réserve fédérale. Ce Comité (*Federal Reserve Board*) a été institué, on le sait, par la loi de 1913 sur la Réserve fédérale. C'est un organe de contrôle et de coordination, chargé d'interpréter la loi et de veiller à ce qu'elle soit appliquée selon son esprit par les douze banques régionales d'émission créées, conformément à ses prescriptions, sous le nom de banques de réserve fédérale.

D'après le *Bulletin* du Comité pour le mois d'octobre 1918, la circulation des billets émis dans les conditions prévues par la loi de 1913 — billets de la réserve fédérale et billets des banques de réserve fédérale — était passée de 263 millions de dollars à 2.113 millions de

dollars (1), du 1er février 1917 au 1er septembre 1918. Cette augmentation de 1.850 millions de dollars pouvait autoriser l'hypothèse que la hausse générale des prix était due à une émission exagérée de billets. Elle a été envisagée aux États-Unis. Le Comité s'attache à dissiper l'impression que donne la vue des seuls chiffres relatifs aux billets de la réserve fédérale et aux billets des banques de réserve. Si ces billets ont augmenté de 1.850 millions, la circulation des monnaies d'or, des certificats d'or, des monnaies d'argent et de bronze, des autres billets de banque ou d'État a diminué de 1.114 millions. L'augmentation nette de la circulation ne dépasse donc pas 736 millions de dollars. De cette somme, il faut déduire plus de 50 millions de billets de la réserve fédérale exportés à Cuba, au Canada, au Mexique. Compte tenu des moyens additionnels d'échange rendus nécessaires par l'augmentation de la population et par le développement général de l'industrie et du commerce, des besoins particuliers que les transactions relatives aux récoltes créent au mois de septembre, besoins grossis en 1918 par la cherté des produits agricoles, il n'y a pas eu inflation de la circulation (2).

Mais, de l'avis du Comité, une autre inflation s'est produite, celle des crédits de banque. Le total des comptes de dépôts s'est accru, pour l'ensemble des banques et des *trust companies*, de 2.146 millions de dollars, de juin 1917 à juin 1918 (3), et, depuis lors, il a grandi. La progression est due, pour une bonne part, aux ouvertures de crédits consenties par les banques à leurs clients dési-

(1) Chiffre au 7 février 1919 : 2.585.480.000 dollars, dont 131.315.000 dollars en billets de banques de réserve et 2.454.165.000 dollars en billets de la réserve fédérale.

(2) A. C. Miller, du *Federal Reserve Board*. — *Financial Chronicle*, déc. 28, 1918, p. 2416.

(3) *Chronicle*, octob. 26, 1918, p. 1613.

reux de souscrire aux emprunts. Les crédits transférés à l'État par l'effet des souscriptions, ont été employés aux dépenses de guerre. S'ils avaient été affectés aux opérations ordinaires du commerce et de l'industrie, des biens nouveaux auraient été produits; une offre supplémentaire correspondant aux nouveaux moyens d'achat mis à la disposition des commerçants et des industriels, aurait été créée. Mais les emprunts de guerre ne sont pas destinés à accroître la production. Les biens qu'ils permettent au gouvernement d'acquérir sont déjà produits, ou le seront, par d'autres moyens. Aucun accroissement de l'offre ne vient balancer la demande gouvernementale et en contrarier l'effet. L'équilibre étant rompu, la hausse des prix est forcée (1).

Tel est le thème de nombreux discours prononcés dans des réunions de banquiers par les membres du *Federal Reserve Board*, au cours d'une campagne dans laquelle ils recommandaient, tout à la fois, l'économie dans les dépenses privées et ce qu'ils appelaient l'économie dans les crédits, c'est-à-dire la restriction des ouvertures de crédit aux seules affaires susceptibles de faire augmenter la production. On voit que le *Federal Reserve Board* ne considère pas l'inflation des crédits comme un facteur distinct, ayant une action propre sur les prix, mais comme un élément du jeu de l'offre et de la demande. Des moyens d'achat plus puissants peuvent être la condition nécessaire d'une demande plus intense, soit qu'ils la secondent soit même qu'ils la suscitent; mais, en définitive, c'est l'accroissement de la demande qui, l'offre demeurant stationnaire, agit sur les prix.

(1) A. C. Miller, du *Federal Reserve Board*. — *Chronicle*, nov. 29, 1917, p. 1845-47.

II

En Angleterre, il y a eu inflation tout à la fois de la circulation et des crédits.

De juin 1914 à juillet 1918, la circulation des billets de la Banque d'Angleterre avait augmenté de près de 27 millions de livres. Celle des monnaies d'or avait, suppose-t-on, diminué de 80 millions. Mais il y avait en plus 258.912.000 livres sterling de *currency notes*, billets d'État émis par la Trésorerie. Toutes compensations faites, l'augmentation nette dépasse 200 millions sterling (en francs 5 milliards). C'est le chiffre que donne le rapport récemment publié d'une commission de la circulation et des changes étrangers, nommée en janvier 1918 et que préside lord Cunliffe, ancien gouverneur de la Banque d'Angleterre. Le pourcentage d'augmentation est de 113 %.

Les *currency notes*, billets de 1 £ et de 10 shillings, avaient été créés par une loi du 6 août 1914 en vue de remplacer, pour les ventes et achats courants, les souverains et demi-souverains que le public thésaurisait. Les banques les reçurent à ce moment, du Trésor, par l'entremise de la Banque d'Angleterre, à titre d'avances portant intérêt. Ces avances, qui, à la fin d'août 1914, avaient dépassé 10 millions de livres (10.111.650 liv. st.), étaient presque entièrement remboursées au 31 décembre suivant (restaient 769.000 liv. st.). Néanmoins les billets ne furent pas retirés, le rétablissement de la circulation des souverains n'ayant pas paru possible, eu égard au change défavorable qui les aurait fait exporter. A la fin de 1916, la circulation des *currency notes* avait augmenté ; il y en avait pour plus de 150 millions sterling. Au 24 décembre 1918, on était arrivé à 324 1/2 millions sterling (8,187 1/2

millions de francs). C'est le chiffre le plus élevé qui ait été atteint jusqu'à présent. Réduite à 307 1/2 millions le 29 janvier 1919, la circulation est remontée à 318 millions sterling (près de 8 milliards de francs), le 5 mars, contre 500.000 livres seulement d'avances aux banques d'épargne. La majeure partie de la différence doit représenter les versements du Trésor à la Banque en contre-partie d'avances destinées au paiement des dépenses publiques (*Ways and means advances*).

De même que le volume de la circulation, et beaucoup plus, le volume des crédits en banque a grossi. D'après la statistique périodique des banques, les dépôts et comptes courants avaient augmenté à la fin de 1917, de 670 millions sterling. Le chiffre de 900 millions d'accroissement (22.500 millions de francs) aura été vraisemblablement atteint à la fin de 1918. Remarquons la nature des contreparties qui apparaissent dans le bilan des banques. Ce sont des augmentations d'escomptes, prêts et avances, consistant, dans une large mesure, en escomptes de bons du Trésor (*Treasury bills*), en souscriptions et en avances faites aux clients pour souscrire aux emprunts *War loans*) et aux obligations de guerre (*War bonds*), donc en prêts à l'État ; ce sont sont aussi des augmentations d'encaisse sous forme de *currency notes*, encore des emprunts de l'État, ceux-ci faits à la circulation. La progression des crédits ne résulte donc pas du versement dans les banques de capitaux nouvellement formés. Elle ne manifeste pas un enrichissement du pays, mais un endettement plus grand de l'État, ou encore l'endettement des personnes qui ont emprunté pour prêter à l'État. Ce sont ces dettes qui ont donné naissance à des crédits. Voici comment. Les créanciers de l'État sont payés, en Angleterre, au moyen de chèques, tirés sur le compte du Trésor à la Banque d'Angleterre, que les bénéficiaires passent à l'ordre des banques dont ils sont les clients. Tout ce qui est

prélevé sur le produit des emprunts de toutes sortes pour acquitter les dépenses de munitions et autres fournitures de guerre, passe ainsi, dans les comptes de la Banque d'Angleterre, du Trésor aux banques. Les banques, dans leurs propres comptes, en créditent leurs clients. Ceux-ci règlent la majeure partie de leurs obligations au moyen de chèques, que leurs créanciers versent également au crédit de comptes de banque. Ainsi s'est formé dans les banques un stock de crédits grandissant.

Ces crédits, au moyen desquels des paiements peuvent être faits, sont en quelque sorte de la monnaie en puissance, dont le volume s'ajoute à celui des billets. Leur grossissement a-t-il influé sur les prix ? L'affirmative a été soutenue, notamment par l'*Economist* de Londres. Il y a des contradicteurs (1). Dans une lettre signée T. B. M., qui sont, dit l'*Economist*, les initiales d'un nom bien connu dans le monde de la banque, un correspondant lui écrit : « La théorie de l'inflation est une vieille marotte de professeurs qui n'apprécient pas l'axiome simple de l'offre et de la demande. Remontons au commencement. La guerre ayant éclaté, un nombre énorme d'ouvriers ont été enlevés au travail pour devenir soldats ; en même temps, une demande immense de munitions a surgi — donc, réduction de la main-d'œuvre et augmentation de la demande de marchandises. Le résultat ne pouvait être que la hausse des salaires et du prix des munitions. Les administrations acheteuses, ignorantes des affaires et ne voulant pas prendre l'avis des hommes qui les connaissent, ont offert des conditions absurdes ; salaires et prix ont haussé d'un bond. Conséquence directe, les dépenses des ouvriers ont fait le même bond. Les ouvriers — les femmes qui les remplacent — ont pris des goûts dispendieux. La tête tournée par des

(1) V. Dans le *Journal of the Royal statistical Society* de juillet 1917, la discussion qui a suivi une communication du professeur J. Shield Nicholson, *Statistical aspects of inflation*.

gains qu'ils n'avaient jamais rêvés, ils les ont dépensés inconsidérément. La hausse générale des prix a suivi par le jeu naturel de l'offre et de la demande. » Un autre correspondant relève comme cause de l'intensité plus grande de la demande, « à côté de l'augmentation fabuleuse des salaires, celle non moins fabuleuse des gains industriels ». Est-il besoin, conclut-il, de se mettre en quête d'autres raisons de la hausse des prix?

Les partisans de la thèse de l'inflation sont loin de contester que la hausse des prix résulte du jeu de l'offre et de la demande. Mais ils ne s'en tiennent pas à cette formule sommaire. Ils ont le souci de préciser les circonstances qui ont déterminé la demande et l'offre des objets de consommation. L'offre ne pouvait que se réduire, puisqu'une grande partie de la main-d'œuvre a été enlevée à la production soit par le service militaire soit par l'affectation aux usines de guerre et que le capital a été détourné de même vers la fabrication des munitions et autres objets destinés à détruire et à être détruits. Quant à la demande, elle est devenue plus intense parce que le gouvernement a tiré ses principales ressources d'émissions de billets et d'emprunts dont les souscriptions ont été principalement réalisées au moyen de crédits de banque.

Le Gouvernement anglais n'a pas osé établir autant d'impôts qu'il aurait fallu. De plus, il a pressé les banques de souscrire largement aux emprunts et de faciliter les souscriptions de leurs clients en leur accordant les plus fortes avances possibles. A l'occasion de l'emprunt 5 % 1917, les contribuables imposés à la *super tax* reçurent de M. Bonar Law une lettre les priant de lui faire connaître confidentiellement le montant de leur souscription. Ces riches personnages, ne sachant trop quelle mésaventure pourrait leur advenir si leur participation à l'emprunt n'était pas jugée suffisante, sollicitèrent de leurs banquiers, selon la suggestion du chancelier de l'Échiquier, des

avances sur titres, pour 10.000 livres, 50.000 livres et même plus. Bien d'autres souscripteurs, et parmi eux des municipalités, agirent de même. Le Trésor obtint de la sorte un succès d'emprunt impressionnant. Mais l'argent qui lui fut versé était, pour une bonne part, de l'argent emprunté et non de l'argent économisé. Si l'épargne avait fourni une proportion plus grande des fonds d'emprunt ou si le Gouvernement avait recouru davantage à l'impôt, il y aurait eu transfert de la puissance de consommation représentée par les sommes prêtées au Trésor ou payées au fisc, des souscripteurs ou des contribuables aux fournisseurs de l'État et à leur personnel. La demande de denrées et autres marchandises de la part des premiers aurait été nécessairement réduite dans la mesure où elle augmentait de la part des seconds. Au contraire, les demandes des uns et des autres se sont ajoutées au lieu de se remplacer, les souscripteurs ayant versé au Trésor, non des capitaux épargnés, mais des crédits fabriqués avec l'aide des banques. Ceux qui prêtaient à l'État ont pu ne rien changer à leur train de vie, ne s'imposer aucune restriction, tandis que les sommes mises à la disposition du Trésor et dépensées aussitôt, devenaient, aux mains des fournisseurs de l'État et de leur personnel, l'instrument d'une demande supplémentaire d'objets de consommation.

Cette critique de la politique financière du Gouvernement britannique n'est pas d'un intérêt purement doctrinal. Les préoccupations dont elle procède ont inspiré la campagne des épargnes de guerre (*War Savings*), en vue du placement direct des emprunts de guerre dans le public, que sir Robert Kindersley a lancée dès 1916 et qui a eu de bons résultats. Au point de vue de l'évolution des idées économiques chez nos voisins, constatons que le mot « inflation » est pris maintenant dans un sens équivalent aux mots « augmentation de la demande au delà des offres possibles ». Nous sommes loin de la vieille formule suivant laquelle

la surabondance de la monnaie en causerait la dépréciation, celle-ci causant à son tour la hausse des prix. Tout est ramené à la loi de l'offre et de la demande. Son jeu a causé la hausse des prix, et la dépréciation actuelle de la monnaie est une conséquence ou, pour mieux dire, une manifestation de la cherté des marchandises.

La théorie est très plausible et elle a le mérite de donner une idée précise du mécanisme de l'action exercée sur les prix par la surabondance des instruments d'échange. Mais l'explication ne vaut pas dans le cas où la fonction monétaire est remplie par des billets à cours forcé. La valeur de ceux-ci dépend directement de la confiance du public, de l'opinion qu'il se fait des possibilités plus ou moins proches d'une reprise des paiements en espèces ; le chiffre de la circulation influe nécessairement sur ces possibilités et, par conséquent, affecte le crédit des billets et leur pouvoir d'achat.

BIBLIOTHÈQUE

III

Entre la situation de la France et celle de l'Angleterre ou des États-Unis, il y a une différence notable. On ne constate pas chez nous d'inflation du crédit. Nos banques eussent été fort empêchées de rendre au Gouvernement le service que l'on reproche au Gouvernement britannique d'avoir exigé. Par suite des habitudes de la clientèle française, le mécanisme des dépôts et comptes courants n'a pas chez nous la même puissance qu'en Angleterre. Il n'aurait pas pu servir à fabriquer des crédits de la même ampleur. De plus, au début de la guerre, le moratorium des échéances et celui des dépôts avaient frappé nos banques de paralysie. Elles étaient hors d'état de souscrire aux emprunts ou d'avancer des fonds à leurs clients pour cet objet. Dans ces conjonctures critiques et qui pouvaient paraître désespérées, vu les besoins immenses de l'État

et la pénurie du Trésor, M. Ribot eut la hardiesse de s'adresser au pays lui-même en créant le bon de la défense nationale. On sait de quelle merveilleuse façon le pays a répondu à son appel. Et ce n'est pas de l'argent emprunté, c'est pour la plus grande part de l'argent épargné que les souscripteurs des bons et obligations de la Défense nationale, et aussi ceux des emprunts en rentes, ont versé au Trésor.

Mais les nombreux milliards produits par ces souscriptions n'ont pas suffi. Il a fallu demander à la Banque de France, surtout dans les deux dernières années de la guerre, des avances énormes. La circulation des billets de la Banque a grossi, en grande partie par suite de ces prêts. Elle avait atteint avant le dernier emprunt 31 milliards ; réduite un moment à 29 milliards, elle dépasse aujourd'hui 33 milliards. S'il n'y a pas chez nous inflation du crédit, l'inflation de la circulation n'est que trop manifeste.

Cependant, de même qu'en Angleterre et aux États-Unis, nous pouvons nous passer de l'hypothèse de la dépréciation monétaire pour expliquer la hausse des prix, surtout à l'origine. Nous constatons, en effet, chez nous, des changement notables dans les conditions soit de l'offre, soit de la demande, soit de l'une et de l'autre simultanément.

Pour le blé, par exemple, jusqu'au moment du moins où une taxation administrative exagérément élevée en a soustrait le prix à l'action des causes économiques, la hausse est provenue de la modification de l'offre. La production indigène a été diminuée, en territoire non envahi, par l'insuffisance de la main-d'œuvre, le manque d'engrais, auxquels s'est ajouté l'effet de taxations trop basses. L'importation, dans les années où les récoltes étrangères laissaient du disponible, a été parfois entravée par de fausses mesures ; elle a toujours été plus coûteuse, à raison de la

rareté du fret et du taux très élevé des assurances contre le risque de guerre. Pour la viande, la production nationale et l'importation n'ont pu suivre la demande, augmentée par les besoins des armées, où les hommes recevaient une alimentation carnée plus abondante, pour la plupart d'entre eux, que celle dont ils usaient dans leurs foyers; la consommation civile n'étant pas contenue par la cherté, dont l'effet modérateur a été compensé par l'augmentation des gains d'une grande partie de la population, l'ajustement de la demande à l'offre a été obtenu par des restrictions administratives, qui n'ont pas empêché la hausse. Le ralentissement de la production, son revient plus élevé, les difficultés des transports ont influé sur le prix des autres denrées alimentaires. Pour le chauffage et l'éclairage, le vêtement et la chaussure, il existe de même des causes particulières de cherté : occupation par l'ennemi de la majeure partie de notre territoire houiller; difficulté d'importation du charbon anglais et du pétrole américain; main-mise des gouvernements sur le coton, la laine, le cuir pour les besoins des armées et aussi, en ce qui concerne le cuir, pour des objets plus discutables.

La répercussion de la hausse du blé sur le prix du pain a été prévenue par une opération financière dont le solde débiteur, qui est devenu énorme par suite des prix que l'administration a fixés pour le grain, la farine et les issues, apparaîtra un jour dans les budgets. La cherté des autres denrées alimentaires a vivement ému le public. Sous la pression de l'opinion, le maximum, dont cependant la Convention nationale, après expérience faite, avait reconnu l'erreur, a reparu. Il n'a pas mieux atteint le but que pendant la Révolution. La taxation a pour premier effet de vider le marché public sur lequel elle est appliquée, au profit de marchés clandestins qui échappent au contrôle administratif. Elle prive donc le consommateur et le producteur des garanties que

leur donne, au point de vue de la fixation d'un juste prix, le fonctionnement d'un grand marché où se rencontrent la généralité des offres et des demandes. Par là, elle facilite les spéculations à la hausse que l'on veut prévenir. En outre, les erreurs d'appréciation que commettent les bureaux chargés de fixer la taxe, découragent le producteur et le détournent des productions taxées. Ce sont encore des causes de cherté.

On ne conclura pas de ces observations qu'il n'existe pas une question de la circulation fiduciaire, mais tout au plus qu'elle peut être considérée comme non ouverte ou comme seulement entr'ouverte. Elle se poserait sur l'heure, avec une redoutable acuïté, si l'opinion cessait d'avoir confiance dans la ferme résolution des pouvoirs publics d'entreprendre bientôt et de poursuivre sans défaillance le remboursement des avances de la Banque de France et la réduction de sa circulation. La croyance du public à la valeur du billet a été soutenue, durant la guerre, par la volonté de croire et par un esprit de sacrifice, le même qui a provoqué les versements patriotiques de monnaies d'or. Les Français ont exécuté la fière déclaration du maréchal Fabert, gravée sur le socle de sa statue à Metz (1); ils ont mis à la brèche, sans balancer, leurs personnes et tout leur bien. La guerre finie et la patrie sauvée, ne nous imaginons pas que leur renoncement et leur foi voulue pourraient se laisser exploiter longtemps par l'imprévoyance et la prodigalité. A ce point de vue, comme à d'autres, le devoir impérieux s'impose de revenir sans retard à l'ordre budgétaire et de proscrire toutes dépenses qui rendraient nécessaires de nouvelles avances de la Banque, de nouvelles émissions de billets.

(1) Si pour empêcher qu'une place — que le roi m'a confiée — tombât au pouvoir de l'ennemi — il fallait mettre à la brèche — ma personne, ma famille et tout mon bien — je ne balancerais pas un moment à le faire.

Cette réserve faite, et elle est essentielle, examinons s'il est possible de faire cesser l'action des autres causes de la hausse du prix.

La cherté qui résulte du jeu de l'offre et de la demande a deux freins naturels, fonctionnant automatiquement, à moins qu'on ne les enraye, — ce qui se peut, et ce qui se paie, tôt ou tard, mais sûrement. Ces freins de la cherté sont les restrictions de consommation qu'elle impose et les accroissements de production qu'elle suscite. Jusqu'à présent, il n'y a pas eu de restriction de la consommation, de réduction de la demande, du fait de la cherté, les moyens d'achat ayant progressé autant que les prix; les restrictions administratives n'ont pas eu plus d'efficacité, pour la même raison. Quant à l'accroissement de la production, la guerre ne l'a pas permis. Devenu possible aujourd'hui, il apparaît comme le vrai remède. Mais bien des gens oublient — ou n'ont jamais su — ou ne veulent pas savoir — que la production accrue ne peut avoir une influence modératrice sur les cours que dans la mesure où le permet le prix de revient des produits. Ils s'imaginent que les prix baissent lorsque l'offre devient égale à la demande. L'offre et la demande tendent toujours à l'égalité. Mais le prix de vente sur lequel se réalise leur équilibre est proportionné au coût de production. La réduction du prix de revient est donc la condition nécessaire d'une moindre cherté de la vie.

Une réduction des prix de revient de l'ensemble de la production française est indispensable à un autre point de vue. Elle seule peut fournir la solution d'un problème redoutable, qu'il est plus que temps d'envisager de face. M. Ribot a fait au mois de décembre dernier, à la tribune du Sénat, le compte des milliards supplémentaires de dépenses et d'impôts qui figureront nécessairement dans les prochains budgets. Comment le pays pourra-t-il les payer? On répond généralement : en produisant davan-

tage. C'est la bonne voie, et, à vrai dire, la seule issue. Mais la production ne peut grandir si de nouveaux débouchés ne lui sont pas ouverts, si les produits créés en plus ne trouvent pas, en France ou à l'étranger, des consommateurs. Et pour que la consommation se développe il faut que les prix de vente soient abaissés. La réduction du prix de revient s'impose donc.

Comment peut-elle être réalisée? D'heureux résultats peuvent être espérés du rétablissement de la navigation maritime, de l'amélioration des transports par chemins de fer. Il est nécessaire que les pouvoirs publics lèvent les empêchements qui résultent du système extraordinairement compliqué de prohibitions d'entrée et de sortie, d'achats monopolisés par des organes communs aux alliés ou, à l'intérieur, par des consortiums, de réquisition, de distribution administrative des produits entre les intéressés, avec tout le cortège d'imprévisions, d'erreurs et de lenteurs qu'entraîne l'intervention d'une bureaucratie, mal qualifiée pour faire le commerce, que ne stimulent et n'éclairent ni le désir du gain ni l'appréhension de la perte. Le vice de cette organisation, dont les parties essentielles seraient à leur place dans la société collectiviste, est manifeste.

La question des salaires est plus délicate. Leur élévation actuelle ne profite que pour partie à l'ouvrier, puisqu'elle est atténuée par la cherté de la vie. Le salaire entre néanmoins pour son chiffre intégral dans les frais de production. Le salarié ne tire de sa forte rémunération qu'un avantage partiel et l'industrie nationale en supporte la charge entière. La substitution à de gros salaires nominaux d'un salaire réel équivalent ne causerait aucun préjudice à l'ouvrier et serait tout bénéfice pour l'industrie. Mais il importe que l'abaissement du salaire soit précédé de la diminution du coût de la vie. Même dans ces conditions, on ne doit pas se le dissimuler, il sera difficilement

accepté. Ce n'en est pas moins une nécessité économique. La politique ne doit ni l'ignorer ni l'oublier. A la question du taux des salaires se rattache celle non moins épineuse du rendement du travail. L'ouvrier qui restreint sa production afin qu'un plus grand nombre de travailleurs manuels soient occupés, obéit à un sentiment généreux tout en cédant à la propension naturelle de l'homme pour le moindre effort; il est surtout dirigé par la conviction que le profit du patron dérive exclusivement du travail de l'ouvrier et absorbe toute valeur supplémentaire créée par ce travail. Le même préjugé le détourne de consentir à produire autant en échange de l'attribution d'un salaire égal pour une durée de travail hebdomadaire réduite. Ses préventions sont malaisées à dissiper. Ce n'est pas une raison de ne pas l'entreprendre.

Il y a d'autres obstacles à la réduction des prix de revient. D'abord l'influence du change défavorable sur le prix des matières nécessaires à l'industrie qui nous viennent du dehors : laine, coton, jute, soie, peaux, métaux, charbon... Quand le filateur doit donner à Paris, pour trouver le chèque au moyen duquel il remet à Londres le prix de la laine ou du coton qu'il a achetés, 26 francs, 27 francs, 28 francs (1) par livre sterling au lieu de 25 fr. 22, valeur au pair, la différence de change s'ajoute au prix d'achat de la matière; le prix de revient des fils de laine ou de coton est relevé. Ces grandes différences de change n'existaient pas avant la guerre. Alors, nos comptes créditeurs balançaient nos comptes débiteurs. Les ordres de payer qui naissent des premiers et qui servent à régler les seconds, étaient en général, plus offerts que demandés. Par suite de son abondance, le change était presque toujours coté au pair ou même

(1) Le cours maximum atteint pendant la guerre a été 28 fr. 98 (13 avril 1916).

au-dessous du pair. Lorsqu'il montait au-dessus du pair, la prime était temporaire et elle ne dépassait pas la somme correspondant aux frais de transport du numéraire à l'étranger. Cette limitation de la hausse du change en temps normal résulte du fait que, si la prime de change devient supérieure aux frais d'exportation de l'or, il y a profit à vendre l'or à l'étranger. Ces ventes d'or se produisent aussitôt qu'apparaît le profit. Elles donnent naissance à de nouvelles créances sur les places étrangères, partant à de nouveaux ordres de payer dont l'offre tend à faire baisser le cours du change et à le ramener au pair. Depuis la guerre, la balance de nos comptes est débitrice (1) et la hausse du change n'est plus limitée par l'exportation de l'or, puisque celle-ci est prohibée. Cette situation défavorable persistera tant que les échanges internationaux de numéraire ne seront pas autorisés et ce retour à l'état antérieur et normal sera impossible tant que durera le cours forcé du billet de banque. A ce point de vue encore, il importe que la dette du Trésor envers la Banque soit amortie le plus rapidement possible.

A l'influence du change s'ajoute celle non moins fâcheuse de notre régime douanier. Pour s'en tenir aux vérités évidentes, peut-on douter de l'action que les droits

(1) C'est l'excès de nos achats à l'étranger qui nous a rendus débiteurs. En 1913, nos importations dépassaient nos exportations de 1.533 millions seulement. Dans la balance générale des comptes internationaux, cet élément de dette était compensé par plusieurs articles de créance, dont le principal était le revenu de notre portefeuille de titres étrangers; il restait même un solde créditeur, que nous employions à de nouveaux placements en valeurs étrangères. Pendant la guerre, les importations ont crû en quantités et en valeurs; les exportations sont demeurées à peu près stationnaires. Les premières ont excédé les secondes de 7.098 millions en 1915, 14,426 millions en 1916, 21.541 millions en 1917, 15.774 millions (évaluation provisoire) en 1918. Il a fallu, pour faire face à ces différences, vendre des titres et emprunter sur les places créancières.

protecteurs sur le charbon, sur le fer, l'acier, le cuivre, le plomb mi-ouvrés, les bois... exercent directement ou par répercussion, d'échelons en échelons, sur le prix de revient de toute l'industrie et de l'agriculture françaises ? On a cru tout accommoder en établissant sur les produits fabriqués étrangers des droits d'entrée assez forts pour permettre au fabricant français de relever son prix de vente dans une proportion au moins égale au relèvement du prix de revient. Les frais de la combinaison sont faits par le consommateur et par le budget de l'État. Le consommateur paie plus cher toutes les marchandises ; le budget est privé des recettes plus abondantes que lui procurerait la douane si le taux des droits d'entrée ne restreignait pas les importations. Le bénéfice que les producteurs industriels retirent d'un prix élevé n'est pour partie qu'apparent, car leurs profits, salaires et intérêts de capitaux sont atténués, dans la plupart des cas, par la cherté de leurs propres consommations. La nation dans son ensemble ne gagne rien, le gain des uns étant prélevé sur le gain des autres. La nation est même en perte, car la cherté générale diminue la consommation des produits nationaux tant à l'intérieur qu'à l'étranger, et la production, source de tout profit, diminue nécessairement comme la consommation, qui est son débouché. Il se peut que l'évaluation des produits soit égale et même plus forte, les prix étant plus hauts ; mais les quantités produites sont moindres.

La question douanière est, par elle-même, trop vaste et trop complexe, la guerre y a introduit trop d'éléments nouveaux — économiques, budgétaires, politiques — pour qu'il soit possible de l'exposer ici, de façon incidente. Il convenait cependant de préciser le rôle des droits de douane dans la formation des prix, leur influence restrictive sur la consommation, puis, par voie de conséquence, sur la production et enfin sur la richesse publique. A

la vérité, l'enrichissement n'est pas le seul intérêt national, ni le plus grand. Un intérêt plus haut peut en commander le sacrifice. Mais il importe de savoir qu'il y a sacrifice. Si l'on s'en rendait compte, si l'on ne se promettait pas un effet d'enrichissement de mesures qui, en réalité, tendent à ralentir le progrès de la fortune nationale, on comprendrait qu'elles ne sont admissibles qu'à titre très exceptionnel, faute d'une autre solution. La revision des tarifs douaniers dans un sens libéral souffrirait moins de difficultés. Cette réforme apparaîtrait avec évidence comme l'un des moyens nécessaires de la politique d'accroissement de la production par la réduction des prix de revient, à laquelle nous croyons que le pays doit demander des conditions de vie meilleures et, en même temps, la force de supporter la charge énorme de ses budgets.

DISCUSSION

A la suite de la lecture de M. Arnauné sur la cherté actuelle de la vie, l'Académie a décidé d'ouvrir une discussion sur ce sujet.

M. d'Eichthal. — Je suis très heureux que notre confrère M. Arnauné nous ait fait sa communication sur les causes actuelles de la cherté de la vie et que l'Académie ait ouvert une discussion à ce sujet. Les deux faits prouvent que l'Économie politique, si raillée ou méconnue depuis quelques années, reprend ses droits, et que les leçons de l'expérience ne sont pas perdues pour tout le monde.

Je n'ajouterai que quelques réflexions à celles de M. Arnauné, quitte à les compléter si le débat devait s'étendre.

J'approuve en général les idées que nous a développées avec tant de talent notre savant confrère, et j'adhère à ses conclusions. Il est cependant un ou deux points, dans un sujet aussi complexe, que je voudrais préciser un peu plus qu'il ne l'a fait. Je voudrais surtout combattre la thèse qu'il indique comme ayant été soutenue en Amérique et en Angleterre sur la nécessité, prouvée par les faits récents, d'une revision de la théorie de l'inflation considérée comme l'une des causes principales de l'élévation des prix.

Il y a, je le crois, à la source de cette demande de revision, quelque confusion dans les termes qu'on emploie et l'absence de certaines distinctions nécessaires entre les diverses parties des phénomènes.

La confusion vient de la formule même de la loi de l'offre et de la demande, par laquelle on prétend résoudre le problème, formule qui, si on n'en pénètre pas le sens exact, conduit à des idées erronées. Il semble, quand on parle de l'offre et de la demande, qu'on oublie quelquefois qu'il s'agit en réalité de deux offres et de deux demandes en présence : dans le simple troc de marchandises la question n'existe même pas ; je vous offre du blé, vous m'offrez des moutons : vous me demandez du blé, je vous demande des moutons ; la quantité de blé qui sera livrée contre des moutons et réciproquement résulte du débat réciproque des possesseurs de blé et de moutons. Ce débat ne peut pas ne pas tenir compte des quantités que chaque échangiste apporte sur le marché. Lorsqu'au lieu d'échanger des marchandises, l'échange doit avoir lieu entre une marchandise et un moyen de paiement (qui est un bon d'achat de marchandises non précisées), l'offre de ce moyen de paiement contre la livraison d'une certaine quantité de marchandise prend le nom de *demande*, tandis que l'offre de la marchandise elle-même garde le nom d'*offre*. Cela ne fait qu'obscurcir la question. En réalité

il s'agit toujours d'offres ou de demandes antagonistes qui seront régies par les mêmes règles qu'un marché quelconque d'échange.

C'est dire que la quantité des objets d'échange produits ou moyens de paiement mis en présence influe nécessairement sur la quantité que chacun des échangistes obtiendra en échange de ce qu'il apporte lui-même. L'abondance des moyens de paiement est ici tout à fait semblable à l'abondance de n'importe quel produit. — Elle jouera évidemment un rôle d'autant plus grand que son abondance croissante se trouvera en face d'une raréfaction également croissante des produits contre lesquels elle doit s'échanger; les causes de renchérissement s'ajouteront les unes aux autres, et, comme elles seront toutes dans le même sens, il deviendra difficile de mesurer l'importance de chacune d'elles dans le résultat final; mais il n'est pas permis de supprimer par la pensée ou d'affaiblir une des principales de ces causes. — Ces causes se sont rencontrées presque partout depuis la guerre. Par suite des immenses dépenses des États achetant à tous prix des objets de guerre ou payant d'énormes soldes militaires, ou salaires ouvriers, des capitaux circulants également énormes, résultat de ces dépenses d'États, ont été jetés sur le marché, en face de l'arrêt de production des produits utiles à la vie et des transports causé par les hostilités.

La raréfaction n'a pas été suivie d'une moindre demande de produits, puisque les hommes sous les drapeaux ont été mieux nourris et pourvus que dans leurs foyers, et que la population civile a été largement salariée. — Les taxes et les réquisitions ont encore diminué la quantité des matières offertes en les faisant se cacher. La raréfaction a comme toujours, malgré les menaces ou les sanctions du législateur, encouragé la spéculation et fait monter les prix au profit des détenteurs de produits et

au détriment des consommateurs. Ceux-ci ont dû subir la hausse, les uns en la répercutant sur les acheteurs de leurs produits ou de leurs services, les autres en s'appauvrissant définitivement. Les uns et les autres n'ont pu payer les hauts prix réclamés que parce qu'ils étaient en possession momentanée de moyens de paiement abondants. C'est un engrenage rigoureux où il est difficile de démêler et de mesurer l'importance relative des chaînons. Même la comparaison entre différents pays ne donne pas des bases d'appréciation suffisantes ; il faudrait ramener, dans les pays comparés, un des facteurs en présence, par exemple l'abondance proportionnelle des produits à la même valeur eu égard à la population, et mesurer ensuite l'influence d'un autre facteur, comme l'abondance des moyens de paiement sur les prix ; autrement dit : n'avoir qu'une variable ; mais ce sont là expériences impossibles à réaliser pratiquement.

Il en est, suivant la comparaison bien connue, comme d'une paire de ciseaux, dont on ne sait pas laquelle des deux lames agit davantage.

En ce qui concerne l'abondance des moyens de paiement, elle peut être, comme l'explique bien M. Arnauné, qui cite à ce sujet des passages intéressants d'auteurs américains ou anglais, elle peut être enflée par l'organisation du crédit qui substitue les promesses de paiement à la livraison des moyens de paiement, et par là multiplie la masse apparente de ces moyens de paiement. L'abondance elle-même se produit tantôt, comme aux États-Unis, par l'afflux réel, par suite de la balance commerciale, de nouveaux moyens d'acquisition, notamment de l'or, dans de vastes proportions : tantôt, comme en Angleterre, en France et ailleurs, comme résultat du droit que s'est donné l'État, ou qu'il a donné à des banques, de créer sous forme de papier des moyens de paiement qui sont mis en circulation, et qui, — ne s'échangeant pas contre des espèces, — s'ajoutent à

l'ancien stock des moyens d'achats et multiplient la puissance d'acquisition de ce stock par tout l'échafaudage des combinaisons de crédit.

A la théorie quantitative des moyens de paiement se joint un ordre de considérations qu'on a tort souvent de confondre avec elle : c'est la question du moyen de paiement constitué non plus par une vraie marchandise qui est un métal précieux (ou un billet échangeable à vue contre ce métal précieux), mais par un papier qui, en dehors de la valeur que lui donne un texte de loi, n'en a aucune par lui-même actuellement, s'il y a cours forcé, et n'en a qu'une relative et discutable pour le jour, incertain comme date, du rétablissement de l'échange des billets contre des espèces métalliques, M. Arnauné indique bien que, « dans le cas où la fonction monétaire est remplie par des billets à cours forcé, la valeur de ceux-ci dépend directement de la confiance du public, de l'opinion qu'il se fait des possibilités plus ou moins proches d'une reprise des paiements en espèces ; le chiffre de la circulation influe nécessairement sur ces possibilités et, par conséquent, affecte le crédit des billets et leur pouvoir d'achat ».

Ce sont là vérités sur lesquelles on ne saurait trop insister : fermer les yeux à la réalité ne servirait à rien, d'autant plus que le cours des changes à l'extérieur est toujours là pour rectifier les illusions, si on parvenait à se les donner à soi-même, à l'intérieur d'un pays.

Une de ces illusions consisterait à croire, comme on a paru le faire dans certains organes importants, que les billets qui se cachent ou se thésaurisent n'entrent pour rien dans la hausse des prix, puisqu'ils ne circulent pas en réalité. Le fait qu'ils ne circulent pas ne les empêche point de faire nombre dans la masse des billets restant à rembourser, et cette masse signalée à tous les yeux par les bilans des banques est forcément d'autant plus considérable que le nombre des billets cachés dans les coffres ou les bas de

laine est lui-même plus grand et s'accroît sans cesse, — ce qui peut faire croire au robinet toujours ouvert, — et restreint de plus en plus les possibilités de remboursement.

Un des signes de la dépréciation du papier par manque de confiance, c'est l'élévation du prix de certains objets dont la cherté ne peut être attribuée à la raréfaction de production, comme les pierres précieuses, les objets d'art ou même la terre. Nous avons vu ce phénomène se produire dans tous les pays en ces dernières années. C'est encore un avertissement.

Je n'ai pas besoin de m'étendre davantage sur la situation périlleuse où se trouve un pays par suite de la circulation excessive de ses billets de banque ou d'État. Une des conséquences indéniables et inévitables est la continuation ou l'aggravation des hauts prix des produits, et des salaires, qui suivent, ou par l'action syndicale, dépassent ces hauts prix et contribuent ensuite à l'enchérissement. Des chiffres (1) fournis par la Statistique générale de la France et calculés sur un certain nombre d'index des produits nécessaires à la vie, ont donné sur ce point des coïncidences remarquables, même si elles sont en partie le résultat d'autres facteurs concordants. Quand la circulation était en 1914 de 10 milliards, la somme des index à été portée pour 1.000 fr. : cette somme est montée presque exactement parallèlement à l'accroissement de la circulation pour arriver à 2.600 francs quand la circulation a été de 28 milliards en 1918. On sait que l'aggravation du prix s'est accentuée encore depuis, en même temps que l'émission des billets montait. Toute inflation du papier aura les mêmes effets : l'abondance des produits, la reprise des exportations pourraient l'atténuer, mais non l'abolir.

Réduire la circulation des billets par un emprunt est le

(1) Ils ont été rappelés par M. Lachapelle dans la *Revue de Paris*, 1er avril 1919.

devoir pressant du gardien des finances de tout pays acculé à cette situation.

Nous ne faisons pas ici de politique et il ne m'appartient pas de préciser les conditions auxquelles un pareil emprunt devient possible en attirant vers les caisses de l'État les capitaux disponibles : conditions de confiance, de sécurité et de rémunération suffisante donnée à ces capitaux, de résolution d'économies dans les dépenses publiques et privées, d'activité dans la production à la fois par l'ardeur du labeur des particuliers, et la suppression des entraves intérieures ou des obstacles aux frontières. Sur tous ces points l'Économie politique pose des règles qui sont celles de l'expérience universelle et du bon sens : mais le courage nécessaire pour les appliquer ne dépend pas d'elle.

M. Souchon. — Aux observations d'ordre général qui ont été apportées par M. Arnauné et par M. d'Eichthal, je voudrais ajouter brièvement quelques remarques sur les prix du principal de nos produits agricoles, c'est-à-dire du blé.

Dans les années qui ont précédé la guerre, le prix moyen du froment a été au quintal de 23 fr. 60 en 1909, de 25 fr. 36 en 1910, de 25 fr. 90 en 1911, de 27 fr. 19 en 1912, et de 27 fr. 43 en 1913. A la veille de la guerre le blé se vendait sur nos marchés entre 28 fr. 25 et 28 fr. 50.

Dans les premiers mois des hostilités, ces cours se sont maintenus sans grand changement.

Mais, dès le début de l'année 1915, la hausse a commencé et elle s'est très vite accentuée. Sa cause principale était dans le fait que nous avions besoin d'un apport américain, et que les frais de transport s'accroissaient sans cesse en même temps que le change commençait à se tendre. Il n'est pas douteux que, dans un régime de liberté, cette hausse aurait continué au cours des années 1916 et

1917, et qu'elle nous aurait conduits à des taux très élevés.

Mais il apparut qu'il était impossible de laisser s'accroître ainsi sans limite le prix du froment. D'abord, n'était-ce pas permettre à l'agriculture des profits de guerre exagérés ?

Ensuite, ces profits allaient être prélevés sur la masse des consommateurs du pain et conduire au renchérissement de la denrée qui est par excellence celle de première nécessité. Aussi, le 16 octobre 1915, l'Officiel promulguait une loi en vertu de laquelle l'Administration civile pouvait procéder à des réquisitions pour le ravitaillement en blé au prix maximum de 30 francs le quintal.

En conséquence, tout un régime d'entraves à la liberté commerciale fut instauré, dans lequel le prix du froment à travers toute la France se trouvait limité à 30 francs. On a beaucoup discuté pour savoir si un pareil chiffre restait suffisamment rémunérateur : et ce fut d'ailleurs sans aboutir à aucune certitude. Cela n'a rien de surprenant. Les questions de prix de revient en agriculture sont particulièrement obscures, et la difficulté n'est pas seulement dans le fait que les comptabilités agricoles sont d'ordinaire insuffisantes. Il y a aussi des enchevêtrements dans les comptes des diverses cultures qui se succèdent dans l'assolement de nature à rendre le problème à peu près insoluble. La vérité, si elle pouvait être établie, montrerait d'ailleurs dans les prixde revient d'un produit comme le blé, d'extraordinaires différences de région à région, et souvent même d'exploitation à exploitation. Ces différences ont été particulièrement grandes au cours de la guerre, suivant le hasard des âges privant plus ou moins complètement avec la mobilisation telle ou telle ferme de son personnel masculin.

Mais, derrière d'inévitables incertitudes, un fait demeure. C'est que le régime du blé, tel qu'il résultait de la loi du 16 octobre 1915, donnait souvent intérêt aux agriculteurs

à aller vers d'autres cultures, dont les produits n'étaient pas taxés, ou l'étaient dans des conditions plus favorables que le froment. C'est ainsi particulièrement que les autres céréales allaient donner plus de bénéfices que le blé.

La conséquence est que les surfaces consacrées à la culture du froment ont été en voie de rapide diminution, et le mal est apparu particulièrement grave quand en 1917 les circonstances climatériques furent très mauvaises, ce qui fit descendre notre récolte aux environs de quarante millions de quintaux, alors que les besoins de notre consommation sont au-dessus de quatre-vingts.

Il se fit alors une sorte de réaction. On avait eu en 1915 l'unique souci d'abaisser le prix du blé pour avoir le pain bon marché. On en vint à une conception dans laquelle au contraire, on voulait le surélever pour donner plus d'intérêt à sa culture. Ce fut alors toute une série de mesures par lesquelles on passa très rapidement et par bonds successifs du prix de 30 francs à celui de 75 francs garanti pour la récolte de 1918, celui de 75 francs étant encore assuré pour le blé qui va être récolté en 1919.

Ces taux sont très élevés. On peut dire qu'ils dépassent les espérances des agriculteurs dans leurs rêves les plus dorés, et je ne crois pas qu'il y eut jamais une demande de groupement agricole allant jusque-là. Parce qu'on avait voulu en 1915 abaisser les prix outre mesure, parce que la taxation, comme il fallait s'y attendre, avait raréfié le produit, on faisait machine en arrière d'une façon excessive. Parce que l'aiguille avait trop marqué d'un côté, on la reportait brusquement à l'extrême opposé.

Au total, nous avons ainsi, nous allons avoir encore pour la récolte de 1919 un prix du blé beaucoup plus élevé que celui qui sortirait du marché libre, parce qu'une taxation dans l'intérêt des consommateurs s'est transformée en une sorte de taxation-prime au profit des producteurs.

Il est vrai que les hauts prix du blé paraissent sans importance dans l'ensemble du problème de la vie chère, puisque par le fait encore d'une intervention de l'État nous donnant une partie de notre pain ils ne conduisent pas à son renchérissement.

Mais deux remarques s'imposent aussi. La première, c'est que l'élévation des prix du froment réagit sur tous les autres produits agricoles. Il y a là, en effet, une sorte d'étalon susceptible de donner une mesure générale.

D'autre part, si l'État peut maintenir le pain bon marché malgré la cherté du blé, c'est seulement au prix d'un sacrifice très lourd, qui est au moins de 1.500 millions par an. Il faut les demander à des impôts ; et comment ces impôts eux-mêmes ne se retrouveraient-ils pas d'une manière quelconque dans le prix de la vie ?

Aussi la question du pain et du blé est-elle une des croix de l'heure actuelle.

Il ne peut pas être question d'ôter aux agriculteurs les assurances qu'on leur a formellement données. Ils ont droit au prix de 75 francs pour la récolte de 1919. Ce prix, si onéreux qu'il soit, doit être maintenu, et il faudra se réjouir si pour la récolte de 1920 le prix du marché libre peut être rétabli. L'agriculture sera habituée à la taxation-prime. Elle pourra invoquer bien des raisons, surtout aligner bien des forces politiques pour en demander le maintien. Déjà des vœux ont été émis en faveur de primes à la vente des produits agricoles venant des régions libérées. De fortes raisons sont invoquées. Mais ce pourrait être la voie vers des revendications plus générales. En tout cas on reste en face d'un problème qui doit être immédiatement résolu. Va-t-on, parce qu'on ne peut pas abaisser le prix du blé, continuer les sacrifices de l'État pour empêcher la hausse du prix du pain ? Va-t-on, au contraire, laisser le pain renchérir ? La question est grave. Continuer c'est persévérer dans une voie artificielle. C'est

accepter une dépense très considérable. C'est risquer aussi d'accroître outre mesure la consommation du pain maintenu à un prix exceptionnellement bas. A l'heure actuelle bien des agriculteurs auraient intérêt plutôt qu'à donner de l'avoine à leurs chevaux, à les nourrir avec du pain. Voilà où peut conduire un régime d'intervention dans les prix. Mais d'autre part, est-il possible, quand arrive la paix, de donner à l'opinion la surprise d'une hausse dans le prix du pain? Ne risque-t-on pas derrière cette surprise de dangereux énervements? En réalité, dans la plupart des budgets ouvriers, un accroissement de 25 % pour le pain ne constituerait pas une très lourde charge. Nous sommes loin des temps où la dépense en pain constituait la principale pour bien des familles. Mais il reste une sorte de tradition populaire. Le pain est quelque chose de sacré. L'élévation de son prix produirait certainement un effet moral au-dessus des réalités.

Il reste au total qu'on s'est mis en face de très graves difficultés parce qu'on a voulu d'abord taxer en faveur des consommateurs, ensuite en faveur des producteurs, et que l'État ne s'est jamais par défaut d'une doctrine, mis en face des conséquences nécessaires de ses expériences successives et désordonnées.

Séance du 24 mai 1919.

M. Raphaël-Georges Lévy. — La vie chère! Telle est la plainte qui retentit de toutes parts. C'est un mal que chacun de nous constate, dont souffrent les petits et les grands, les pauvres et les riches, et qui nous irrite d'autant plus qu'il s'accentue depuis la paix, au lieu de diminuer. Les témoignages de cet état de choses sont si évidents qu'il est superflu de les énumérer en détail.

I. — EXPOSÉ

Sur tous les domaines à peu près sans exception, les prix de 1919 comparés à ceux de 1913 présentent un accroissement qui varie selon les cas, mais qui constitue une différence formidable. Ce n'est pas seulement en France que le problème est à l'ordre du jour : chez certains de nos Alliés et même chez quelques neutres, il passionne également l'opinion publique. En Italie, il a atteint un degré aigu. M. Nitti, chef du cabinet, qui, au mois de juin 1919, a remplacé celui que présidait l'honorable M. Orlando, déclarait, en prenant le pouvoir, que la cherté de la vie était ce qui le préoccupait le plus et ce à quoi il chercherait à porter le plus prompt remède. Des émeutes sanglantes ont eu lieu à Florence et dans d'autres villes. Des pillages et des destructions de denrées ne sont pas un moyen de faire baisser le prix de la vie, mais les foules ne raisonnent pas.

A la suite de ces troubles, l'autorité municipale a taxé un certain nombre de produits, et là-dessus la foule de se réjouir parce que le prix des denrées baissait. Mais, quand les magasins auront été vidés de ce qu'ils contenaient, forcera-t-on les marchands à s'approvisionner de nouveau pour vendre à perte ?

Chez nos ennemis le problème se pose également et, dans un récent discours à l'assemblée de Weimar, M. Erzberger déclarait que le seul remède aux maux de l'heure présente est de travailler systématiquement à la diminution des prix.

*
* *

Si on prend comme point de départ la moyenne des prix de 1901 à 1910 et qu'on la représente par le chiffre 100,

on trouve les prix suivants dans le premier trimestre de 1915, puis au mois de septembre 1918, pour les quatre grands alliés, France, Angleterre, États-Unis, Italie :

L'augmentation la plus forte s'est produite en Italie, mais elle dépasse de beaucoup en France, ce qu'elle a été en Grande-Bretagne et en Amérique.

Nous avons souffert pendant la guerre de la substitution

	FRANCE		ANGLETERRE	ÉTATS-UNIS	ITALIE
	20 denrées alimentaires.	25 matières industrielles.	— 44 articles.	— 200 articles.	— 44 articles.
1er trimestre 1915	139	147	134	117	133
7bre 1918	342	465	265	218	519
Augmentation de 1915 à 1918	246 %	316 %	197 %	186 %	390 %

des prix politiques aux prix économiques. L'économiste italien Pantaleoni constatait, dans un récent article de la *Vita italiana,* que les admirateurs du régime social moyen-âgeux ont l'occasion d'en faire en ce moment l'expérience. Un état suraigu d'économie militaire a régné pendant la guerre. Il subsiste encore un état d'enchaînement (*vincolismo*). La division et la coordination du travail dans le commerce international ont été supprimées. Les prix politiques sont ceux qui sont imposés tantôt par l'acheteur, tantôt par le vendeur. Le maximum de l'effet produit par l'acheteur consiste à boycotter les marchandises ou services du vendeur. C'est le cas limite. Les Chinois l'ont fait quand ils ont refusé, il y a quelques années, de recevoir aucune marchandise américaine. Les Américains, les Australiens agissent de même quand ils interdisent à la main-d'œuvre jaune l'accès de leur territoire. Les droits de douane, les droits différentiels, sont des éléments du prix politique. Le cas extrême est celui où

le vendeur refuse de vendre, à quelque prix que ce soit, à un certain acheteur. C'est ce qu'a fait l'Entente vis-à-vis des Empires centraux.

Avant la guerre, celui qui voulait avoir de la houille pouvait en obtenir en payant le prix du marché. Il en était de même pour toutes autres marchandises. Grâce à cela, la division du travail a été poussée à l'extrême. Les États-Unis, par exemple, produisaient 14 millions de balles de coton, l'Inde 5, l'Égypte 1, le reste du monde 8. Et cependant l'Angleterre avait 56 millions de broches, l'Allemagne 11, la France 7, l'Australie 5, l'Italie 5, l'Espagne 2, les États-Unis 31 seulement, alors qu'ils produisaient la majorité de la matière première. Ils laissaient sortir de chez eux la majeure partie de leur coton qui allait alimenter les filatures d'autres pays non producteurs de coton.

La Suisse n'a pas de céréales. Elle les importe et les paie avec ses montres et ses produits chimiques.

Avant la guerre, le monde entier était un organisme unique, dont chaque nation était une partie. Chaque peuple s'abstenait de produire ce qu'il pouvait acheter à meilleur compte ailleurs. Il ne se croyait pas asservi à la nation dont il achetait des produits.

L'élévation des prix est un phénomène mondial, qui se manifeste avec une intensité variable dans les divers pays. Elle est due à deux ordres de causes qu'il faut nettement séparer : celles que nous appellerons intrinsèques et celles qui ont leur origine dans les variations de la monnaie. Les premières comprennent la production des biens immobiliers et mobiliers et le transport de ces derniers. Les secondes se résument dans le problème fiduciaire, c'est-à-dire l'ensemble des conditions dans lesquelles se créent et circulent les billets de banque. Occupons-nous d'abord de la première partie.

II. — CAUSES ET EFFETS DE LA CHERTÉ RÉSULTANT D'UNE INSUFFISANCE DE LA PRODUCTION ET DES TRANSPORTS

Cherchons à décomposer les éléments essentiels du problème et voyons comment il se présente pour les besoins primordiaux : nourriture, vêtement, chauffage, logement.

En ce qui concerne ce dernier point, la situation est particulièrement grave dans la capitale, où la construction de maisons neuves est arrêtée depuis 1914 et où elle ne saurait être reprise rapidement en présence de la cherté des matériaux et de la main-d'œuvre. Une raison encore plus profonde de cette cherté du logement doit être cherchée dans la législation sur les loyers qui a été promulguée pendant la guerre et qui a bouleversé les notions élémentaires sur lesquelles repose la société. Les propriétaires, mécontents des atteintes répétées qui ont été portées à leur droit, cherchent à compenser les pertes subies par eux au cours des cinq dernières années en élevant le prix de leurs loyers. D'ailleurs l'affluence de Français et d'étrangers à Paris est telle que la demande d'appartements va croissant, alors que la quantité offerte reste invariable, aussi longtemps que de nouvelles constructions n'auront pu être entreprises.

En ce qui concerne la nourriture, la production indigène a fortement diminué pour des raisons qu'il est inutile de développer. Il est donc indispensable, en attendant que la France fournisse des récoltes égales à celles d'avant-guerre et que son cheptel soit reconstitué, d'avoir recours à l'importation.

Il en est de même pour le chauffage. Avant la destruction d'une partie de nos charbonnages du Nord, nous importions déjà 20 millions de tonnes de houille par an. Ce chiffre nous sera encore nécessaire ; le bassin de la

Sarre ne servira qu'à remplir le vide produit par l'arrêt, pour plusieurs années, de l'extraction de nos principales mines du Nord.

N'oublions pas que la houille est l'aliment indispensable de la plupart des industries et qu'elle entre pour une proportion, qui, dans beaucoup de cas, va jusqu'à 50 pour 100, dans le prix de revient des objets fabriqués.

Pour le vêtement, notre production de fils et de tissus est en énorme diminution. Nos principales fabriques du Nord et de l'Est sont détruites. Dans le domaine où nous étions exportateurs, nous sommes temporairement obligés d'importer.

De quelque côté que nous tournions nos regards, nous sommes donc en face de la nécessité d'acheter provisoirement au dehors une partie des objets indispensables à notre vie. Dans les quatre premiers mois de 1919, nous avons importé pour 8 milliards et exporté seulement pour 1.350 millions de marchandises.

C'est une cause très grave d'augmentation des prix, puisque nous devons consentir un bénéfice souvent considérable aux vendeurs étrangers et supporter les frais de transport depuis le lieu de production jusque chez nous. Or, ces frais ont subi pendant la guerre, notamment en ce qui concerne les voies maritimes, des accroissements invraisemblables. Il n'était pas rare de voir le fret s'élever par comparaison avec les taux d'avant-guerre dans la proportion de 1 à 20, à 25 et davantage. Aujourd'hui, on constate un recul sensible : mais les millions de tonnes qui ont disparu à la suite des torpillages ne sont pas encore remplacées et il s'écoulera quelque temps avant que le commerce mondial ait à sa disposition tous les navires dont il a besoin. Toutefois, les constructions maritimes sont poussées avec une grande activité, notamment en Angleterre et aux États-Unis ; leurs chantiers fourniront bientôt des unités puissantes et nombreuses

grâce auxquelles nous verrons baisser les frets. Le président de la plus importante compagnie de navigation japonaise, qui dispose de 700.000 tonnes, exprimait dernièrement cette opinion, qui est partagée par beaucoup de spécialistes.

Une autre cause du renchérissement a été la présence sous les drapeaux de millions d'hommes arrachés brusquement à leur activité productrice, les meilleurs, les plus forts, ceux dont le travail était le plus fécond. Du jour au lendemain, ils ont cessé de produire; ceux d'entre eux qui sont restés dans les usines n'y ont créé que des armes et des munitions, c'est-à-dire des instruments de mort et non de vie. Ces mêmes millions d'hommes n'ont pas cessé d'être des consommateurs, et ont consommé plus qu'au temps de paix.

Venus combattre aux côtés des Français, des millions de soldats anglais et américains augmentaient encore le nombre des bouches à nourrir. Une partie de leurs vivres leur étaient toutefois envoyée des États-Unis et de la Grande-Bretagne, ce qui diminuait d'autant le prélèvement à opérer sur nos stocks. D'ailleurs, cette cause de renchérissement disparaît rapidement. La presque totalité des troupes alliées aura bientôt quitté notre territoire. D'autre part, notre démobilisation se poursuit : chaque mois, de nouvelles classes regagnent leurs foyers, rentrent aux champs ou à l'usine; les soldats consommateurs redeviennent des paysans et des ouvriers producteurs.

Ailleurs, le phénomène est moins sensible : c'est ainsi que la vie est moins chère en Angleterre qu'en France, et cela pour une triple raison : le sol national est resté vierge de toute invasion; la proportion de la population appelée sous les drapeaux a été moindre que chez nous; enfin, les transports maritimes, malgré les torpillages subis par la flotte britannique, sont restés plus abondants et à bien meilleur compte vers les ports du Royaume-Uni

que vers les nôtres. L'opinion se préoccupe d'écarter tout ce qui lui paraît de nature à faire obstacle au retour à des prix raisonnables. Le journal l'*Economist* poursuit une campagne en ce sens et proclame avec énergie que le meilleur moyen de réussir est de supprimer les barrières mises pendant la guerre à l'importation. Il demande le renvoi des fonctionnaires improvisés depuis 1914 et qui semblent avoir, du premier coup, adopté tous les défauts des gens du métier. Il va jusqu'à accuser les industriels temporairement investis de fonctions publiques d'abuser de leur pouvoir pour s'opposer au rétablissement de la liberté commerciale. Et cependant, les chiffres qui marquent la hausse sont bien plus faibles dans le Royaume-Uni que chez nous : de juillet 1914 à juin 1918, le coût moyen de l'existence s'est élevé de 74 pour 100.

En Belgique, où les prix avaient subi une hausse formidable pendant l'occupation allemande, nous assistons depuis le commencement de l'année à une baisse continue. Une enquête poursuivie à Bruxelles au mois de juin 1919, démontrait qu'il était possible de se procurer pour vingt francs une série de denrées alimentaires qui en coûtaient cinquante le 1er janvier dernier, c'est-à-dire que la baisse a été de 60 pour 100. Ce résultat si heureux pour nos voisins a été obtenu en partie grâce au système que M. Jaspar, ministre des Affaires économiques du royaume belge, qualifiait pittoresquement du système de liberté *jusqu'à la corde*. Nos alliés n'ont pas hésité à s'approvisionner largement au dehors : grâce à des arrivages de matières premières, ils ont réussi à remettre en marche un certain nombre de leurs usines et pourront bientôt exporter des produits qui leur permettront d'acquitter aisément le montant de leurs importations.

Il faut que chacun soit pénétré de cette vérité que les prix exagérés sont un mal. Le chancelier de l'Échiquier anglais, M. Austen Chamberlain, le proclamait il y a peu

de jours : « Aussi longtemps, disait-il, que l'inflation des prix continuera et augmentera, le commerce d'exportation sera en souffrance. » Et cependant les statistiques du premier semestre de 1919 nous apprennent que les exportations du Royaume-Uni ont augmenté de 126 millions de livres sterling, soit près de 4 milliards de francs par rapport à celles de la même période de 1918, alors que les importations n'ont progressé que de la moitié, soit 64 millions. La balance commerciale du Royaume-Uni s'est améliorée de plus de 1.600 millions de francs.

Les prix dont se plaignent les Anglais sont, pour une foule d'objets, très inférieurs aux nôtres et nous font envie. Que dire de ceux qui se pratiquent à New-York? Il y a peu de semaines le représentant du plus puissant groupement des tisseurs américains est venu offrir en France des étoffes, à des prix qui représentaient quelque chose comme le quart ou le tiers de ce que nous payons. Le mal est plus grave chez nous que chez nos Alliés, exception faite des Italiens. Ceux-ci souffrent d'autant plus de l'état de choses actuel que naguère ils jouissaient plutôt d'une situation privilégiée à cet égard.

Maggiorino Ferraris, l'éminent directeur de la *Nuova Antologia*, qui a consacré des études remarquables à la question qui nous occupe, faisait très justement observer que l'Italie a longtemps été le pays de la vie à bon marché. « Cette qualité, dit-il, n'a pas peu contribué à sa fortune. Toutes les classes vivaient d'une vie modeste, mais tranquille et sereine. Chacun avait le sentiment que ces conditions économiques constituent à la fois la défense du présent et la sécurité de l'avenir. De tous les points du monde les étrangers affluaient chez nous, passionnés de notre art et de notre sol, attirés aussi par le bon marché de la vie. »

Ces remarques s'appliquent en partie à la France qui, dans beaucoup de ses provinces, était encore, au début du

xx^e siècle, elle aussi, un pays de vie à bon marché. Grâce au labeur et à l'esprit d'économie de ses admirables paysans, elle ne cessera pas de l'être. Mais, à cette heure, un vent de dépenses a passé sur la nation et a fait sortir un très grand nombre de familles des traditions d'épargne dans lesquelles les générations précédentes les avaient élevées.

Ceci nous amène à considérer un autre facteur de la hausse des prix. Nous avons parlé jusqu'ici du ralentissement de la production et de la difficulté des transports, qui diminuent l'offre des marchandises. Il convient d'envisager un autre élément, qui est celui de l'augmentation de la demande. Le nombre des consommateurs n'a guère diminué, et l'intensité de leurs besoins semble avoir augmenté. Les combattants, et rien n'était plus naturel, ont été parfaitement nourris; dans la plupart des cas ils recevaient au front une alimentation supérieure à celle qu'ils avaient chez eux en temps de paix. L'État, qui les pourvoyait, ne marchandait point, lorsqu'il s'agissait d'assurer leur bien-être. Des habitudes de dépense facile se sont répandues de haut en bas de l'échelle sociale.

Nous avons donc eu une diminution de l'offre et une augmentation de la demande qui, à elles seules, constituent des raisons puissantes de la hausse des prix. Il en est une deuxième qui n'a pas été moins puissante en ces dernières années, c'est la multiplication des signes monétaires, la création et la mise en circulation de quantités immenses de papier monnaie.

III. — INFLATION FIDUCIAIRE

A la fin de juin 1919, il circulait dans les principaux pays du monde, en billets de banque ou en billets d'État, 250 milliards de francs de papier, c'est-à-dire cinq fois

plus qu'en 1913. La quantité de monnaies métalliques existantes n'avait cependant pas diminué. Elle s'était même accrue de la partie qui a été monnayée des quinze milliards d'or et d'argent extraits des mines pendant la même période. L'une des premières mesures prises chez les belligérants ayant été de suspendre le remboursement en or des billets, d'interdire la sortie de métaux précieux de leurs frontières, il en était résulté une immobilisation des pièces et des lingots et le besoin de les remplacer par des billets. Mais le chiffre de ceux-ci ne tarda pas à dépasser de beaucoup celui des monnaies immobilisées et à exercer sur les prix une influence considérable.

L'action du papier-monnaie doit être examinée avec un soin particulier, à cause de son importance que personne ne nie, et de la difficulté qu'il y a à déterminer la part de son influence sur les prix. Elle peut n'être que légère au début de l'inflation et devenir au contraire prépondérante lorsque les quantités de papier jetées dans la circulation augmentent et que le public commence à se rendre compte des dangers qu'implique le système. Voyons comment les choses se sont passées dans notre pays. En 1914, à la veille de la guerre, la circulation de la Banque de France était d'environ 6 milliards de billets, couverts par une encaisse de trois quarts et pour le reste par un portefeuille d'effets commerciaux. Les avances à l'État se bornaient à 200 millions de francs, somme qui nous paraît aujourd'hui insignifiante, mais qui, à cette époque, semblait le maximum de ce qu'il était judicieux de faire prêter au Trésor par la Banque. A peine les hostilités éclatent-elles que le ministre des Finances demande les 3 milliards auxquels une convention secrète lui donnait droit. Depuis lors le chiffre s'est accru, pour ainsi dire sans interruption. Certains remboursements ont été opérés au moment de l'émission d'emprunts consolidés ; mais la marche ascendante n'a pas tardé à reprendre, et, le 14 novembre

1918, c'est-à-dire au lendemain de l'armistice, le montant des avances consenties directement par la Banque à l'État atteignait 18.500 millions. De plus la Banque avait escompté pour 3.500 millions de Bons du Trésor français, correspondant à des avances faites par nous à des gouvernements étrangers, au total 22 milliards. Ce chiffre était élevé : mais personne ne le critiquait. Tant que duraient les hostilités, on considérait que la dette flottante pouvait s'accroître. Du jour où elles cessaient il fallait changer de méthode financière. Au lieu de cela, on a poursuivi les mêmes errements. A la date du 3 juillet 1919, l'État doit à la Banque plus de 27 milliards de francs. En 8 mois, le chiffre a grossi de plus de 5 milliards, tandis qu'au cours de quatre ans et demi de guerre, il n'avait été majoré que d'environ 3 milliards et demi par an. Et voici qu'au cours de juillet le Parlement vote une loi qui porte la circulation à 40 milliards.

On conçoit l'inquiétude qu'inspire un pareil gonflement. A mesure que les milliards s'ajoutent aux milliards, la disproportion s'accuse entre la dette de la Banque vis-à-vis du public, représentée par ses billets, et l'ensemble de son actif autre que sa créance sur l'État !

En 1914, cette créance ne s'élevait qu'au trentième de la circulation ; aujourd'hui elle en représente les quatre cinquièmes. La situation est radicalement modifiée. Certes, le crédit de l'État est le premier et le meilleur de tous : mais il ne doit pas s'appliquer au régime fiduciaire ni monétaire. Les monnaies métalliques ont leur valeur intrinsèque ; la monnaie de papier, pour conserver la sienne, doit être remboursable en métal au gré des porteurs. Aussi longtemps que ceux-ci savent que ce remboursement est assuré, ils accordent leur pleine confiance au billet ; ils la lui maintiennent, en temps de guerre, alors même que le nombre en augmente rapidement, parce qu'ils ont la conviction que, une fois la paix signée, il ne croîtra

plus, et que l'un des premiers soucis du ministre des Finances sera de préparer le remboursement de sa dette à la Banque.

C'est ce qui s'était passé en 1871. On a souvent cité et on ne saurait trop citer l'histoire des relations d'alors entre le Trésor et la Banque. Dès 1873, l'amortissement commençait, et en 1878 toute la dette, à une bagatelle de 89 millions près, était remboursée. Aussi jamais dans l'intervalle le billet n'avait-il été déprécié : on n'en avait plus créé un seul pour les besoins du Trésor à partir de la signature de la paix. Ce souvenir a certainement contribué à maintenir, au cours de la présente guerre, la foi absolue du public dans la valeur du billet de banque, mais il ne faut pas qu'il soit déçu dans son attente et qu'il voie la quantité de papier augmenter au lieu de diminuer.

Le crédit est la chose la plus délicate du monde. Il suffirait d'un remboursement très lent à la Banque pour que la signature de celle-ci continuât à valoir de l'or. Mais il faut que le remboursement commence. Autrement nous assisterons à des phénomènes inverses de ceux qui ont marqué les années de guerre. A ce moment, la confiance dans le billet était telle que beaucoup de Français les thésaurisaient à l'égal de l'or. Nous dûmes mener une campagne pour faire comprendre à ceux qui agissaient ainsi qu'ils allaient à l'encontre de leurs propres intérêts et de ceux du pays. Mais, si la situation actuelle s'aggravait, nous verrions les porteurs de billets s'efforcer de s'en défaire en les transformant en autres valeurs mobilières ou immobilières, denrées, marchandises non périssables, biens-fonds, maisons.

C'est ce qui se produisait sous la Première Révolution : la nation entière commerçait alors, parce que la monnaie avait cessé de remplir l'une de ses fonctions essentielles, et que chacun s'efforçait de transformer un signe fiduciaire changeant en objets dont le prix monterait au fur

et à mesure que l'assignat se déprécierait. Cette disposition des esprits avait une double conséquence : les marchandises, de plus en plus demandées pour servir à une fin qui n'est pas la leur, ne cessaient de monter. De leur côté, les détenteurs, au lieu de les revendre, les emmagasinaient, diminuant ainsi les quantités offertes sur le marché et provoquant de ce chef une hausse additionnelle des prix.

Voilà ce qui se passait sous la Première Révolution, à l'époque des assignats, de lamentable mémoire. Nous n'établissons aucun rapprochement entre le signe monétaire créé par les assemblées d'alors et celui qui nous sert aujourd'hui d'instrument d'échanges. Mais il n'est que trop évident qu'il ne faut pas en abuser. Sinon l'histoire se renouvellerait, et on verrait de plus en plus les Français chercher à fixer la valeur de leur monnaie en l'incarnant dans des objets autres que le billet.

N'oublions pas que l'un des rôles essentiels de la monnaie est d'être le conservatoire de la valeur ; que ce rôle est fondé sur une longue tradition qui a ancré dans nos esprits la croyance en la fixité de la monnaie. Bien que le pouvoir d'achat de celle-ci ne reste pas invariable au cours des générations qui se succèdent, les modifications qu'il éprouve en temps ordinaire sont lentes, presque insensibles, parce que la production annuelle des métaux précieux, de l'or en particulier, ne subit pas, en général, de variations violentes. Lorsque des circonstances extraordinaires amènent au contraire un gonflement brusque du volume monétaire, on constate un dénivellement brutal des prix.

Ailleurs, la situation est différente. En Angleterre, la circulation de la Banque n'a augmenté, au cours de la guerre, que d'une quantité insignifiante, 1.250 millions de francs ; et, comme l'encaisse or est de 2.200 millions en face d'une quantité de billets qui ne dépasse pas 2 mil-

liards, la couverture métallique est de plus de 100 p. 100. Il est vrai que d'autre part, l'État a émis des billets dont le total est de 9 milliards de francs environ : mais ce chiffre ajouté à celui de la Banque d'Angleterre ne donne qu'un total de 11 milliards de francs, moins du tiers du chiffre de la circulation française. Rien n'indique de la part du gouvernement britannique l'intention d'augmenter la quantité de ses billets. Nous serions étonnés si les prochains emprunts en rentes consolidées ne servaient pas à commencer le remboursement de ce papier-monnaie. Les changes ont une tendance à devenir favorables à l'Angleterre, alors qu'ils sont, dans leur ensemble, de plus en plus défavorables à la France.

C'est une très grave erreur que de croire que le déplacement des prix ne présente pas d'inconvénient sous prétexte qu'une plus grande quantité de monnaie étant à la disposition de la communauté, celle-ci peut supporter la majoration du coût des denrées et des services. Si les salariés de tout ordre peuvent réclamer une rémunération plus élevée de leurs services, cette élévation ne saurait être obtenue immédiatement, ni surtout suivre une marche rigoureusement parallèle à celle des prix des objets de consommation. Ceux-ci peuvent varier chaque jour et varient en effet, avec une allure souvent désordonnée, à des époques comme celle où nous sommes. Il est impossible de faire coïncider les déplacements des uns et des autres. D'autre part, les hommes qui vivent du fruit de leur travail directement rémunéré par un employeur, que cet employeur soit l'État, une société ou un particulier, ne constituent pas la totalité des habitants d'un pays, bien loin de là! Et tous ceux qui ont un revenu fixe provenant d'un capital placé antérieurement par eux ou leurs auteurs, tous ceux qui vivent d'une pension qui leur est servie, ne peuvent augmenter leurs moyens d'existence et se trouvent en face d'un problème angoissant.

Certes la valeur des monnaies métalliques ne reste pas indéfiniment la même. Leur pouvoir d'achat tend à diminuer, à mesure que le stock en grossit dans le monde. Chaque gramme des cent milliards d'or qui reposent aujourd'hui dans les serres des banques d'émission, dans celles des particuliers, ou qui circulent dans les rares pays où la guerre n'a pas substitué le papier au métal, n'a plus la valeur qu'avait le même poids de métal jaune il y a un siècle, alors que la quantité d'or détenue par les sociétés humaines était à peine de quelques milliards de francs. Mais cette modification de la puissance d'acquisition de l'or, c'est-à-dire de sa faculté d'échange contre des marchandises, denrées ou services, ne s'est opérée que peu à peu, par degrés insensibles, sauf à certaines époques où se produisit une brusque rupture d'équilibre entre les divers facteurs de la mise en présence desquels résultait la détermination des prix. Lorsque par exemple la découverte de l'Amérique eut pour résultat de déverser sur l'Europe une quantité notable d'or et d'argent, il en résulta une hausse très vive. Dans les temps modernes, la production des métaux précieux s'est beaucoup accrue. Celle de l'or en particulier a atteint au début du xx^e^ siècle 730.000 kilogrammes par an, soit une valeur d'environ 2 milliards et demi de francs. Mais, si considérable que fût cet apport de quantités nouvelles, elles représentaient une fraction relativement de plus en plus faible d'un total de plus en plus considérable et exerçaient par conséquent une influence de moins en moins sensible.

La guerre a amené chez les belligérants une création formidable de papier-monnaie qui a provoqué une rupture d'équilibre violente. Aussi les prix ont-ils haussé et continuent-ils à hausser chez les peuples où l'inflation a été la plus forte.

IV. — ÉTATISME.

Un autre facteur de la cherté de la vie, c'est l'intervention de l'État sur des domaines de plus en plus étendus. C'est la manne distribuée à un grand nombre de Français sous forme d'allocations de toute sorte. Justifiées pendant la guerre, celles-ci, dans un très grand nombre de cas, ont perdu leur raison d'être maintenant. D'autre part, le gouvernement persiste à vendre le pain à un cours inférieur au prix de revient. La différence de quelques centimes par la livre se traduit annuellement par une charge de plusieurs milliards au budget. C'est là un fardeau écrasant, ignoré de la plupart des Français, dont l'immense majorité pourrait s'approvisionner au cours qui résulterait du libre jeu des forces économiques. Le gouvernement a d'ailleurs suivi à cet égard une politique incohérente. Au début de la guerre, il a taxé le blé à un cours très bas, inférieur au prix de revient. Les paysans ont cessé d'ensemencer. Effrayés de ce résultat, nos ministres, passant d'un extrême à l'autre, ont plus que doublé le prix. Puis, afin d'empêcher une diminution de la production, ils ont garanti aux producteurs que toute leur récolte serait acquise à 75 francs, par ce même acheteur, l'État, qui en 1915 n'offrait que 30 ou 33 francs.

C'était toujours l'intervention, avec ses dangers, ses erreurs, ses brutalités, sa prétention de substituer une volonté capricieuse et changeante à l'effet des causes naturelles et de l'activité individuelle. Nous pourrons multiplier les démonstrations des conséquences désastreuses provoquées par cette ingérence des gouvernants dans le domaine de l'industrie et du commerce. Nous l'avons subie sans mot dire pendant la guerre, parce que le patriotisme nous commandait le silence et que toutes les forces vives de la nation devaient rester groupées autour des chefs, fût-ce

au prix d'énormes sacrifices financiers. Mais aujourd'hui il est temps de faire nos comptes, et d'évaluer les résultats de cinq ans d'étatisme renforcé, non pour récriminer, mais pour faire cesser au plus tôt cette dilapidation des deniers publics qui, si elle devait continuer, nous conduirait à une situation des plus graves.

D'ailleurs, si l'intervention de l'État a été nécessaire en temps de guerre, il est loin d'être démontré qu'elle n'aurait pas pu s'exercer dans des conditions moins onéreuses pour la nation. Il est certain d'autre part qu'en maintes circonstances, le gouvernement s'est opposé à des initiatives qui auraient eu pour le pays d'heureux résultats. En voici un exemple entre cent. Au cours des hostilités, la Compagnie des Messageries maritimes avait acquis cinq navires japonais, à une époque où le prix de la tonne était loin du niveau invraisemblable qu'il a atteint dans les derniers temps de la guerre. Elle voulait en acquérir le triple : on le lui a défendu, sous prétexte de ne pas laisser sortir de France l'argent nécessaire à ces achats. Si cependant on le lui avait permis, on eût économisé les centaines de millions que l'Etat a payés depuis lors pour transports à des armateurs alliés ou neutres. Mais les sommes déboursées de ce chef disparaissent dans le mystère des budgets de guerre, ce royaume des ténèbres où la lumière a tant de peine à pénétrer; et personne ne fera le calcul de la différence entre ce que nous ont coûté ces frets et ce que nous aurions payé pour le même tonnage à une compagnie française. Le prix eût-il été le même, ne valait-il pas mieux le verser à des nationaux qu'à des étrangers?

Les déplorables résultats de l'intervention de l'État se font sentir partout. Le port de la Pallice était, il y a peu de temps encore, encombré de 270.000 tonnes de marchandises de toute nature importées pour des buts de guerre, reliquats de commandes faites sans que des clauses de résiliation aient prévu la fin des hostilités. En admet-

tant que les marchés n'aient pu être arrêtés à temps, du moins eût-il été expédient de chercher à tirer le meilleur parti possible de ces objets, à la fois dans l'intérêt de l'État et dans celui du public. On cite des millions de kilogrammes d'huile de ricin importés pour les besoins de l'aviation, et qui pourrissent sur les quais. Dans un autre ordre d'idées, des filateurs français avaient acheté et payé, il y a longtemps, 1.700.000 kilogrammes de laine qui sont à leur disposition en Angleterre : ils ne réussissent pas à obtenir la licence d'importation qui leur permettrait de faire venir cette matière et de mettre leurs broches en mouvement. Le nombre des ministères a été accru, et rien n'est plus difficile que de savoir auquel d'entre eux ressortit une affaire. Ballotté entre des autorités diverses qui se jalousent et s'ignorent, le malheureux citoyen qui est obligé d'entrer en rapports, à un titre quelconque, avec les fonctionnaires perd des jours, des semaines, des mois avant d'obtenir la réponse qu'il sollicite.

Il y a peu de temps, le président du syndicat du commerce des sucres, demandait au ministre du ravitaillement de lui faire connaître les intentions du gouvernement. Les transactions avec l'étranger menacent d'être particulièrement difficiles, en raison des achats effectués de longue date par les États-Unis et par l'Angleterre. Le commerce français, ignorant les intentions du ministre, ne sait s'il peut reprendre le cours de ses opérations normales, qui lui étaient interdites depuis trois ans.

Il serait à désirer que le gouvernement rentrât le plus tôt possible dans son rôle, qui est d'assurer aide et protection à tous les citoyens, de façon que leur libre activité se développe dans les meilleures conditions possibles pour eux-mêmes et par suite pour le pays.

Pendant la guerre, l'État a assumé une foule de tâches auxquelles il est impropre : mais personne n'a protesté parce qu'il s'agissait de la défense nationale, du salut

de la nation et que personne n'aurait voulu formuler de critiques, quelque fondées qu'elles fussent, au sujet de l'action de ceux qui avaient la responsabilité de la conduite des affaires publiques. On ne saura jamais combien de milliards auront de ce chef été engloutis en dépenses inutiles. Mais aujourd'hui que les hostilités ont pris fin, il faut au plus vite revenir à la situation normale. Il faut que l'État renonce à être commerçant, industriel, entrepreneur de transports. Il ne l'était déjà que trop avant 1914; il avait son réseau de voies ferrées, dont chacun sait l'effroyable budget; il avait ses monopoles, qui ne donnaient pas au Trésor en revenu net ce que fournirait l'impôt sur les produits que l'administration fabrique et vend au public. Qu'on se garde d'accroître le réseau d'État et d'augmenter le nombre des monopoles. On nous parle en ce moment d'instituer celui des pétroles, celui des sucres, sous prétexte que les hommes qui les importent, les fabriquent ou les raffinent réalisent quelques millions de bénéfices. Mais alors pourquoi l'État ne se substituerait-il pas à tous les citoyens qui exercent une activité quelconque, de façon à s'approprier les profits qu'ils en retirent? Pourquoi le ministre du commerce ne se ferait-il pas marchand de nouveautés ou fabricant de quincaillerie? Si on donnait suite aux idées d'institution de monopoles, les bénéfices actuellement réalisés se tourneraient vite en une perte. Si l'État voulait retirer de ce commerce la même somme que celle qui récompense actuellement le travail de ceux qui s'y adonnent, il devrait majorer considérablement les prix de vente et faire ainsi supporter par les consommateurs le prix de la gestion toujours maladroite et coûteuse des fonctionnaires.

Par un étrange renversement des choses, il semble que le gouvernement cherche d'autant plus à sortir de ses attributions naturelles qu'il remplit moins bien celles-ci. C'est ainsi que son premier devoir est d'assurer la liberté du

travail. On sait combien d'atteintes y ont été portées dans les derniers temps. En revanche nos ministres veulent s'ingérer dans les industries, les commerces, les transactions financières qui sont le domaine des initiatives individuelles.

Même au Parlement, un certain nombre d'esprits clairvoyants commencent à se rendre compte de la menace terrible que l'étatisme fait courir à nos finances. M. Emmanuel Brousse, il y a peu de jours, le proclamait en ces termes à la tribune du Palais-Bourbon :

« Je n'ai cessé de demander qu'on daignât, dans tous les ministères, profiter de la guerre pour réformer toutes les administrations et supprimer les sinécures et les rouages inutiles. Il y a 5.000 emplois d'instituteurs ou d'institutrices à supprimer. Nous vivons en 1919 avec la même organisation administrative que sous la Constitution de l'an VIII. Est-ce admissible avec les progrès du chemin de fer, du téléphone, de l'automobile et bientôt de l'aviation? »

Un travail instructif consisterait à relever toutes les erreurs économiques commises par le gouvernement au cours de la guerre. Sans formuler de critiques stériles sur des événements passés, on tirerait un enseignement pour l'avenir. Si la nécessité de prendre des résolutions hâtives, d'improviser sous le feu de l'ennemi, peut excuser d'innombrables bévues, il faut que le pays sache à quoi il s'expose en abandonnant à des fonctionnaires le maniement du mécanisme économique. L'exemple de l'État jetant sans compter les milliards par les fenêtres a été contagieux. La notion du chiffre semble ne plus exister. On ne discute plus les prix. La crainte de ne pas obtenir l'objet que l'on convoite et dont on croit ne pouvoir se passer fait que l'on paie, sans sourciller, des prix qui, il y a peu de temps encore, eussent paru absurdes. Beaucoup d'ouvriers n'ont malheureusement pas le sens de

l'économie et dépensent, sans compter, des sommes qui effraieraient bien des bourgeois. Et souvent il s'agit non pas d'objets de première nécessité, mais d'articles de luxe dont ils pourraient parfaitement se passer ; la gourmandise, l'amour de la parure ou d'autres mobiles excitent les acheteurs à dépasser toute mesure.

Certains politiques en concluent qu'il faut s'opposer par les moyens légaux à ces abus, empêcher par exemple les importations, de façon à mettre la population dans l'impossibilité de se procurer ces inutilités. Nous ne croyons pas que ce soit là un remède efficace. Il est difficile de tracer la ligne de démarcation entre le nécessaire et le superflu; ce serait un travail ingrat que celui qui consisterait à établir cette distinction. C'est de l'autre côté du problème que nous devons nous tourner en cherchant à arrêter à la source les dépenses extravagantes, par la diminution des salaires excessifs. Il ne faut pas s'imaginer que cette réduction soit chose impossible. Certes elle est malaisée, mais l'ouvrier devra reconnaître que, si le prix de la vie est abaissé par exemple de moitié, une réduction d'un tiers de son salaire le mettra dans une meilleure situation qu'auparavant. Le point délicat est qu'il faudrait réduire les salaires d'abord pour faire cesser des demandes extravagantes. La disparition de celles-ci ferait baisser les prix.

Le point essentiel pour arriver à un résultat que notre étude a eu pour but de rechercher, est de faire coïncider toutes les mesures qu'il est nécessaire de prendre. Car l'une prise sans l'autre pourrait ne produire aucun effet ou même un effet nuisible. Si par exemple on s'avisait de baisser les salaires sans arrêter les prodigalités folles du budget, sans ouvrir à l'importation des objets de première nécessité le libre accès de notre marché, on justifierait les grèves dont beaucoup, à l'heure actuelle, sont critiquées par la majorité des ouvriers ou des employés. La question

est, sous beaucoup de ses aspects, internationale. Les achats des gouvernements, aussi longtemps qu'ils se poursuivent, faussent les marchés et empêchent par conséquent les effets salutaires de la liberté commerciale de se faire sentir dans toute leur étendue. Il faudrait donc que les gouvernements qui, pendant la guerre, se sont faits les fournisseurs de leurs nationaux pour un certain nombre de denrées s'entendissent pour cesser leurs achats.

Dans une autre communication, nous étudierons les remèdes susceptibles de guérir le mal dont nous venons d'exposer les effets.

M. Schelle appuie les observations et les conclusions de M. Raphaël-Georges Lévy. Nous sommes, dit-il, entièrement d'accord pour estimer que les causes principales de la cherté sont l'inflation fiduciaire et la disette des produits. Ces deux causes agissent simultanément ; la dernière paraît de beaucoup la plus puissante. De toute évidence, notre production nationale est insuffisante pour répondre à nos demandes, qui ne proviennent pas seulement de nos besoins ordinaires, mais des réductions d'outillage et des renouvellements de stocks que la guerre a rendus nécessaires.

La disette est aggravée par l'insuffisance des restrictions. Celles-ci ont été arrêtées pour une partie de la population par l'élévation des salaires nominaux, néanmoins elles sont nombreuses.

En appliquant aux dépenses courantes de ma maison en mai 1914 (alimentation, blanchissage, etc.) les prix de mai 1919, j'ai trouvé que l'augmentation aurait été de 100 % environ. La plupart des personnes se sont imposé comme moi des restrictions et ce qui s'est passé pour l'alimentation s'est passé à plus forte raison pour les vêtements, pour le mobilier, pour l'entretien des immeubles, etc.

La cherté provoquera d'autres restrictions encore ; mais il serait imprudent de compter exclusivement sur elles pour rétablir l'équilibre entre les demandes et les offres. Nous avons derrière nous près de cinq années de guerre, c'est-à-dire de souffrances et de privations ; les restrictions nouvelles ne seront pas acceptées sans résistance et sans récriminations.

Il est dès lors urgent de prendre les mesures possibles et utiles pour enrayer la cherté.

En ce qui concerne l'inflation fiduciaire, il est indispensable d'adopter une politique financière de sincérité et d'économie, permettant de rembourser bientôt une partie des emprunts faits à la Banque de France. Par là, la circulation monétaire sera un peu réduite et par là aussi la valeur des billets restant en circulation sera soutenue.

Quant à la disette des produits, il convient de rétablir la liberté commerciale autrement qu'en paroles et d'ouvrir les frontières aux importations, sans que le gouvernement se mêle de faire un choix entre elles. Il n'entrera en France que les marchandises dont les prix à l'intérieur sont relativement très élevés, parce que ce sont celles qui offriront aux importateurs la plus large marge de profits. Or ce sont aussi celles dont nous manquons le plus. La cherté est le régulateur naturel des importations.

Si, au contraire, le gouvernement persiste à se substituer au commerce, il se trompera sur tel ou tel point et l'on pourra craindre qu'il ne naisse des confusions entre l'intérêt général et les intérêts particuliers. En fournissant des produits étrangers à meilleur prix que les produits français, les importations permettront d'ailleurs à la population et aux industriels de réaliser des économies sur la consommation courante et sur les prix de revient, économies qui compenseront les inconvénients passagers d'une hausse nouvelle des changes.

Séance du 28 juin 1919.

M. Ribot. — M. le Président m'a inscrit en quelque sorte d'office ; j'aurais voulu écouter en silence mes savants confrères de la section d'Économie politique, pour profiter de leurs conseils. Je suis entièrement d'accord avec M. Arnauné, qui a fait une analyse très exacte et très délicate des éléments de la question et particulièrement de l'influence qu'ont eue sur la hausse des prix en Angleterre l'inflation de la circulation fiduciaire et celle des crédits ouverts dans les banques. J'ai entendu avec intérêt les observations de M. d'Eichthal et de M. Souchon; elles ne contredisent pas les conclusions de M. Arnauné. Quant à M. Raphaël-Georges Lévy, j'ai eu le regret de ne pas l'entendre, ayant été absent à la dernière séance. Mais je suppose que lui aussi a été d'accord au fond avec M. Arnauné.

Nous ne pouvons pas en effet être en dissentiment quant aux causes principales de la hausse des prix qui est aujourd'hui un sujet de si graves préoccupations. C'est seulement sur l'importance relative des différents facteurs de cette hausse et sur l'efficacité de tel ou tel remède que nos opinions peuvent ne pas se rencontrer.

La cause initiale du renchérissement de la vie est dans la rupture d'équilibre qui s'est produite, dès le début de la guerre, entre la consommation et la production. La guerre n'a pas diminué les besoins de la consommation, elle les a, au contraire augmentés dans les pays belligérants. Si certaines restrictions encore assez légères ont été imposées à la population civile, l'armée a été une grande consommatrice de vivres, d'objets d'habillement et d'équipement, en même temps que de munitions. La consommation a excédé de beaucoup nos propres ressources et il a fallu recourir à d'énormes importations, spécialement des États-Unis.

Les frets ont été insuffisants et leur prix s'est énormément accru, surtout depuis que la guerre sous-marine a

pris en avril 1917 les proportions que vous savez, le transport d'un quintal de blé de New-York au Havre, par exemple, qui coûtait 1 fr. 37 avant la guerre coûtait, en juin 1918, 28 fr. 96. Ainsi de toutes choses.

D'autre part, l'irrégularité et l'insuffisance des transports par voie ferrée a largement contribué à faire hausser les prix. La facilité des transports est en temps ordinaire un régulateur des prix, un élément essentiel de leur stabilité. Quand on ne peut plus compter sur des livraisons régulières, les consommateurs sont à la discrétion des intermédiaires qui sont favorisés par le hasard des circonstances ou par certaines complaisances abusives. Des gains considérables ont été ainsi réalisés par le commerce des vins par exemple, en beaucoup d'endroits, au détriment du public.

Il y a eu, dès le début de la guerre, une hausse générale des prix, qui s'est fait sentir dans tous les pays, même dans ceux qui n'étaient pas des pays belligérants. Cette hausse a été d'abord modérée; elle n'a cessé de progresser et elle est devenue très considérable après que la guerre sous-marine a diminué le trafic par mer.

Le *Bulletin de la statistique générale de la France* a publié à cet égard des chiffres intéressants. En considérant les variations du prix d'une ration alimentaire prise comme type, on voit qu'avant la guerre, il en coûtait plus pour vivre à Paris que dans toutes les villes d'Europe. Au contraire en juillet 1917, la ration moyenne qui coûtait 100 à Paris se payait 104 à Londres, 102 en Suisse, 115 en Norvège. Par rapport à 1914, l'indice de la dépense s'était élevé à Paris à 181, à Milan à 190, à Londres à 192 et aux États-Unis à 149. Vous voyez que la hausse a été générale et qu'en mettant à part les États-Unis elle a été moins forte à Paris que dans beaucoup de villes d'Europe et notamment à Londres.

A la fin de la guerre, en novembre et décembre 1918,

la hausse n'était pas beaucoup plus considérable à Paris que dans les 40 villes d'Angleterre dont on avait relevé les prix. L'indice était en Angleterre de 230 au lieu de 100 à la veille de la guerre. A Paris, il était de 237 en octobre 1918. Dans les villes de France ayant plus de 10.000 habitants, l'indice avait passé de 100 à 261 et il était de 278 en février 1919. Il n'y avait pas alors une très grande disproportion dans la hausse des prix d'avant-guerre entre la France et la Grande-Bretagne. En Italie la hausse était beaucoup plus considérable; l'indice de 100 en 1914 s'était élevé en janvier 1919 à 399. Aux États-Unis il avait passé de 100 à 183.

D'autres facteurs étaient venus s'ajouter aux causes initiales que j'ai indiquées.

L'un de ces facteurs dont l'effet a été très considérable, ce sont les dépenses énormes faites par les États belligérants et en particulier par la France. Les milliards versés par l'État sont rentrés pour une part par la voie des emprunts faits par l'État ou par celle des impôts qui ont été beaucoup moins augmentés en France qu'en Angleterre pendant la guerre et depuis l'armistice. La commission du budget de la Chambre des députés a réclamé des impôts et depuis que le ministre des finances lui en a proposé elle les examine avec une sage lenteur qu'elle n'a pas toujours apportée au vote des dépenses. On trouve que les impôts proposés par le ministre ne valent pas ceux qu'il tient en réserve pour l'avenir, comme l'augmentation des impôts directs. Cela permet de ne pas se hâter; mais le temps perdu ne fait qu'augmenter le déficit, créer un certain flottement dans l'opinion qu'il serait dangereux de laisser se développer. La part des sommes versées par l'État qui ne lui est pas revenue par l'emprunt ou par l'impôt est représentée par une fraction importante de la circulation fiduciaire correspondant au montant des avances de la Banque à l'État, soit près de

24 milliards, et par les Bons de la Défense nationale dont le montant doit dépasser à cette heure 33 milliards.

Il ne faut pas en effet considérer seulement le montant des billets de la Banque en circulation ou en réserve dans les caisses des particuliers, mais aussi le montant des disponibilités presque immédiates que constituent les 33 ou 34 milliards de Bons à court terme de la Défense nationale. Un facteur de la hausse des prix, c'est évidemment l'augmentation dans les pouvoirs d'achat des particuliers qui a résulté des sommes dépensées au cours de la guerre par l'État et qui n'ont pas trouvé un emploi permanent, qui restent à l'état de fonds courants, à la disponibilité des particuliers pour leurs acquisitions de toutes sortes.

Encore faut-il tenir compte de ce que l'inflation des signes monétaires est en réalité moindre qu'elle n'apparaît. Sur les 34 milliards de billets de la Banque, il y en a la moitié qui sont nécessaires aux paiements. Avant la guerre, la circulation monétaire était de 10 milliards, dont 6 milliards en billets et au moins 4 milliards d'or. Comme l'or a disparu de la circulation et que d'autre part la hausse des prix, l'habitude de payer au comptant et la création de caisses très nombreuses exigent une somme de monnaie très notablement supérieure à ce qu'elle était avant la guerre, l'inflation réelle de la circulation monétaire est inférieure à ce qu'on est tenté de supposer. Elle n'en existe pas moins et il serait évidemment souhaitable de pouvoir la réduire au plus tôt et, en tous cas, de ne plus l'augmenter.

Un autre facteur très important de la hausse des prix a été celle des salaires. On a commencé par donner de gros salaires aux ouvriers et aux ouvrières des usines de guerre, même aux mobilisés qu'on a ramenés du front dans les arsenaux et ateliers de fabrication. La hausse s'est étendue peu à peu à d'autres catégories de salaires.

Puis la cherté de la vie a amené un relèvement général des salaires, aujourd'hui très considérable puisqu'il a doublé ou même triplé les salaires d'avant guerre. Ce relèvement des salaires a eu pour conséquence inévitable une nouvelle hausse du coût de la vie, de sorte que nous sommes entrés dans une sorte de cercle vicieux d'où il sera très difficile de sortir. L'élévation permanente des salaires restera une source de vie chère, tant que la production ne sera pas plus abondante qu'elle n'était avant la guerre. Seule une production plus intense permettrait de maintenir de hauts salaires et d'abaisser le coût de la vie ; malheureusement on ne s'en rend pas compte et il faudra sans doute passer par de véritables souffrances pour que la généralité des travailleurs comprennent que c'est à leurs propres dépens que se fait la réduction de la production par suite de la réduction de la journée de travail. On va tout droit à une crise dont les dirigeants de la Confédération générale du Travail sentent la gravité et qu'ils n'ont pas la force de conjurer en parlant aux ouvriers avec la clarté et l'énergie qu'il faudrait. M. Hoover a dit récemment que l'Europe mourrait de faim si elle ne se décidait pas à travailler. Nos paysans fort heureusement continuent de travailler et ils nous empêcheront de mourir de faim, quand ils auront les engrais et les outils qui leur ont manqué pendant la guerre. Mais, si les travailleurs des mines, de l'industrie, de tous les métiers, produisent moins qu'avant la guerre, les hauts salaires ne les préserveront pas de la misère qui les guette. C'est ce que toute personne qui peut élever la voix devrait faire comprendre à nos populations si intelligentes et, dans leur grande masse, si disposées à reprendre leurs habitudes laborieuses.

Je ne puis pas ne pas dire quelques mots d'une autre cause d'élévation des prix. Elle réside dans la façon dont l'État a fait en général ses achats pendant la guerre.

L'État achète mal et trop cher. On l'a vu notamment quand il a fixé le prix d'achat du blé à 75 francs, c'est-à-dire très au-dessus du prix qu'attendaient les cultivateurs.

Comme vous l'a très bien montré M. Souchon, l'exagération de ce prix du blé a retenti sur le prix de toutes les productions de la ferme.

Ce n'est pas seulement l'État qui achète mal, ce sont aussi nos amis d'Angleterre et des États-Unis venus en si grand nombre à notre secours. Ils se plaignent volontiers d'avoir été exploités par nos compatriotes; mais n'ont-ils pas contribué à faire hausser les prix, à leur propre détriment, en achetant à n'importe quel prix, en envoyant des émissaires dans les campagnes pour enlever les denrées dont ils avaient besoin, des œufs, du beurre, de la volaille, etc... ? Cette habitude d'acheter sans discuter les prix s'est étendue au public en général. On n'essaie pas de résister, on subit passivement les prix qu'il plaît aux intermédiaires de fixer. Le *Matin* a raconté l'anecdote significative de ce rédacteur qui s'est improvisé marchand de cerises dans la rue et qui, ayant affiché un prix supérieur de 50 centimes au prix des autres marchands a vu néanmoins affluer autour de la table de vente des clients qui n'ont pas même essayé de s'enquérir de la cause de ce renchérissement subit. Il faudra bien revenir aux anciennes habitudes de discussion et de restriction volontaire en cas de résistance des producteurs ou des intermédiaires.

Les consommateurs auraient pu montrer pendant la guerre un peu moins d'inertie et de résignation. Comment expliquer que les sociétés coopératives de consommation ne se soient pas multipliées et développées pour combattre la vie chère? C'est un des phénomènes qui montrent le mieux à quel point nous ignorons encore la puissance de l'association et combien nous nous soucions peu de faire effort pour améliorer les conditions de notre vie.

Les moyens employés par l'État pour combattre la cherté de la vie n'ont pas toujours eu le succès qu'il en attendait. On a tort de reprocher à l'État de s'être fait importateur exclusif de blé, de sucre, de charbon. C'était le seul moyen d'empêcher la concurrence de l'État britannique de nous mettre en infériorité sur les marchés étrangers et aussi, par le moyen des cartes d'alimentation, de procurer aux plus pauvres leur part légitime dans les denrées de première nécessité qui, autrement, auraient été absorbées par ceux que n'effraient pas les hauts prix.

L'État aurait même dû étudier le rationnement de la viande, comme il a fait en Angleterre.

Dans les taxations qu'il a faites d'autres produits nécessaires, à l'exemple de l'Angleterre, on peut lui reprocher d'avoir manqué de fermeté pour les faire respecter. Nos voisins ont tenu la main plus énergiquement que nous à l'exécution des mesures prises et ils ont été aidés par la population qui, en général, s'est imposé plus docilement que nous les restrictions jugées indispensables et n'a pas eu recours à des moyens détournés pour échapper à la rigueur des taxations.

Les prix ne resteront pas au niveau où ils sont aujourd'hui. Ils ont commencé de baisser en Angleterre, à la suite de la réduction du prix des frets. Chez nous, la baisse ne s'est pas fait sentir. Les frets ont d'abord baissé moins chez nous qu'en Angleterre, parce que nous dépendons de l'étranger et que l'Angleterre nous fait des conditions moins favorables que celles qu'elle fait à son propre commerce. Puis nous nous sommes affranchis à peu près de toutes restrictions volontaires ou légales, tandis qu'en Angleterre on continue de faire des économies dans les dépenses. Enfin la réduction de la journée de travail à 8 heures a produit chez nous des effets plus grands que chez nos voisins parce que la journée de travail était en

général plus courte en Angleterre qu'en France. Non seulement le coût de la vie ne s'abaisse pas chez nous, mais nous allons payer le charbon beaucoup plus cher et nous ne sommes même pas sûrs d'en avoir assez. L'Angleterre va réduire ses exportations; aurons-nous une compensation suffisante du côté de l'Allemagne et des Etats-Unis? En tous cas, nous paierons, en dehors même du fret, le charbon anglais 20 shillings de plus à la tonne que les consommateurs anglais.

La persistance de la cherté de la vie est une cause de vives préoccupations.

Comment y remédier? Rétablir la liberté des importations, c'est à merveille, et j'en suis partisan. Mais qu'on prenne garde que la liberté ne peut pas jouer d'ici quelque temps pour les laines d'Australie, par exemple, dont le gouvernement anglais s'est assuré le monopole, ni pour le charbon dont le commerce n'est pas libre, ni pour le blé dont les gouvernements alliés se sont constitués les principaux acheteurs. Pour le sucre, on a rendu la liberté aux importateurs et le ministre de l'Agriculture a expliqué qu'il y aurait désormais deux prix, celui du sucre de l'État rationné et taxé et celui du commerce. Cela aboutira sans doute à un rehaussement du prix, parce que le sucre du commerce sera plus cher que le sucre du Ravitaillement et que les épiciers aimeront mieux le vendre que le sucre officiel.

Et puis, en supposant que nous puissions nous procurer à l'étranger tout ce qui nous manque, il y a la question de savoir comment nous paierons ces importations. On parle un peu légèrement de la question du change. Si on a maintenu dans certaines limites l'écart du change qui nous est partout défavorable sauf vis-à-vis de l'Italie et de la Belgique, c'est parce que l'État est intervenu soit en se faisant ouvrir des crédits à l'étranger, soit en payant en France certaines dépenses de l'armée britannique et de

l'armée américaine et en se procurant ainsi des livres et des dollars qu'il met, en partie, à la disposition de la Banque de France. Mais, si l'État retire la main, ce à quoi il faut s'attendre un jour ou l'autre, comment le commerce libre s'arrangera-t-il pour obtenir des crédits qui suffisent à couvrir l'excédent énorme des importations sur les exportations? Cet excédent, si le reste de l'année 1919 devait ressembler aux quatre premiers mois, atteindrait le chiffre énorme de 20 milliards. Sans doute, il y a encore dans ces chiffres des dépenses faites pour les besoins du ministère de la Guerre, qui vont bientôt disparaître; mais le total n'en restera pas moins très élevé. C'est donc une question grave de savoir comment on pourra payer nos achats à l'étranger, sans que les changes ne s'en trouvent affectés. Si le change du franc contre la livre ou le dollar vient à baisser encore comme il est en train de le faire, où s'arrêtera-t-il? Et comment la vie sera-t-elle moins chère, si nous avons à subir un change très défavorable qui grèvera le prix des marchandises importées?

Je me borne à poser un point d'interrogation. Et les droits de douane qu'on relève, comme si le change n'était pas déjà une barrière suffisante pour nous protéger contre l'excès des importations! Peut-on les abaisser, alors que nos industries des départements libérés ont des charges si lourdes et sont obligées de payer leurs matières premières à des prix si élevés? Qu'on les abaisse, soit, mais alors ne faudra-t-il pas donner, à titre transitoire, certaines compensations à ces industries en voie de relèvement? Voilà bien des questions et d'une solution difficile.

Ce simple examen suffit à nous montrer que la liberté rendue aux importations ne résoudra pas, à elle seule, le problème de la vie chère.

Le remboursement des avances faites par la Banque à l'État serait une chose très heureuse, pourvu qu'il ait lieu non pas en bloc, mais graduellement. Qui peut croire qu'il

aurait pour effet de mettre fin à la crise dont nous souffrons ?

Je suis loin de contester ce qu'il y a de vrai dans la thèse de nos confrères qui veulent avec instance qu'on sorte le plus tôt possible du régime artificiel et anormal où nous avons été engagés par les nécessités du temps de guerre, mais je me hâte d'ajouter que le remède le plus efficace à la cherté de la vie sera dans le développement de la production, dans l'amélioration des transports et dans le retour à une existence plus simple, moins chargée de dépenses, telle que l'ont pratiquée nos devanciers. La France s'est appauvrie pendant la guerre ; elle doit vivre à l'avenir, comme elle a vécu dans un passé qui n'est pas loin de nous. Elle n'y perdra rien, en réalité, ni dans le jugement qu'on portera d'elle au dehors. Que l'État donne enfin l'exemple de l'économie dans les dépenses et que cet exemple soit suivi du haut en bas de l'échelle. Travailler plus qu'avant la guerre, produire plus qu'avant la guerre, dépenser moins : cela doit être le mot d'ordre. C'est là et là seulement, comme je l'ai dit ailleurs, qu'est le salut de notre pays.

M. Colson n'a rien à ajouter à ce qui a été si bien dit par les orateurs précédents ; il voudrait seulement insister sur la distinction absolue qu'il faut établir entre les deux causes indépendantes l'une de l'autre dont la concomitance donne à la hausse des prix sa gravité tout à fait exceptionnelle.

La première est l'*inflation monétaire*. Une expérience constante, tout à fait d'accord avec la théorie, a surabondamment prouvé que l'augmentation des signes monétaires en circulation amène la hausse des prix. Or cette augmentation est actuellement un fait universel. Presque toute l'Europe (même l'Angleterre, sous des formes spé-

ciales) est au régime du cours forcé. L'Amérique, qui n'y est pas, a vu refluer chez elle, pour le paiement de ses exportations, une masse d'or qui y a amené la même dépréciation de l'instrument des échanges; même en Europe, la Suède, par exemple, est dans le même cas. De là une hausse des prix d'autant plus forte, dans chaque pays, que l'inflation y est plus marquée.

Or, en France, où la circulation en or, argent et papier à découvert était de 8 à 10 milliards avant la guerre, elle est aujourd'hui de 35 à 40 milliards. Les prix n'ont pas augmenté dans la même proportion, parce que l'habitude de payer au comptant et celle de thésauriser en billets, depuis le moratorium des banques, ont accru les besoins de monnaie. Mais la hausse, *dans la mesure où elle est commune à tous les produits et à tous les salaires,* ne peut s'expliquer que par la dépréciation du signe monétaire surabondant. A toutes les époques, la même cause a amené les mêmes effets : l'afflux d'or et d'argent après la découverte de l'Amérique, le système de Law, les assignats, les émissions de la guerre de l'indépendance et de celle de la sécession aux États-Unis, etc., en sont d'illustres exemples. Contester le rapport de cause à effet entre les émissions et la hausse des prix, c'est nier l'évidence.

Mais l'émission de papier-monnaie n'a pas seulement pour effet de faire monter les prix; tant qu'on n'a pas la certitude qu'elle est arrêtée, elle les *affole*. Personne ne sait plus quel sera, dans six mois, le sens du mot *franc,* qui n'est plus qu'un mot. Nul calcul d'avenir n'est possible ; on n'a plus aucune base solide de résistance aux demandes des vendeurs, et c'est pourquoi les soubresauts brusques des prix sont une conséquence, aussi constante que leur hausse, des émissions inconsidérées.

Le seul remède, c'est l'arrêt de ces émissions. Pour le réaliser, il faut un courage et une fermeté à toute épreuve,

qui ont manqué jusqu'ici. Seul, un emprunt en rentes consolidées peut permettre le retrait d'une partie des billets en circulation. Mais, pour pouvoir emprunter, quand le patriotisme n'est plus surexcité par la guerre, il faut donner des garanties de solvabilité. Pour donner ces garanties, il faut porter les recettes au niveau des charges permanentes du pays, en établissant des impôts ; il faut faire rentrer ces impôts, en ne se contentant pas de les percevoir sur les citoyens assez soucieux de leur devoir pour s'offrir eux-mêmes aux rigueurs du fisc ; il faut arrêter les dépenses inutiles, programmes démesurés de travaux publics, subventions données à tout venant, affectation d'une partie des recettes du Trésor à des institutions de crédit quasi gratuit ou à des œuvres d'assistance d'une utilité plus que douteuse. Il faut enfin *se lier les mains*, au point de vue des émissions futures, en faisant d'un engagement de les limiter une des clauses du futur emprunt.

Si les pouvoirs publics n'ont pas le courage de prendre ces mesures, c'est à une banqueroute que l'inflation monétaire aboutira, comme elle y a abouti toutes les fois qu'elle n'a pas été arrêtée à temps. Or, avec le développement moderne des affaires, du crédit et des valeurs mobilières, une banqueroute aurait des conséquences bien autres et bien plus durables qu'autrefois. Une décision aussi prompte qu'énergique, à cet égard, est une question de vie ou de mort.

— La seconde cause de la vie chère est la *dénivellation entre les ressources et les besoins*, résultat inévitable de la réduction de la production, de l'augmentation des consommations et des destructions de toute nature pendant cinq années de guerre. Cette cause-là n'agit pas sur tous les prix à la fois, mais seulement sur ceux des denrées ou des services qui font défaut, car la hausse qu'elle provoque résulte de la modification nécessaire dans le rapport entre

les revenus de chacun et le coût d'une même quantité de produits utiles : il faut bien que chacun ne puisse plus acheter autant de choses, quand il y en a moins par tête. A cela, il y a deux remèdes : *augmenter la production, réduire la consommation;* or c'est en sens inverse que s'exerce l'action des pouvoirs publics, sous la pression des syndicats.

Jusqu'à l'armistice, tout le monde ne parlait que de la nécessité de *produire davantage,* pour réparer les maux de la guerre. On prévoyait bien que les hommes revenant du front auraient quelque peine à reprendre l'habitude du travail régulier ; mais tout le monde reconnaissait qu'après que la mort ou les blessures auraient réduit l'effectif des travailleurs de deux millions, c'est-à-dire du cinquième peut-être des hommes valides dans la force de l'âge, il faudrait que les survivants redoublassent d'efforts, pour que les conditions d'existence de l'humanité ne fussent pas trop empirées. Or, depuis la fin des hostilités, on n'entend parler que de semaine anglaise, de congés payés, et la diminution du rendement des travailleurs est partout considérable. Enfin, on a vu voter la loi de 8 heures, sans que personne ait le courage de s'y opposer, alors que la masse ouvrière ne la réclamait pas et l'a accueillie plutôt froidement. Cette loi a été improvisée, aux approches du 1er mai, par crainte des meneurs qui ne représentent qu'une infime minorité de la classe ouvrière.

On dit, il est vrai, qu'on peut suppléer au travail humain par le développement des machines. Mais, pour construire plus de machines, il faudrait des bras, alors que le nombre des ouvriers est réduit et que les survivants travaillent moins, et il faudrait plus de capitaux disponibles, alors qu'une effroyable destruction les a raréfiés.

Non seulement on réduit le travail, mais on en consacre une grande partie à des travaux purement inutiles, par crainte du chômage ; comme si le chômage pouvait être à

craindre, quand tant d'ouvriers ont disparu et quand il y a tant de travail à effectuer, non seulement dans les régions dévastées, mais dans la France entière où rien n'a été entretenu, où l'on n'a remplacé depuis cinq ans qu'à la dernière extrémité tous les instruments, meubles, vêtements à bout de services, où tous les stocks sont épuisés. Ce qu'il faut, c'est un *réajustement de la main-d'œuvre*, pour passer du travail de guerre au travail de paix. Il est clair comme le jour que ce réajustement ne peut être obtenu que par le licenciement du personnel occupé à des travaux devenus inutiles, l'obligeant à retourner là où il fait défaut. Mais on s'affole à l'idée du chômage temporaire et on peut dire volontaire qui est indispensable pour décider les travailleurs à revenir aux métiers abandonnés. On continue donc à payer des salaires exorbitants à des ouvriers et à des ouvrières qu'on veut garder à tout prix dans des usines où l'on n'a pas besoin d'eux, on entame des travaux publics nullement urgents, souvent inutiles, parfois nuisibles, pour ouvrir des chantiers alors qu'il n'y a pas un village où on trouve un charron, un serrurier ou un charpentier pour remettre en état les instruments et les édifices à bout de services, quand il est impossible à Paris de faire monter un sac de charbon au sixième ou porter un colis, comme de trouver une femme de ménage. On interdit la vente d'automobiles militaires devenus disponibles, on pourvoit de sucre les confiseurs quand les ménages en manquent, de peur que la restriction de certaines fabrications ne rende disponible un personnel qui manque à tant d'endroits.

En ce qui concerne les *consommations*, il est certain qu'elles ont énormément augmenté dans les classes populaires, dès le début de la guerre, d'abord par la suspension du paiement des loyers, étendue aux familles auxquelles la mobilisation n'enlevait aucune de leurs ressources et

qui en ont immédiatement affecté le montant à se mieux nourrir, puis par l'extension donnée aux allocations, par les salaires exorbitants des usines de guerre, par l'habitude d'une alimentation plus large en viande et en vin, que tant d'hommes ont contractée sur le front, etc. La seule action qui puisse ramener aux habitudes anciennes et même à la réduction, qui est nécessaire avec une production moindre, c'est la hausse du coût de la vie *par rapport aux salaires*. Or, on part du principe que ceux-ci doivent être portés au niveau nécessaire pour assurer aux ouvriers, avec un travail moindre, le même *standard of life*. Par amour d'une fausse égalité, on étend ou on veut étendre aux agents des grands services employés dans les régions où la vie est bien moins coûteuse l'augmentation nécessaire dans les villes, et on leur donne ainsi les moyens de consommer davantage. A mesure que l'augmentation des salaires permet aux ouvriers de payer plus cher et que par suite les denrées déficitaires haussent, en même temps que les prix de revient augmentent avec le coût du travail, on relève encore les salaires et, comme un chat qui court après sa queue, on poursuit une course en cercle accélérant la hausse constante des prix.

Il est vrai qu'il y a une partie de la population qui restreint ses consommations, qui meurt même littéralement de faim : les petits rentiers, les retraités, les professeurs des lycées ; la situation de ces derniers est une honte et un danger public, car elle tarira pour longtemps le recrutement de l'enseignement secondaire, dont la qualité a fait la véritable force de la France, lui a permis de déployer l'extraordinaire supériorité qu'elle a révélée pendant la guerre, en fournissant des États-majors à tant d'armées, comme en reconstituant sous le feu de l'ennemi une industrie capable d'alimenter tant de fronts. Mais ce n'est pas la misère d'une fraction infime de la population qui peut rétablir l'équilibre entre l'offre et la demande, quand,

dans le monde entier, de hauts personnages admettent et proclament que les masses, qui seules font les gros chiffres, peuvent vivre mieux, en travaillant moins qu'auparavant, après tant de destructions, dont il ne sera possible de faire supporter par les vaincus qu'une faible part.

Pour un certain nombre d'articles, l'*importation* pourrait remédier à la pénurie; mais on l'arrête (nous en connaissons des exemples certains) de peur précisément qu'elle fasse baisser les prix : il suffit qu'un industriel déclare qu'il va être obligé de restreindre sa production et de rendre ainsi quelques bras aux emplois où ils font défaut, pour qu'on ferme la frontière ouvertement ou par des procédés détournés. Il serait infiniment désirable que le commerce pût acheter les produits là où ils font le moins défaut, pour aller les vendre aux endroits où la hausse est devenue vertigineuse; mais on menace de poursuites les spéculations dont l'intervention seule peut réaliser le nivellement des prix. Enfin on maintient, pour faire mal au nom de l'État la répartition des produits que le commerce ferait beaucoup mieux, une foule de services parasites, où se sont embusqués pendant la guerre des fonctionnaires improvisés, manquant trop souvent de l'expérience et de l'habitude de servir l'intérêt général qui, chez les fonctionnaires de carrière, atténuent au moins les inconvénients de toute organisation soustraite au stimulant de la concurrence.

On dit, il est vrai, que l'importation fera monter les changes; mais il faut bien qu'ils montent, quand l'inflation monétaire fait appeler 1 franc ce qui ne représente plus que 0 fr. 50 ou même moins. La hausse des changes sur les pays où la circulation est moins avariée limitera mécaniquement l'importation au strict nécessaire, elle fera même reparaître une certaine exportation des objets pour lesquels le déficit est le moins accentué. En tous cas, il faut

choisir entre la détermination automatique des entrées et des sorties répondant aux besoins, assurée par le mécanisme des prix et du change, d'une part, et d'autre part un régime de taxation et de persécution du commerce, obligeant l'État à pourvoir lui-même aux importations, à rationner chacun et à maintenir la France entière sous le régime d'une ville assiégée.

Les conclusions qui se dégagent de tout cela sont évidentes : il faut sortir des expédients imposés par l'état de guerre, pour revenir le plus tôt possible à la vie économique normale ; il faut arrêter de suite l'inflation monétaire, par une politique fiscale courageuse. Il faut remettre le travail en honneur et, sans doute, il faudra abroger la loi des huit heures, ce qui sera plus difficile qu'il ne l'eût été de ne pas la voter, à moins que ne se généralise le système absurde du double métier, qui déjà s'établit de tous côtés : beaucoup d'ouvriers se ménagent, pendant les 8 heures passées à l'usine, pour aller faire ailleurs 3 ou 4 heures d'un autre travail payé à la tâche. Il faut s'habituer à l'idée que le salaire de chacun ne peut pas lui permettre de consommer autant qu'autrefois, dans un pays très appauvri. Il faut laisser l'importation suppléer à l'insuffisance de la production intérieure et les libres initiatives pourvoir aux besoins, sous le stimulant de la concurrence, au lieu de multiplier les organisations artificielles et coûteuses. Si l'on tarde davantage à renoncer aux pratiques que rien ne justifie plus et qui mettent obstacle à la stabilité des prix, incompatible avec l'augmentation constante des émissions de billets de banque, comme au développement de la production, qui peut seul assurer la satisfaction des besoins, la crise actuelle ne pourra manquer d'aboutir à une de ces catastrophes dont l'histoire offre tant d'exemples et peut-être à un recul durable de la civilisation.

Séance du 5 juillet 1919.

M. Arnauné. — Si je prends de nouveau la parole, c'est simplement pour signaler quelques faits importants qui se sont produits depuis ma communication du mois de mars.

Je constate avec plaisir que le système du maximum est abandonné pour la plupart des denrées, et qu'il est même condamné avec une belle assurance par plusieurs de ceux qui l'avaient établi.

Malheureusement, d'autres circonstances se sont produites, qui donnent à prévoir de nouvelles augmentations du prix de la vie. L'événement le plus récent est l'adoption du projet de loi qui élève le maximum des avances de la Banque de France à 27 milliards et porte à 40 milliards la limite de son émission. Après quelques résistances, il a bien fallu se résigner à le voter. Au mois de février, une loi a retiré au Gouvernement le pouvoir, qu'il tenait de la loi du 4 août 1914, d'élever par décret le maximum des émissions. C'était une mesure sans portée, on le voit bien. Les Chambres sont obligées de faire ce que le Gouvernement eût fait. Le seul moyen de restreindre les émissions est de ne pas autoriser des dépenses que le Trésor ne pourra payer qu'au moyen d'emprunts à la Banque.

L'élévation du maximum de l'émission à 40 milliards est un événement des plus graves, parce qu'une nouvelle extension de la circulation peut ébranler la confiance du public, porter atteinte au crédit du billet et causer une nouvelle hausse des prix.

J'avais indiqué ce point de vue, dans ma lecture du mois de mars, en des termes que le doyen de notre section, M. d'Eichthal, avait entièrement approuvés. Nous pensons, tous les deux, que le principal élément de la valeur du billet à cours forcé est la confiance du public. Je crois, comme M. d'Eichthal, que l'abondance du billet à cours forcé menace de le déprécier. Mais la raison en est, à mon

avis, que, cette abondance, ajoutant aux difficultés de la reprise des paiements en espèces, contribue à ébranler la confiance. M. d'Eichthal estime qu'en outre l'abondance des instruments d'échange est, par elle-même, une cause de diminution de leur valeur. Il l'admet même pour les monnaies d'or. C'est sur ce point que nous sommes en léger dissentiment. Je crois, comme mon savant doyen, que l'abondance de la monnaie d'or cause la hausse des prix. Mais, à mon sens, ce n'est pas parce que la valeur de l'or devient moindre; c'est parce que la production accrue de l'or donne des moyens d'achats plus nombreux, tout comme la production accrue de n'importe quelle autre marchandise, et par suite permet l'accroissement de la demande. Pour ce qui concerne notre billet, je pense que son émission excessive a commencé d'agir sur les prix, non pas en diminuant son pouvoir d'achat, mais en permettant une demande plus intense de toutes les marchandises, demande dont l'effet a été d'autant plus puissant que les émissions de billets ne sont pas liées à des opérations industrielles et commerciales de nature à augmenter la production, mais résultent de dépenses de pure consommation faites par l'État.

Cette analyse semble utile parce qu'au lieu de s'arrêter à la cause apparente du mal, l'inflation monétaire, elle va jusqu'à ses causes profondes, l'exagération des dépenses publiques, la politique sportulaire dont pâtissent les budgets publics et privés, qui a développé la demande en distribuant des moyens d'achats dont la source semble être réputée intarissable.

Sans doute, il paraît téméraire de parler en ce moment d'arrêter la hausse croissante des salaires et des traitements. Mais il faut faire confiance au bon sens des Français et s'efforcer de l'éclairer. N'a-t-on pas vu récemment un manifeste des ouvriers typographes déclarant expressément que la hausse des salaires n'est pas une solution

et qu'au contraire, elle tend à aggraver la cherté de la vie ?

Ce que les salariés peuvent légitimement réclamer, c'est qu'on s'attaque d'abord aux causes de la hausse autres que leur demande.

Parmi ces causes, la première est la restriction des quantités produites, conséquence de la guerre qui se prolongera durant la paix, car il faudra beaucoup de temps pour que l'agriculture et l'industrie des régions dévastées par l'ennemi reprennent leur activité et, par surcroît, nombre de producteurs français sont tombés sur les champs de bataille ou ont perdu, par suite de blessures ou d'infirmités, une partie de leur force productive.

Une autre cause de cherté est l'élévation du prix de revient. Il ne suffit pas de produire davantage pour que les prix de vente baissent ; il faut produire à meilleur marché. Pendant la guerre, on a perdu la notion du prix de revient. L'industriel ne regardait pas au prix de revient, parce que son grand acheteur, l'État, ne regardait pas au prix d'achat. Il fallait acheter à tout prix, produire à tout prix, armes, munitions, habillement, équipement, subsistances.

Cette pratique du temps de guerre ne doit pas persister pendant la paix. On continue cependant à ne pas s'occuper du prix de revient. En même temps que les salaires sont majorés, la réduction de la durée de la journée de travail en fait baisser le rendement. D'après une circulaire récente du Comité des houillères, les salaires des mineurs étant aujourd'hui le triple de ce qu'ils étaient avant la guerre et la journée de travail effectif devant être réduite de 7 heures 1/2 à 6 heures, la valeur moyenne du charbon sur le carreau de la mine, qui était déjà passée de 17 francs en 1913 à 45 francs ou 50 francs en mai 1919, va augmenter de 20 francs au moins et même de 40 francs et plus là où l'exploitation est difficile. Les répercussions

de cette majoration sur les prix de revient de toute l'industrie française seront extrêmement graves. On peut s'en rendre compte par les chiffres ci-après que j'emprunte à un Rapport publié ces jours-ci par le Ministère du Commerce et qui font connaître le pourcentage de la dépense de combustible dans le prix de revient de divers produits en 1913 : fonte Thomas, 52.9 % ; lingots d'acier, 48.5 % ; fers marchands, 35.3 % ; tôles moyennes,39.4 % ; ciment, 50 % ; verres à vitre 40.54 % ; pâtes à papier, 31.25 % , etc., etc.

Une cause d'augmentation du prix de revient qui ne paraît pas susceptible d'une correction prochaine, est la hausse du change sur l'étranger. Au mois de mars dernier, le change sur Londres était à 25.97 1/2; le change sur New-York à 545. Ces jours-ci, on cote près de 31 francs sur Londres et 685 francs sur New-York. Pendant la guerre, la hausse du change avait été arrêtée par les ouvertures de crédits que nous avions obtenues des Anglais et des Américains. Ces crédits n'ayant pas été renouvelés, jusqu'à présent du moins, la hausse du change était fatale, car l'excédent de nos importations sur nos exportations de marchandises ne peut pas être couvert, comme avant la guerre, par les revenus de nos placements extérieurs et les dépenses que font en France les visiteurs étrangers. L'écart, qui était de 1.500 millions en 1913, a atteint 21 1/2 milliards en 1917 et 15 3/4 milliards en 1918 (chiffre provisoire). Les statistiques douanières pour les premiers mois de 1919 sont tout à fait alarmantes. Il y a lieu de noter, toutefois, qu'une partie notable (au moins 860 millions) de l'accroissement des importations résulte de la liquidation en 1919 d'opérations faites en 1918. D'autre part, les exportations de produits fabriqués n'ont pas baissé autant qu'il le semble au premier abord, par rapport à 1917 ; les chiffres de cette dernière année étaient grossis par des exportations de matériel de

guerre. On peut craindre toutefois que l'excédent des importations en 1919 s'élève à quelques 16 milliards au taux d'évaluation de 1917.

Comment remédier à cette situation défavorable? Il faut bien importer les aliments qui nous font défaut et les matières premières sans lesquelles notre industrie ne peut recommencer à produire et à exporter. D'aucuns demandent que le Trésor se procure du change, comme il l'a fait, principalement pour payer les dépenses de l'Etat, de 1914 à 1918, et qu'il le distribue aux importateurs. Mais acheter du change, c'est emprunter au dehors. Notre dette publique extérieure n'est déjà que trop lourde. Tout ce que peut et doit faire le Trésor, c'est de donner un appui moral et politique aux intéressés, c'est de favoriser la création de groupes de banques françaises et étrangères et la conclusion entre eux d'accords relatifs aux moyens de régulariser le change. Son intervention ne doit pas aller au delà.

La hausse du change augmente le prix des marchandises dans une proportion qui atteint, aux cours actuels, 22 1/2 pour les importations d'Angleterre, 32 % pour celles des États-Unis, 33 % pour celles d'Espagne. Elle agit à la façon d'un droit d'entrée et s'ajoute à la protection qui résulte du tarif des douanes. On a trouvé cependant que la barrière douanière n'était pas suffisante et, un décret du 13 juin 1919 ayant rétabli la liberté d'importation pour beaucoup de marchandises, un autre décret de la même date a frappé de surtaxes les articles qui cessent d'être prohibés.

Toutes les prohibitions ne sont pas d'ailleurs supprimées. Loin de là. Demeurent prohibés : 1° les articles de luxe, en vue de ménager le change; 2° les produits faisant l'objet d'accords interalliés, froment, viandes frigorifiées, houille; 3° les fils et les tissus, c'est-à-dire tout ce qui concerne l'habillement et le linge de corps ou de maison, motifs pris de ce que les centres de l'industrie textile se

trouvent dans les régions dévastées par l'ennemi ; 4° d'autres produits, au sujet desquels on ne fournit aucune explication, les vins, les produits chimiques et les teintures dérivées du goudron de houille, la potasse et le carbonate de potasse (1). Tous les articles dont l'entrée redevient permise sont soumis à des surtaxes (2). On en donne cette raison que la hausse des prix a réduit la proportion que le tarif des douanes de 1910 avait entendu établir entre le montant des droits et la valeur des marchandises. Mais la hausse du change donnait déjà au fabricant français un supplément de protection dont voici la mesure. En 1913, la comparaison des droits d'entrée perçus sur les marchandises soumises à des droits protecteurs avec la valeur des importations de ces marchandises, faisait ressortir un pourcentage de 11 1/2 %. Alors même que la hausse des prix aurait réduit cette proportion à 5 %, à 1 %, la hausse du change aurait établi une barrière plus haute, puisque cette hausse atteint 22 1/2, 30, 32 %.

Comment la cherté de la vie diminuerait-elle ? Les vins demeurent prohibés (3), bien qu'ils soient hors de prix. La chaussure est à des prix excessifs ; on la surtaxe. Les fils, les tissus, les vêtements, le linge, restent prohibés et soumis au régime du contingentement et des licences (4).

(1) Un décret du 7 juillet, qui n'était pas encore publié à la date où ces observations ont été présentées, a rapporté les prohibitions maintenues par le décret du 13 juin sur les articles de luxe, la houille, les fils, les tissus, les vins, les produits chimiques, les produits chimiques et les teintures dérivées du goudron de houille, la potasse et le carbonate de potasse.

(2) Aux surtaxes *ad valorem* établies par le second décret du 13 juin, un décret du 8 juillet a substitué des coefficients de majoration.

(3) Le décret du 7 juillet a levé la prohibition des vins ordinaires importés par les seuls ports de l'Atlantique, de la Manche et de la mer du Nord. Cette dernière restriction a disparu en vertu d'un décret postérieur.

(4) Le régime a été supprimé par le décret du 7 juillet ; mais le décret du 8 juillet a majoré fortement les droits du tarif de 1910 sur tous les produits de l'industrie textile.

On allègue l'intérêt des industriels du Nord dont les usines et manufactures ont été détruites par l'ennemi, la nécessité de les protéger pendant la période de reconstruction. Mais on surtaxe les machines et mécaniques, celles qui leur sont le plus nécessaires, les machines à préparer les textiles, les métiers à filer, à tisser, les matériaux, tuiles et ciments, les fers... C'est prolonger le temps nécessaire à la remise en état de nos industries textiles. De même, alors que les moyens de transport manquent, on surtaxe les locomotives, les wagons et voitures, les roues, essieux, etc. La politique protectionniste n'a pas changé ; conduite par le souci exclusif des intérêts particuliers, elle est incapable de s'élever à la notion de l'intérêt général. C'est par des considérations du même ordre qu'ayant besoin de 100 millions de pavés pour refaire les routes aux abords de nos villes et villages du nord et nos carrières n'en produisant que 15 millions par an, on refuse d'en acheter à l'étranger. Les carrières ne manquent pas en France, dit-on ; ouvrons-en de nouvelles : nous contribuerons à la prospérité des populations qui vivent de l'exploitation des carrières. On oublie que les populations si éprouvées de la région du Nord attendront, et que le pays attend, lui aussi, que le rétablissement de l'activité économique dans ces départements jadis si prospères lui restitue sa puissance antérieure de production.

Au fond, beaucoup d'industriels prennent leur parti de la cherté. Ils comptent reprendre sur le consommateur, grâce à la protection douanière, tout ce que leur coûtent le prix plus élevé des matières qu'ils travaillent et la hausse des salaires. S'il ne leur répugne pas d'imposer à leurs concitoyens une charge injuste, du moins devraient-ils comprendre qu'ils sacrifient leur véritable intérêt à un avantage apparent ; en effet, la cherté des produits, en limitant la consommation, met un obstacle insurmontable

au développement de la production, source de plus grands profits. L'intérêt général n'est pas moins en péril. La question de la vie chère, si grave et si préoccupante qu'elle soit, n'est qu'un aspect du problème capital qui se pose en ce moment devant nous. Il ne s'agit pas seulement de faire baisser le coût de la vie mais de rétablir et d'augmenter la richesse du pays, de façon qu'il puisse supporter les charges les plus lourdes qui aient jamais pesé sur lui. Majorer l'évaluation des produits n'est pas accroître la richesse. Seule l'augmentation des quantités produites constitue l'enrichissement. Comme la quantité des produits ne peut s'accroître d'une façon durable si la consommation ne les absorbe pas et que celle-ci ne peut se développer largement si les prix ne sont pas modérés, l'abaissement méthodique du prix de revient de notre production apparaît comme la condition essentielle de notre reconstitution économique.

Séance du 12 juillet 1919.

M. Delatour. — Notre confrère M. Arnauné, au cours des intéressantes observations qu'il a présentées il y a huit jours, a signalé les droits de douane comme étant l'une des causes qui entretiennent la cherté de la vie.

Je suis tout à fait d'accord avec lui; j'estime que la protection douanière généralisée à presque toutes les industries nuit, dans son ensemble, à la prospérité générale du pays, qu'elle ne devrait pas être une méthode mais une exception, et qu'il y aurait lieu de la limiter en conséquence à un petit nombre de produits.

Mais il ne suffit pas d'émettre des idées justes pour les faire admettre par l'opinion publique. Il n'est pas douteux que de longtemps les idées qui ont été émises ici ne pénétreront pas assez l'esprit public pour lui persuader qu'une protection générale de l'industrie est contraire au

progrès, comme à l'intérêt bien entendu de la généralité des industriels et à celui des consommateurs. Peut-être même aura-t-on de la peine à faire bien comprendre comment des droits de douane, qui paraissent nominaux et ne procurent aucune recette au Trésor, sont précisément, parce qu'ils sont improductifs, ceux qui augmentent le plus la cherté en supprimant toute concurrence, même réduite, des produits étrangers.

En ce moment surtout, après la grave menace des sous-marins qui a paralysé les importations, beaucoup de Français croiraient d'ailleurs manquer de patriotisme s'ils se refusaient, malgré la cherté, à accorder une protection douanière à l'industrie nationale, et d'autre part, il sera toujours facile aux producteurs d'en justifier la nécessité aux yeux d'un public peu au courant des questions économiques ainsi que de la technique des diverses branches d'industrie.

Il serait donc vain de chercher à l'heure actuelle à combattre le principe de la protection, mais il me semble qu'on pourrait du moins obtenir une atténuation très notable dans les prix, si on déterminait une évolution dans les modalités d'application, en substituant à la protection permanente par le droit de douane une protection temporaire et dégressive.

Il est peu d'industriels qui, en réclamant l'établissement d'un droit de douane, osent proclamer qu'une protection indéfinie leur est nécessaire ; d'ordinaire ils plaident les circonstances exceptionnelles et la nécessité d'une aide actuelle. Ce ne peut être en effet que des circonstances temporaires qui soient de nature à justifier une protection, comme on met un soutien à de jeunes arbres pour leur permettre de traverser les années critiques qui suivent leur plantation et de se fortifier peu à peu. Il serait difficile de soutenir qu'à moins d'exceptions d'ordre public ou de défense nationale, des industries, qui ne pourraient jamais

espérer travailler qu'avec un coût de revient très supérieur à celui des industries étrangères, dussent être maintenues indéfiniment par des droits de douane, d'autant plus que ceux-ci, renchérissant le prix de la vie chez nos nationaux, empêchent l'exportation par d'autres industries qui, elles, eussent pu prospérer par elles-mêmes si leur coût de revient n'avait pas été artificiellement relevé par les faveurs accordées à leurs fournisseurs.

Cependant, une fois que le droit de douane a été voté, on le considère bien vite comme étant permanent, et, si d'autres industries réclament parce qu'elles emploient comme matière première ou semi-ouvrée le produit protégé, on ne cherche pas, le plus souvent, à leur donner satisfaction par la réduction ou par la suppression du droit, mais en leur accordant, à elles aussi, une protection, de telle sorte que de proche en proche, par un engrenage fatal, on arrive à mettre des droits de douane sur presque tous les produits, ce qui entraîne une élévation artificielle de tous les prix et paralyse les industries exportatrices par l'augmentation de leur coût de revient.

C'est donc à la modalité de la protection qu'il conviendrait, semble-t-il, de s'attaquer, plutôt que de heurter l'opinion publique par une critique absolue de toute mesure de protection. Si, dans les circonstances présentes, il est établi qu'une branche d'industrie, en raison de sa débilité actuelle ou de considérations d'ordre public, a besoin d'une protection passagère, je m'y rallierais délibérément lorsqu'il y aurait lieu d'espérer que cette industrie, après avoir été ainsi aidée pendant quelque temps, pourrait plus tard arriver à prospérer normalement par ses moyens propres. Mais il faudrait faire en sorte que cette protection ne fût pas continuée au delà du délai nécessaire, et à cet effet essayer de substituer au droit de douane une autre modalité, tout au moins dans les industries qui demandent une forte protection.

Quelle peut être cette autre modalité ? Pour un économiste qui se fait un honneur de professer les idées d'Adam Smith et de l'école libérale, il faut certes une certaine audace pour émettre l'idée de primes, et c'est cependant d'un système de primes que j'entends vous parler.

Il est vrai que je ne crois pas pouvoir être suspecté de sympathie pour les primes. Non seulement j'ai combattu les systèmes de primes, mais j'ai été assez heureux pour contribuer à faire disparaître le plus célèbre, celui des primes qui étaient accordées aux sucres. Je juge les primes condamnables, dans un régime normal, au point de vue des principes de la science économique ; mais, si j'en pense beaucoup de mal, j'en pense encore bien davantage du droit de douane, parce qu'il dissimule la charge qu'il impose aux consommateurs et parce qu'il est aveugle.

Il dissimule la charge qu'il impose, en ce qu'il constitue pour les industriels une subvention déguisée, indirecte et variable, de sorte que ceux-là mêmes qui admettent l'utilité de la protection, ne se doutent pas du chiffre de millions, quelquefois énorme, que paient de ce fait les consommateurs aux fabricants.

Il est aveugle, parce qu'institué pour procurer à certaines fabriques débiles un minimum de profit, il apporte en même temps à toutes les autres, par le renchérissement général de leur prix de vente, un supplément de profit d'autant plus considérable qu'elles en avaient moins besoin.

Aussi, si l'on estime que des mesures temporaires de protection sont admissibles dans certains cas, il semble qu'un système de primes présenterait moins d'inconvénients que des droits de douane. Il ne peut s'agir, bien entendu, de primes combinées avec le régime fiscal, comme l'étaient les primes indirectes sur les sucres qui résultaient de la loi du 29 juillet 1884. Cette loi avait établi,

sur les diverses unités produites, un impôt inégal, combiné en cas d'exportation avec un apurement de comptes d'après le taux le plus onéreux, de telle sorte que, par une combinaison compliquée, ce système, en assurant aux fabricants des avantages à l'exportation, obligeait le commerce national, pour se procurer du sucre, à consentir à ces fabricants les mêmes bénéfices, ce qui revenait à leur payer, en définitive, une redevance, déguisée mais considérable, qui atteignait près de cent millions par an au moment où la Convention de Bruxelles les a supprimées. C'était la méconnaissance la plus complète du grand principe qui veut que les citoyens ne doivent d'impôt qu'à l'État.

Les primes qui pourraient être instituées, aux lieu et place du droit de douane, devraient remplir cinq conditions :

1° Elles devraient être établies sur des bases aussi *simples* que possible, et facilement compréhensibles pour le public dont le contrôle empêcherait les abus.

2° Elles devraient être *directes* et faire l'objet d'un chapitre spécial de dépenses au budget de l'État, de manière que le contribuable connaisse le chiffre total de la protection qui serait accordée en son nom à chaque industrie.

3° Elles devraient être essentiellement *temporaires* et d'une durée strictement limitée.

4° Elles devraient être *dégressives*, de manière à se réduire peu à peu jusqu'à ce qu'elles disparaissent automatiquement et sans secousses, sans surprise pour les intéressés.

5° Elles devraient enfin être *exclusives de toute prime indirecte* résultant d'un droit de douane.

A ces cinq conditions, j'estime que, lors de la revision de notre régime douanier, une protection par l'allocation de primes pourrait être accordée à quelques industries pour lesquelles on constaterait de la débilité ou un état

de convalescence qui ne leur permettrait pas d'affronter avant quelque temps le plein air de la liberté. Quelque libéral que l'on puisse être en matière économique, il est difficile d'admettre en effet qu'après une période de restrictions et de réglementations comme celle que nous venons de traverser, on puisse du jour au lendemain soumettre ces industries, sans aucune mesure de protection, à la concurrence mondiale. Le jugerions-nous possible que nous ne serions pas suivis, et alors nous verrions se consolider et s'accroître le système de la protection par les droits de douane, système qui, par sa généralisation, anémie l'activité économique du pays.

Je ne méconnais pas que de sérieuses objections pourront être faites à tout régime de primes; toutefois j'estime que, dans la grande crise qui nous étreint, il ne faut pas s'obstiner à poursuivre un idéal absolu que nous n'atteindrions certainement pas, mais chercher des remèdes positifs, quelque relatifs qu'ils puissent être.

Les partisans de la protection douanière objecteront tout d'abord que les primes constitueraient une lourde dépense pour le budget de l'État, tandis que les droits de douane lui procurent des recettes. L'objection est assurément exacte lorsqu'on ne considère que les chiffres actuels du budget, mais elle ne l'est plus du tout quand on envisage les forces contributives qui doivent alimenter ce budget. Si, en effet, par la suppression de certains droits de douane, on réduisait l'impôt indirect que les consommateurs paient aux producteurs de telle ou telle marchandise, le Trésor trouverait dans la diminution des prix qui devrait s'ensuivre, plus que la marge nécessaire pour élever ses droits de consommation, soit sur la marchandise elle-même, si elle est déjà assujettie à l'impôt, soit sur d'autres produits consommés par la même catégorie de citoyens; il pourrait reprendre ainsi, à son profit, c'est-à-dire au profit de la masse des

contribuables, tout ou partie de l'impôt que les consommateurs payaient précédemment aux producteurs par le droit de douane et dont ils se trouveraient alors affranchis.

Je prends l'exemple du sucre :

Pendant les quinze années où resta en vigueur la Convention de Bruxelles, le sucre n'était assujetti qu'à un droit de douane de 6 fr. par 100 kgr. de sucre raffiné. Par l'effet de la dénonciation de cette Convention, le droit a été augmenté de 14 francs et porté à 20 francs, de telle sorte que le cours du sucre libre va se trouver réglé par le prix mondial augmenté de 20 francs par 100 kilogr., ce qui, pour une consommation annuelle de 700.000 tonnes par exemple, chargera les consommateurs d'un impôt de 140 millions, dont une partie sera payée à la douane pour le sucre importé et le reste aux producteurs pour le sucre national, puisqu'il n'y a pas de raison que ce dernier se vende moins cher sur le marché intérieur que le sucre importé dont la qualité est la même.

A l'heure actuelle, étant donné la dévastation de notre région du Nord et l'impossibilité de reprendre à bref délai la pleine production sucrière, une partie seulement du sucre nécessaire à notre consommation peut être produite en France et dans nos colonies. Supposons que cette quantité soit de 200.000 tonnes seulement; l'effet du droit de douane de 20 francs sera donc d'accorder aux producteurs de ces 200.000 tonnes une prime indirecte de 40 millions sur les 140 millions payés par les consommateurs, et il restera au Trésor pour les 500.000 tonnes d'importation une recette de 100 millions.

Mais cette répartition sera toute temporaire, car l'industrie nationale reprendra progressivement sa fabrication, et il est vraisemblable qu'au bout de quelques années, elle sera à même de produire la totalité des 700.000 tonnes nécessaires à la consommation du pays.

Si à ce moment le régime douanier est resté le même, la totalité des 140 millions qui constituent le supplément de prix payé pour le sucre, en sus du cours mondial, profitera donc en entier aux producteurs, et le Trésor ne recevra plus rien, puisque tout le sucre consommé aura été désormais produit à l'intérieur : la concurrence étrangère ne pourrait se produire qu'autant que l'industrie sucrière prétendrait élever ses prix de plus de 20 francs au-dessus du cours mondial augmenté du fret et de l'assurance, ce qui est peu vraisemblable pour un produit qui avant la guerre ne dépassait pas chez nous 34 francs les 100 kgrs.

Ainsi les recettes du Trésor seront taries, tandis que la totalité de l'impôt indirect de 140 millions, prélevé sur les consommateurs de sucre, constituera une subvention annuelle pour les producteurs, et cette redevance des consommateurs aux producteurs aura de grandes chances de durer parce qu'un droit de douane est accordé sans terme fixe et qu'il est d'ailleurs difficile au public de se rendre compte de ses incidences. Par sa permanence, cette protection maintiendrait dans l'indolence ceux des producteurs qui préfèrent leur tranquillité à la recherche des améliorations et qui, bien que produisant chèrement, bénéficient ainsi d'un minimum de profit, en vue duquel a été précisément fixé le taux du droit de douane. D'autre part, elle consoliderait, pour d'autres industriels dont l'usine était ou est devenue prospère, un profit considérable, alors même qu'ils n'auraient aucun besoin de cette protection, uniquement accordée à l'origine en vue des conditions de production de ceux qui travaillaient moins bien ou étaient plus mal placés.

Qu'arriverait-il au contraire si, à la protection par un droit de douane, on substituait une protection par voie de prime directe, temporaire et dégressive?

Au lieu de cette protection aveugle qui donne à tous les producteurs une redevance proportionnelle à leur pro-

duction, qu'ils en aient besoin ou non, que leur entreprise soit débile ou non, qu'elle ait été dévastée ou qu'au contraire elle soit restée intacte et ait même bénéficié des cours de guerre, on pourrait demander aux fabricants de sucre et aux cultivateurs de betteraves ainsi qu'aux représentants des sucres coloniaux, d'élaborer en commun une échelle de primes susceptibles à la fois de stimuler la production et d'encourager les progrès techniques industriels et culturaux. Ces primes, votées pour une durée de 6 ans par exemple (ou même de 9 ans si on le croit nécessaire), auraient pour but de protéger la restauration de l'industrie sucrière jusqu'à ce qu'elle soit en état de reprendre la lutte sur le marché mondial avec un outillage renouvelé; leur taux décroîtrait d'année en année, puis elles disparaîtraient complètement à une date fixe, à laquelle la santé devrait être revenue pour les entreprises viables, les seules dont on doive s'occuper, et celles-ci pourraient affronter la concurrence étrangère en envisageant même la reprise de l'exportation.

Il semble qu'avec une somme annuelle de 40 millions, égale à celle que les producteurs vont verser aux fabricants pour la présente campagne, on puisse instituer un système de primes efficace, étant donné qu'en outre des producteurs de betteraves et de cannes, il n'y aura pas beaucoup plus de 200 fabricants de sucre à primer et qu'il n'y a vraisemblablement pas lieu de s'occuper des raffineurs, qui paraissent pouvoir vivre sans protection.

Cette somme de 40 millions se réduirait ensuite automatiquement, tandis que par le jeu du droit de douane elle se fût accrue sans cesse jusqu'à 140 millions et qu'elle eût fait disparaître à mesure la recette annuelle de 100 millions dont bénéficiait au début le Trésor.

Ainsi le consommateur français se trouverait affranchi de la redevance considérable qu'il aurait payée aux fabricants, en même temps que le progrès serait stimulé et

que la guérison de l'industrie serait hâtée par la nécessité qui se serait imposée aux industriels de se mettre en état de vivre par eux-mêmes lorsqu'après la période fixée, l'État aurait supprimé ses primes.

D'autre part, le public comprendrait mieux la charge qu'il paie pour la protection, et, pour nous garantir contre les abus, il faut qu'il la comprenne!

Reste l'intérêt immédiat du Trésor, qui se trouverait privé des recettes décroissantes que lui eût procurées pendant quelques années le droit de douane de 20 francs. Ces recettes ne sont pas négligeables, puisque, dans l'hypothèse que j'ai envisagée, elles seraient d'environ 100 millions la première année, pour se réduire, il est vrai, peu à peu et disparaître vraisemblablement au bout de 4 ou 5 ans. De plus, le budget aurait à faire les frais d'une quarantaine de millions pour le fonds des primes. Mais, puisque le consommateur serait affranchi d'une redevance de 140 millions incorporée au prix, on pourrait la lui faire verser à l'État sous forme de droit de consommation pendant un certain temps. Le budget ne subirait ainsi aucune perte au début, et il y gagnerait ensuite, puisqu'il pourrait conserver sa recette fiscale de 140 millions au lieu de voir le produit du droit de douane décroître d'année en année et passer en totalité dans les caisses des producteurs au bout de 4 ou 5 ans.

Je m'excuse d'avoir été aussi long sur cette question de la protection sucrière; mais j'ai voulu prendre un exemple concret et une hypothèse très vraisemblable, afin de bien montrer comment la substitution de la prime au droit de douane pourrait être avantageusement effectuée pour certaines industries.

Je ne me fais toutefois guère d'illusions sur les chances de réalisation d'une pareille réforme, même en ce qui concerne les sucres. En effet, les préférences des Gouvernements sont naturellement déterminées, le plus souvent,

par les nécessités budgétaires immédiates et par la facilité avec laquelle ils pourront obtenir les ressources nécessaires pour y faire face. Ils inclinent donc généralement vers les droits de douane, en faveur desquels ils sont vivement sollicités par les intéressés qui, connaissant mieux la technique de leur industrie, sont bien placés pour faire valoir les arguments les plus spécieux, tandis que, s'ils y substituaient des primes, ils auraient tout le monde contre eux : — le producteur qui préfère à la prime directe, apparente, la prime indirecte, non contrôlée, — et le consommateur qui, en tant que contribuable s'opposera à des augmentations de dépenses sans s'apercevoir que la charge réelle est plus lourde pour lui lorsque, dérivant du droit de douane, elle s'incorpore dans le prix du produit.

D'autre part, les industriels en général ne désirent évidemment pas que le coût de la protection qu'on leur accorde figure au budget, et certains même se flattent que telle qu'elle est assurée par le droit de douane, il n'est pas possible de déterminer la charge effective de cette protection. Et en effet lorsqu'un auteur cherche à expliquer le renchérissement produit sur une marchandise par le fait d'un droit de douane, il lui est souvent très difficile de l'établir avec précision; aussi son exposé, toujours complexe, permet des contradictions plausibles, de sorte que le public, déconcerté, hésite à conclure. Pour la question sucrière spécialement, il y a eu à certains moments une telle complication dans le fonctionnement du système de protection qu'un petit nombre de personnes seulement avait le courage de chercher à en démêler les conséquences.

Mais il ne faudrait plus que les questions de protection fussent compliquées. Les contribuables ont le droit de savoir clairement les charges qui leur sont imposées par un acte législatif, qu'il s'agisse de l'institution d'un droit de douane ou de l'établissement d'un système de

primes : ce doit être une raison de plus pour considérer la prime directe comme moins nuisible que le droit de douane.

Je livre ces quelques observations à la critique de nos confrères. Je sais toutes les objections qu'on peut y faire ; cependant, je le répète, en matière de protection il ne s'agit pas de chercher la meilleure formule au point de vue économique, mais la moins fâcheuse. Le renchérissement de toutes choses, auquel nous assistons, a des conséquences si graves qu'il m'a semblé qu'il était du devoir de tous d'apporter, dans la mesure de ses moyens, des solutions positives, si imparfaites qu'elles fussent et si difficiles qu'elles pussent être à réaliser.

M. Schelle rappelle qu'il est l'un des fondateurs de la Ligue du libre échange ; il estime que la liberté commerciale définitive et complète serait plus conforme aux intérêts du pays que le régime des interdictions, des prohibitions et des obstacles douaniers. Il est persuadé que c'est justement au moment où notre industrie doit subir des transformations et des remaniements qu'elle devrait se diriger de préférence vers les fabrications dans lesquelles elle peut exceller sans protection, au lieu d'imposer aux consommateurs des majorations de prix au profit d'usines malades et de fabrications onéreuses. Il pourrait à cet égard donner de bonnes raisons. Mais il sait par expérience combien il est difficile de vaincre les préjugés ; il sait aussi combien il peut être pénible pour des gouvernants d'abandonner à eux-mêmes des producteurs à qui des promesses ont été faites et à qui l'État donne depuis longtemps des *béquilles*.

Les économistes les plus libéraux ont toujours admis que le système des primes est, malgré ses inconvénients, moins dangereux que la protection douanière ; attendu, comme l'a expliqué M. Delatour, que les primes figurent au budget et que la nation peut y renoncer dès qu'elle ne les croit plus utiles.

M. Schelle se rallierait donc au système des primes si par là on devait arriver à détruire le protectionnisme. Actuellement, il faut remédier à la cherté. Aussi, pour enlever tout prétexte aux défenseurs des interdictions, sera-t-il encore plus conciliant que son confrère et admettra-t-il au besoin que, sans modifier le régime économique, on se borne à prendre des mesures passagères. M. Méline l'avait admis pour le blé; lui-même a contresigné le 8 mai 1898 un décret qui a suspendu l'application du droit de sept francs. « L'intérêt des producteurs, a-t-il dit, doit céder devant celui de la masse des consommateurs quand les prix s'élèvent trop; le principe a toujours été reconnu; une situation aussi exceptionnelle autorise évidemment des mesures exceptionnelles. »

Il ne s'agissait alors que du blé, il s'agit maintenant de toutes choses; ce précédent mémorable est donc plus que jamais à retenir et à imiter.

M. Henri Welschinger. — J'ai entendu avec un vif intérêt les observations claires et sagaces de nos confrères si compétents, tels que MM. Ribot, Arnauné, Colson, R. G. Lévy, Souchon, Delatour, Schelle, d'Eichthal et autres non moins instruits et judicieux. J'ai peu de choses à ajouter après leurs discours si substantiels et je ne veux ici que jouer le rôle modeste du bon public, celui des acheteurs, des payeurs, ou pour mieux dire des victimes. — On a fait observer avec justesse que ce sont les classes moyennes qui, en ce moment, souffrent le plus. Pour les apaiser, on leur a dit de se restreindre et de patienter. « *Abstine, sustine.* » Elles le font en toute conscience et je ne crois pas qu'elles puissent faire davantage. Mais, tous les jours, c'est avec un juste effroi qu'elles voient augmenter le prix des aliments et des objets essentiels. Ces mêmes gens se privent depuis longtemps de ce qu'on appelle les mets de luxe : volaille, gibier, pâtés, pâtis-

serie, alors qu'ils voient avec stupéfaction de petites gens acheter, sans marchander, les mets superflus. Ils boivent peu de vin et même presque plus et ils remarquent que des ouvriers et ouvrières achètent en quantité du vin à 1 fr. 75 et 2 francs le litre, et même du vin cacheté à 3 francs, 4 francs et 5 francs. Ils ne boivent plus d'eau-de-vie et ils voient tous les jours, au café, de simples ouvriers commander *une fine* à 1 fr. 75 le petit verre. Ils diminuent eux-mêmes leur ration de café et de sucre ; ils fument moins ou pas du tout, et, malgré ces restrictions, ils ont peine à joindre les deux bouts. Là où un petit ménage dépensait 400 francs par mois, c'est à peine s'il arrive à s'en tirer avec 800 francs, et encore faut-il les gagner. Ouvriers, ils y arriveraient; mais employés et intellectuels ou plutôt intellectifs, ils n'y parviennent pas. Un bibliothécaire, un archiviste est moins payé qu'un balayeur, un apprenti, ou un petit commis de magasin. Je sais qu'on va relever leurs traitements, mais ils ont longtemps attendu, et à quel prix, et sans faire jamais grève ! Ce qui les exaspère tous, c'est que le prix de la viande et des légumes varie d'heure en heure et toujours en hausse. Même réduits à vivre en véritables moines du désert, se passant de fruits et parfois de fromage, — le beurre n'existe plus pour eux, — ils constatent que le déficit menace leur modeste ménage. Le propriétaire les traque et les augmente. Le fisc réclame ses contributions. Le tailleur, le cordonnier, le mercier, le chemisier, le charbonnier, le laitier doublent, triplent leurs prix et les ressources diminuent d'autant. On use jusqu'à la corde les vieux vêtements et jusqu'à la déchirure les vieilles semelles. Arrive un moment où il faut remplacer tout cela, et comment ne pas reculer d'effroi devant un complet de 250 ou 300 francs, une robe de 200 francs, une chemise de 20 francs, un chapeau de 30 francs, des chaussettes de 10 francs, des chaussures

de 50 et 60 francs ! C'est une augmentation de tous les instants et, pour travailler dans un bureau, dans un magasin, il faut pourtant être vêtu et chaussé proprement.

Les petits rentiers, — ce mot de rentier a l'air en ce moment d'une ironie ! — touchent à peine leurs revenus et sont criblés d'impôts. Et, pour les consoler, on leur annonce de nouveaux trains et de nouvelles rames d'impôts effrayants !

Or ces braves gens ne sont ni politiciens, ni discoureurs. Mais ils raisonnent à leur façon et je les entends dire (ceci est textuel) : « Comment se fait-il que nous soyons traités ainsi, puisque nous avons remporté la victoire ? Que serait-ce si nous avions été vaincus ?... On nous avait déclaré que l'Allemagne paierait nos dépenses et qu'on ne nous imposerait pas avant qu'elle eût versé une *centaine au moins de milliards*. Or, on ne leur demande qu'une indemnité relative et nous ne voyons pas encore la couleur de son argent. De plus, il y a des Français — sont-ce bien des Français ? — qui attaquent le traité de paix, parce que les conditions leur paraissent trop brutales pour les Allemands. Le 14 avril dernier, le Congrès socialiste « a tendu *une main fraternelle au peuple allemand* (*sic*) » en le plaignant d'être trop rançonné !

« Or, il appert que l'indemnité exigée couvrira à peine une partie de nos dettes et ne viendra nullement nous remettre à flot. On nous a fait espérer aussi que les Alliés viendraient à notre secours, parce qu'ils ont été moins éprouvés que nous, mais rien n'est encore décidé à cet égard.

« On nous a fait entrevoir la punition, la répression des profiteurs, des meneurs, des usuriers, des accapareurs, des agioteurs. C'est à peine si quelques petits exemples et quelques petites amendes ont montré qu'il existe encore

un Code pénal. On nous promet mieux, mais la loi qu'on prépare sera-t-elle bien appliquée?... Il y a des lois anciennes qu'on pouvait mettre en action, on ne le fait pas. La Police se tait, la Magistrature ferme les yeux et les oreilles. Aussi l'usure, le maléfice, le vol, — on peut employer ce mot, — semblent triompher. »

Voilà ce qu'on entend dans les rues, dans les marchés, dans les boutiques, dans les voitures publiques, dans le métropolitain, partout.

« On nous a dit, crient ces pauvres gens : « Travaillez davantage! c'est le salut »; et, quand nous voulons travailler, arrivent des grèves subites; des gréviculteurs effrontés, impunis, arrêtent brusquement le travail des usines, des ateliers, des boutiques, sans raisons sérieuses, sans aucuns motifs avouables. Les fauteurs de ce mouvement révolutionnaire exigent la loi de huit heures; on la leur donne, et ils continuent la grève. Ils réclament la démobilisation; on la leur accorde et ils continuent la grève. Plus on leur concède, plus ils sont exigeants. Ils interrompent le travail, alors qu'au commerce et à l'industrie la guerre a enlevé un million d'ouvriers et que la loi de huit heures restreint maladroitement la production du travail. C'est la politique qui décide les grèves nouvelles. On demande l'amnistie totale et la cessation d'une intervention armée contre les bolcheviks russes et l'on crie à la fraternité de tous les peuples qui exige le désarmement général, la socialisation internationale, le cartel interfédéral, etc. On prêche l'amour des Allemands et la cessation de toute haine à leur égard. »

Les bons Français voient avec stupeur une confédération, la *C. G. T.*, former un État dans l'État et ils entendent le Gouvernement discuter avec elle, comme si elle était légalement reconnue. Il a pourtant déclaré que, si les directeurs de ce mouvement social ne se gouvernent pas eux-mêmes et ne renoncent pas à toute procédure de

violence, les conséquences de cette action seront néfastes. Malgré cet avertissement si sage, la tyrannie de la *C. G. T.* continue. Elle ne donne pas des conseils mais *des ordres*. Au lendemain de la glorieuse journée du 14 Juillet, les gréviculteurs font appel à l'action de l'étranger, de l'Italie, et même des Allemands, qui y répondent favorablement. Les grèves qui doivent avoir lieu le 21 juillet en France sont l'œuvre du gouvernement berlinois, qui est décidé à user de tous les moyens pour obtenir une revision du traité (*Vorwaerts* du 16 juillet). Les Anglais et les Américains s'y refusent, mais ce refus n'arrête pas les organisateurs du mouvement, qui continuent à nous menacer et se moquent des avertissements sévères qu'on leur adresse, ainsi que de la résistance des bons ouvriers... On laisse coller sur les murs des affiches insolentes et provocatrices où un intellectuel déséquilibré, entouré de soi-disant anciens combattants, dit « *nous voulons*, — *nous entendons*, — *nous exigeons* », — comme s'ils étaient les rois et maîtres du pavé. On annonce une grève générale, puis quand on voit qu'elle va échouer, on l'ajourne pour la reprendre peu de temps après et faire vivre ainsi toute une nation dans l'angoisse et le précaire. On répand en public des menaces contre les bourgeois « *qu'il faut saigner* » et on les accuse d'être les auteurs et fauteurs de la vie chère. Ces menaces gagnent jusqu'aux marchands eux-mêmes, qui osent dire aux acheteurs qui se plaignent de leurs prix excessifs : « Les ouvriers ne se plaignent pas, eux! Ils achètent tout sans compter, et cependant, ils n'ont pas de paletot comme Monsieur, ni de manteau chic comme Madame ! » Ce mauvais esprit — j'en ai été souvent témoin — est propagé partout, jusque dans les grands magasins de comestibles où l'on traite les femmes de la petite bourgeoisie avec une grossièreté et un sans-gêne sans exemple, parce qu'elles se permettent de trouver les prix exagérés.

Ce ne sont d'ailleurs partout que des actes déplorables. On se rappelle les violences commises dernièrement à la grande usine Renaud aux Moulineaux, où l'on a enlevé un contre-maître travailleur pour le jeter à la Seine. Ailleurs, on arrache des ouvriers, des ouvrières et des enfants à leurs ateliers. On les menace, on les bat. Ils vont se plaindre. On ne les écoute pas. Et après cela, on vient leur dire : « Travaillez, travaillez davantage ! » Ces jours derniers, on a brutalisé à coups de bâtons et de nerfs de bœuf les ouvriers non grévistes de Firminy ; à Saint-Étienne, mêmes violences sous la direction d'un Espagnol nommé Ségovia. Dans d'autres parties de la France mêmes menaces et mêmes sévices. Qu'est-ce qu'on a fait pour réprimer les malfaiteurs ? Rien.

Nous aurons beau accumuler ici même les raisons les plus sages et les plus justes pour démontrer les causes de la cherté de la vie, tant que le travail *ne sera pas assuré et soutenu,* cette cherté continuera et s'aggravera.

Il faut que le gouvernement défende le travailleur qui veut travailler. Qu'est-ce donc que gouverner ?

C'est prévoir, c'est agir, c'est tenir le gouvernail, c'est naviguer même dans la tempête.

Le grand mal du régime français, à presque toutes les époques, a été l'imprévoyance et la faiblesse.

Sans faire le procès de l'État, qui est un client ombrageux, il est permis de dire qu'à toute époque bien des agitations, bien des malheurs et des catastrophes eussent été évités si l'on eût pris à temps des mesures préventives. On s'est le plus souvent endormi sur l'oreiller commode du *laissez faire* et du *laissez passer* et l'on s'est réveillé avec la Révolution. On répète trop fréquemment le mot fameux : « *Ils n'oseraient* », et cependant ILS osent. On veut éviter, par exemple, une matinée agitée ; on aura des journées violentes et peut-être sanglantes.

Le rôle obligatoire, nécessaire, urgent même du gouvernement est donc de défendre et de soutenir les légitimes intérêts des travailleurs et par là même les intérêts de l'État. Il faut qu'il réprime sans retard les fauteurs d'agitations, les pêcheurs en eau trouble; il faut qu'il ferme les Bourses d'émeutes, les réunions tumultueuses, et interdise les confédérations révolutionnaires. Il ne doit pas non plus tolérer le drapeau rouge dans les rues, — comme je l'ai vu le 1er mai au Trocadéro, — car il n'y a qu'un drapeau, celui que nous avons tous salué et acclamé le 14 Juillet.

L'aide, la sécurité, le calme sont la condition essentielle du travail producteur et rémunérateur. Si on veut remédier à l'état de choses qui nous inquiète tous, le vrai, le seul moyen est de protéger efficacement celui qui veut travailler. C'est ce que demandent tous les patriotes dont je crois être ici le modeste et sincère interprète.

Je conclus donc ainsi.

« Donnez aux travailleurs l'appui qu'ils réclament, — défendez-les sans cesse dans leur labeur quotidien, — arrêtez tous ceux qui les menacent dans l'exercice de leurs droits légitimes et appliquez-leur les justes lois, — supprimez les affiches et tracts révolutionnaires, les appels à la révolte et au désordre, — faites voir que la liberté, l'égalité, la fraternité ne sont pas de vains mots, — puis ouvrez largement les frontières aux matières premières et à tous les articles indispensables à la vie, — améliorez les modalités vexatoires de la perception des impôts, — multipliez à Paris et en provinces les baraques ou boutiques où le public peut acheter à un prix raisonnable les denrées du ravitaillement; — traduisez devant les tribunaux ceux qui font des trafics illicites et exigez des condamnations sévères; — et, si les peines actuelles ne suffisent pas, renforcez-les, afin que les usuriers, trafi-

quants et voleurs ne puissent pas se tirer d'affaire en payant moins qu'ils n'ont gagné illicitement; — faites des exemples nombreux et sévères; — enfin, faites rendre à la journée de huit heures tout ce qu'elle peut rendre d'efficace, sans en abréger encore la durée, — donnez au peuple l'impression qu'il est soutenu, aidé, encouragé, défendu, gouverné, — et soyez sûrs alors que tout ce qui nous préoccupe aujourd'hui : la cherté de la vie, le souci du lendemain, le poids des charges actuelles et futures, tout cela sera rendu supportable et allégé.

On a dit : « Un peuple a le gouvernement qu'il mérite. »

Or, la masse des Français est une masse laborieuse, honnête, dévouée, patriotique, courageuse. Elle a fait preuve, dans la dernière guerre, d'une énergie et d'une endurance admirables, qui ont enthousiasmé et surpris le monde entier. Elle mérite ainsi un bon gouvernement, et par là même le calme, l'ordre, la facilité de vivre, et ce qui en découle naturellement : la prospérité.

Je demande donc, quand on arrivera à la conclusion de ce grand débat, que, dans la résolution finale nous réclamions, entre autres vœux, que le gouvernement « assure efficacement la protection des travailleurs, arrête et fasse condamner les fauteurs de troubles, ferme tous les centres d'agitation révolutionnaire, et interdise les grèves politiques », dont la masse ouvrière elle-même est la première à se plaindre, car elle en est la première victime.

Le travail ainsi défendu, la tranquillité publique assurée, la France jouira alors des bienfaits de la paix... Sinon, non.

M. le C^te d'Haussonville. — Si j'interviens si tardivement dans cette discussion, ce n'est pas avec la prétention de présenter quelques considérations nouvelles. Mon incom-

pétence en matière économique m'en empêcherait. C'est en raison de cette incompétence que je voudrais poser à mes doctes confrères une question à laquelle je n'ai pu trouver moi-même la réponse. On se préoccupe exclusivement, et on a raison de la hausse de toutes les denrées qui, directement ou indirectement, sont nécessaires à la vie. Mais ce qui paraît singulier, c'est que la même hausse se fait sentir sur tout ce qui n'est nullement nécessaire. Je citerai quelques exemples. Ainsi les perles ont doublé de prix et même plus. On se marie beaucoup en ce moment. Les colliers de perles sont hors de prix. Je sais un grand-père qui, mariant en même temps deux petits fils, a trouvé fort amer d'avoir à payer deux colliers un prix exorbitant. Il en est de même des tableaux, des dessins. Une et même plusieurs ventes récentes ont montré à quels prix fantastiques peuvent s'élever les moindres croquis échappés à la plume d'un peintre dont la réputation est toute récente. Je veux parler de Degas. Il en est de même des objets d'art, des bibelots qui passent à l'hôtel des ventes. Les possesseurs de tapisseries, même en province, se voient sollicités par des offres qui les surprennent. La hausse s'étend jusqu'aux livres et non pas seulement aux belles éditions qui ont toujours valu très cher, mais aux livres ayant un caractère spécial. Un de mes amis qui est un érudit et qui recherche en particulier des plaquettes du XVI^e siècle, des brochures du temps de la Ligue, me disait que l'éditeur à qui il s'adresse habituellement lui demandait le double de ce qu'il lui demandait il y a quelques années. On pourrait multiplier les exemples. Je ne découvre pas les raisons de cette hausse. Ce que j'appellerai les grandes raisons : la hausse des frets, la difficulté des transports ne s'appliquent pas. Pour certains objets on donne de petites raisons ; pour les perles, une maladie des huîtres : pour les tableaux et dessins, l'habile réclame et les syndicats de marchands. Cela me paraît de

bien mesquines explications d'un phénomène aussi général. Il y a bien la fameuse loi de l'offre et de la demande, mais elle ne joue pas ici. Sans doute la demande augmente. Il y a les nouveaux riches qui veulent se meubler et achètent un peu à tort et à travers. Il y a les Américains qui prétendent que tout s'achète même le goût, et ils n'ont pas tort, car c'est en contemplant de belles choses qu'on arrive à les aimer et à les imiter. Avant la guerre, les belles œuvres de peinture prenaient déjà souvent le chemin des États-Unis et le nombre des amateurs américains a certainement augmenté. Mais l'offre augmente aussi. Il y a beaucoup de collectionneurs qui réalisent. Je me souviens, quand j'étais jeune, d'avoir entendu citer avec un peu de raillerie ce mot de M. Duchâtel, un des derniers ministres des finances de la monarchie de Juillet : « On ne le croirait pas, les tableaux, c'est un très bon placement ». Il avait raison. Sa collection, célèbre autrefois, avait beaucoup augmenté de prix et ses héritiers n'ont pas encore bénéficié de cette augmentation car il l'a laissée au Louvre, mais il avait une vue d'avenir très juste. Beaucoup de collectionneurs avisés qui ont acheté très bon marché les premières œuvres de maîtres aujourd'hui célèbres veulent réaliser un bénéfice et mettent en vente ce qu'ils ont acheté autrefois à très bas prix. Mais il n'y a pas que les collectionneurs. Tel ou tel possesseur d'un très beau meuble qu'il comptait garder se laissera tenter par le prix élevé qui lui est offert. Il se pose même pour quelques-uns de véritables cas de conscience, principalement pour les possesseurs de tapisserie. En province, en particulier, ils sont l'objet d'un véritable siège. Tel propriétaire d'un château où il y a une belle tapisserie qu'il estimait 100 ou 200.000 francs, et qu'il comptait garder jusqu'à sa mort, laissant ses héritiers juges de ce qu'il convenait de faire, se demande, lorsqu'on vient lui offrir de cette tapisserie un million, s'il a le droit de la garder pour le plaisir de ses yeux,

alors qu'il pourrait trouver de ce million un placement très avantageux, et s'il ne fait pas tort, en agissant ainsi, à ses héritiers, car rien ne répond que les tapisseries vaudront toujours ce prix. La loi de l'offre et de la demande ne joue donc pas, l'offre semblant égale à la demande. Alors quelles sont les causes de cette hausse sans mesure dont je viens de vous citer quelques exemples ? C'est ce que je me demande sans trouver la réponse et c'est cette réponse que je sollicite de mes confrères les économistes.

M. Ribot. — Je voudrais dire deux mots au sujet de la loi de 1884 dont M. Delatour a parlé avec sévérité. La loi de 1884 a été présentée par ses auteurs comme une loi temporaire. Il s'agissait d'inciter et d'aider en même temps la culture de la betterave à sortir de la routine où elle s'était attardée et d'obtenir des rendements en sucre égaux à ceux que l'Allemagne avait atteints en substituant l'impôt sur la betterave à l'impôt sur le sucre fabriqué. En quelques années ce progrès a été accompli. L'application de la loi de 1884 était devenue trop onéreuse par les extensions qu'on lui avait données. Il n'y avait plus qu'à l'abroger et c'est ce qu'on a fait en adhérant à la Convention de Bruxelles.

M. Delatour. — Sur une observation de M. Ribot qui rappelle les conditions dans lesquelles il a fait voter la loi de 1884 sur les sucres, M. Albert Delatour répond qu'il ne se trouve nullement en désaccord avec son éminent confrère quant au principe même des primes, qui étaient effectivement nécessaires à l'industrie sucrière à cette époque, mais sur les modalités. Si les résultats en ont été fâcheux, c'est parce qu'elles ont été combinées avec le régime fiscal et qu'elles ont ainsi affecté une forme indirecte. Si l'on avait alors institué une prime directe, temporaire, dégressive, l'industrie sucrière s'en

serait aussi trouvée stimulée, mais l'inscription du montant des primes au budget eût empêché les abus.

M. Souchon. — M. le Comte d'Haussonville nous a demandé pourquoi la hausse est si forte sur les objets de collection ; et M. Raphaël-Georges Lévy lui a déjà répondu qu'une des raisons est dans le fait que certains capitalistes désireux avant tout de sécurité, sacrifient des revenus pour détenir des biens certains au lieu des créances que représentent le papier. Il est tout à fait vrai qu'il se fait ainsi une curieuse régression économique. Au XVI^e^ et au XVII^e^ siècle, alors que le placement mobilier était si difficile, il y avait dans toute grande fortune un vrai trésor en pierreries, que l'on considérait presque comme une nécessité. Nous revenons un peu vers une pareille conception. Mais ce n'est pas seulement par l'achat d'objets rares et précieux. Il y a quelque chose de comparable dans la vie agricole. Nos paysans ont gagné de grosses sommes. Ils ont en mains des quantités considérables de papier et éprouvent le vif désir de les employer. Aussi cherchent-ils toutes les occasions d'achat. D'abord ils se portent beaucoup plus que jamais du côté des machines agricoles. C'est, il est vrai, surtout parce que le manque de main-d'œuvre pendant la guerre en a mieux encore montré la nécessité. C'est aussi parce qu'il est évident que les ouvriers ruraux vont rester très difficiles à trouver, et exigeront de gros salaires, bien qu'actuellement les hommes revenant dans certaines régions ne trouvent pas devant eux toutes les offres de travail très fortement rémunéré auxquelles ils s'attendaient. Nos paysans sont prêts aussi à acheter de la terre, beaucoup de terre. La conquête paysanne dans notre pays paraît sur le point de s'accentuer très fortement, et les prix des acquisitions foncières vont, selon toutes apparences, s'élever rapidement. Déjà avant la guerre, depuis la fin de la crise agricole, c'est-à-

dire depuis les toutes premières années du xx^e siècle, il y avait une tendance au relèvement du prix de la terre en France. Ce relèvement n'était pas aussi grand qu'on aurait pu le supposer, en raison de la hausse déjà considérable du prix des principaux produits agricoles, notamment de la viande et des céréales. C'est que le dépeuplement de nos campagnes, la crise de main-d'œuvre étaient une gêne trop grande dans bien des exploitations et il était curieux de constater que, suivant les régions, la hausse du prix de la terre était fonction assez exacte du taux de la natalité, avec des baisses formidables, par exemple dans le bassin de la Garonne et des prix se maintenant très bien en Bretagne.

Aujourd'hui il serait prématuré et téméraire de donner des chiffres généraux. Mais on peut tenir pour certain que les ventes foncières se font déjà sur des prix très supérieurs à ceux d'avant-guerre, et que la surélévation est même considérable quand il s'agit de pièces près d'un village.

Séance du 19 juillet 1919.

*
* *

RAPPORT

sur les observations présentées à l'Académie dans la discussion relative aux causes de la cherté actuelle de la vie, lu par M. Arnauné dans sa séance du 8 novembre 1919.

A la suite de la lecture que j'ai faite au mois de mars dernier, l'Académie a mis à son ordre du jour l'examen des causes de la cherté actuelle de la vie et des moyens d'y remédier. La discussion, à laquelle ont pris part MM. d'Eichthal, Souchon, Raphaël-Georges Lévy, Gustave Schelle, Ribot, Colson, Arnauné, Delatour, le Comte d'Haussonville, Welschinger, a occupé cinq séances. Vous avez bien voulu me charger de vous présenter un rapport sur les conclusions qui peuvent être dégagées des savants exposés que vous avez entendus.

*
* *

Tous les membres de l'Académie qui ont pris la parole ont été d'accord pour reconnaître la pluralité des causes du fâcheux phénomène dont l'opinion s'émeut de plus en plus. Ils se sont rencontrés de même dans l'indication des principales de ces causes : augmentation de la demande; restriction de l'offre; élévation du prix auquel les marchandises peuvent être offertes en vente; enfin, accroissement démesuré de la circulation fiduciaire.

Il a été généralement admis qu'à l'origine la hausse des prix a été causée par les modifications survenues dans les

conditions de l'offre et de la demande. Il n'a pas semblé que l'on pût en accuser, au début, l'inflation de la circulation, car celle-ci ne s'est vraiment produite que dans la dernière phase de la guerre, tout au plus à partir de 1917. Jusqu'alors une bonne partie des émissions nouvelles remplaçait simplement les monnaies métalliques thésaurisées ou subvenait aux besoins nouveaux résultant du développement des affaires au comptant, conséquence de la restriction du crédit. Au contraire, dès le commencement des hostilités, la demande a grandi pour beaucoup de marchandises ou denrées. D'autre part, l'offre est devenue moindre, par suite tout à la fois de la diminution de la production nationale et de l'impossibilité de recourir utilement, dans bien des cas, à la production étrangère; en même temps, le prix de revient des marchandises offertes s'est élevé en raison des difficultés de la production et des transports, de la rémunération plus coûteuse du travail manuel, de la hausse du change. En temps normal, les hauts prix décourageant la consommation et stimulant la production, la cherté qui résulte du jeu de l'offre et de la demande trouve dans ce jeu même des freins naturels. Ces freins n'ont pu jouer. Les circonstances de la guerre ont fait obstacle à l'accroissement de l'offre. Les consommations publiques et privées n'ont pas été restreintes, l'État obtenant par l'emprunt des moyens de paiement grandissant comme ses dépenses et l'énormité de ses paiements fournissant à nombre de particuliers des facultés d'achat sans cesse amplifiées. Bientôt, la hausse s'étant accentuée, les salariés ont réclamé une rémunération plus forte, en rapport avec la cherté plus grande de la vie. La majoration des salaires a contribué à relever les prix de revient. Une nouvelle hausse des prix de vente s'en est suivie. Elle était déjà manifeste quand l'expansion de la circulation fiduciaire a été poussée jusqu'à l'inflation.

Personne n'a mis en doute que l'abondance des billets

exerce une action sur le prix des marchandises. Mais il y a deux manières de concevoir le mécanisme de cette action. D'après l'opinion la plus générale, l'augmentation du volume de la circulation en diminue le pouvoir d'achat ; le renchérissement des marchandises serait donc causé par la dépréciation de l'instrument des échanges. Une autre explication vous a été présentée. La multiplication des billets — ainsi que celle des espèces métalliques — agit certainement comme adjuvant ou comme stimulant de la demande ; l'intensité plus grande de celle-ci suffit à provoquer la hausse des marchandises; il n'est donc pas besoin, pour l'expliquer, de recourir à l'hypothèse d'un amoindrissement de la valeur du billet. On ne prétend aucunement que le billet ne puisse être déprécié. Il l'est quand il n'inspire plus confiance. Dans ce cas, son abondance contribue à réduire sa puissance d'acquisition, mais de façon indirecte, en ajoutant aux inquiétudes du public concernant la possibilité de recevoir un jour le remboursement du billet en espèces métalliques. C'est le grave péril que nous font courir les émissions excessives de la fin de 1918 et de 1919. On n'oserait affirmer que nous y avons échappé, et que le dommage n'est pas déjà réalisé.

*
* *

Les causes de la cherté de la vie étant multiples, le remède ne peut être unique. Il n'y a pas de panacée pour tous les maux, ni pour un même mal dont les sources sont diverses. Un traitement rationnel ne doit pas s'attaquer à l'une ou à quelques-unes d'entre elles seulement. Il n'est pas aussi superflu qu'on pourrait le croire, et qu'il le faudrait, d'ajouter que l'effort doit porter de préférence sur les causes principales et non sur les secondaires et surtout s'appliquer aux causes mêmes du mal et non à ses manifestations.

L'empirisme administratif n'est que trop enclin à commettre cette dernière erreur. Oublieux des expériences cependant fameuses de la Révolution, il prétend modérer les prix, tantôt par voie d'autorité en imposant un maximum au vendeur, tantôt en soutenant ou en suscitant la résistance de l'acheteur par la publication de cours dits normaux, et, dans l'un et l'autre cas, en écartant des opérations d'achat et de revente, particulièrement pour les articles d'importation, les personnes qu'il répute suspectes de se livrer à des spéculations abusives. Taxations, suggestions, réglementations, entraves à la liberté du commerce, même appuyées de poursuites judiciaires, sont dépourvues d'effet ou, plutôt, produisent des effets très différents de ceux qu'on se promet. La hausse qu'on prétend comprimer continue, car sa cause demeure. C'est celle-ci qu'il faudrait atteindre. Si l'insuffisance de l'offre à un prix modéré cessait, si l'intensité de la demande se réduisait, aucune spéculation à la hausse ne serait possible. Tant que les conditions de l'offre et de la demande ne sont pas modifiées, la hausse persiste. Loin d'être enrayée par les restrictions apportées à la liberté du commerce, elle n'est et ne peut être qu'activée. En effet, le nombre des vendeurs est moindre ; ceux qui restent se détournent des marchés publics, où leur sont imposés des prix arbitrairement et souvent inexactement fixés, et le consommateur est privé des garanties que lui assureraient, plus que le contrôle administratif, la concentration et la confrontation en un même lieu de la généralité des offres et des demandes ; enfin, le volume total de l'offre se réduit, la production s'écartant des marchandises taxées et se portant sur celles où les bénéfices ne sont pas soumis à un contrôle et à une limitation. La réquisition fournit, il est vrai, un moyen d'assurer le fonctionnement de la taxe. Mais cet expédient, sans parler des risques auxquels il expose les finances de l'État, implique un système de distribution administrative

des produits que vicie le défaut de compétence commerciale des bureaux. De plus, l'efficacité en est toute provisoire, car l'effet restrictif de la taxe sur la production ne tarde pas à se manifester avec une intensité d'autant plus grande que la taxe est plus étroitement appliquée.

Avec le rétablissement de la liberté des transactions, ces causes secondaires de la cherté seraient éliminées. Le supplément de hausse dont elles sont l'origine, disparaîtrait. Mais on se leurrerait en croyant que toute cherté cesserait. Les prix élevés persisteront tant que dureront les phénomènes qui en sont les causes fondamentales : intensité de la demande; insuffisance relative de l'offre; élévation du prix de revient des produits; inflation.

*
* *

L'inflation fiduciaire a tenu dans la discussion la grande place qui lui est malheureusement due. Quel que soit le mode de l'action exercée sur les prix par une émission excessive, cette action est certaine et puissante. Une réduction du volume de la circulation est donc éminemment désirable. Il ne serait pas, à la vérité, sans inconvénient qu'elle fût rapide et brusque. Il conviendra qu'elle soit graduelle. L'essentiel est qu'elle ait lieu dans un temps prochain et que, pour commencer, l'inflation ne s'aggrave plus. C'est sur ce point qu'il est besoin d'insister aujourd'hui. Tous nos confrères l'ont fait. Tous jugent indispensable de mettre un terme aux dépenses auxquelles il ne peut être pourvu que par l'emprunt à la Banque de France et l'extension de la circulation. L'unanimité des avis exprimés sur ce point par les membres de l'Académie doit être un avertissement pour les imprudents qui ne paraissent pas se rendre compte du désastre dont est menacée toute l'économie nationale. Certes, il ne faut pas jeter l'alarme. Mais il est indispensable d'éclairer l'opi-

nion, qui est sollicitée et pourrait être entraînée par des faiseurs de projets, dont quelques-uns ont exercé une profession ou des fonctions qui leur valent une réputation de financiers. N'a-t-on pas recommandé, pour résoudre le problème budgétaire, le remplacement des emprunts publics, dont le taux d'intérêt est élevé, par des emprunts aux banques d'émission, dont la charge est plus légère? Est-il besoin de dire que cette sorte de consolidation à rebours entraînerait une nouvelle et formidable augmentation de la circulation ? On devrait bien comprendre que la confiance a des limites et que le crédit du billet n'est pas infrangible quelque abus qu'on en fasse.

*
* *

Si le dégonflement de la circulation fiduciaire est une condition nécessaire de l'abaissement des prix, elle ne suffirait pas à l'assurer. Il est indispensable en outre que les conditions de l'offre et de la demande soient modifiées. Sur ce point encore, les avis exprimés devant vous ont été unanimes.

Il faudra beaucoup de temps pour que cessent les circonstances qui empêchent la production nationale, malgré le stimulant des hauts prix, de reprendre son ancien cours et d'atteindre au niveau des besoins. L'ennemi nous a porté un coup terrible en ravageant nos départements du Nord et de l'Est, en y détruisant tout l'outillage d'une agriculture et d'une industrie qui comptaient parmi les principales sources de la richesse nationale. L'œuvre de la restauration sera longue. Elle est seulement ébauchée. La reconstruction des voies ferrées détruites s'achève à peine ; celle des voies d'eau est encore en cours. La difficulté des transports a certainement retardé la reconstruction industrielle et agricole de ces malheureux départements. Il a été démontré, par les rapports présentés à

leurs *États Généraux*, que l'organisation défectueuse de l'administration et ses mauvaises méthodes ont fait perdre beaucoup de temps. On a trop réglementé. Au lieu de se borner à soutenir l'initiative des intéressés, l'État a voulu agir lui-même ; il lui est arrivé trop souvent de ne pas agir autant ou comme il l'aurait fallu. Espérons que la manifestation imposante du sentiment et des vœux des populations du Nord et de l'Est et l'action de leurs délégués hâteront le moment où la puissance économique du pays sera restaurée en entier.

Dans les régions épargnées par la guerre, la production est gênée par l'insuffisance des moyens de transport. Les industriels ne reçoivent que difficilement et à grands frais les matières de leurs fabrications ; les agriculteurs rencontrent les mêmes embarras pour se procurer outillage, semences et engrais, les commerçants pour obtenir et mettre à la disposition des consommateurs denrées agricoles et articles manufacturés. La crise des chemins de fer sera nécessairement longue ; elle durera tant que n'auront pas disparu les conséquences du défaut d'entretien des voies pendant la guerre, qu'il n'aura pas été pourvu au déficit du matériel roulant, que la formation professionnelle du personnel nouvellement recruté ne sera pas achevée. Il est d'un intérêt capital que cette crise puisse être abrégée ; les fausses mesures qui la prolongeraient retarderaient d'autant le relèvement économique du pays.

Enfin, sur le territoire tout entier, il y a une crise de la main-d'œuvre. Deux millions de Français dans la force de l'âge sont morts ou ont perdu, par suite de blessures ou d'infirmités, une partie de leur force productive. L'effectif des travailleurs manuels, cruellement réduit, n'est pas bien utilisé. Les organisations du temps de guerre n'ont pas été dissoutes ou transformées aussi vite que l'aurait demandé l'insuffisance de la main-d'œuvre. Beaucoup d'ou-

vriers ne retournent pas volontiers à leurs anciens métiers, où ils craignent de recevoir une rémunération moindre. Certains préfèrent chômer provisoirement ; ils y sont engagés parfois par des allocations mal comprises. En même temps, le rendement du travail s'est réduit, du moins dans l'industrie, car les agriculteurs se sont remis à cultiver la terre avec leur ardeur traditionnelle. Finalement, le vote de la loi de huit heures est venu diminuer encore la somme du travail effectif dans les établissements industriels et commerciaux. Pour réparer les maux de la guerre, la main-d'œuvre doit être réajustée aux besoins du temps de paix; il faut, pour atténuer l'effet de pertes irréparables, que les survivants redoublent d'efforts. La tâche est immense, non seulement dans les régions dévastées, mais dans la France entière où durant cinq années, rien n'a été entretenu, où tous les approvisionnements de l'industrie, du commerce et des particuliers ont été consommés. La perspective est dure. Mais notre peuple n'est pas au bout de son courage ; il est trop intelligent pour ne pas comprendre que, s'il s'abandonnait à une lassitude morale très compréhensible après la tension de volonté qui l'a soutenu pendant la lutte, les conditions de son existence ne pourraient qu'empirer.

*
* *

L'augmentation des quantités produites ne suffirait pas à modérer les prix, si la production n'était pas rendue moins coûteuse.

Les éléments de la majoration actuelle des prix de revient ont été indiqués de façon très précise dans la discussion.

Les matières d'un grand nombre de fabrications ont enchéri. Elles ont été plus demandées, car les besoins des industries se sont accrus à raison de la nécessité de rem-

placer les objets dont la fabrication a été suspendue pendant la guerre et dont les approvisionnements ont été consommés. En même temps, les quantités de matières disponibles ont été moindres, les stocks antérieurs ayant été épuisés et les productions annuelles étant déficitaires dans bien des cas, en conséquence soit d'accidents naturels, soit de l'anarchie qui sévit dans l'Europe orientale, soit des dévastations infligées aux régions qui ont été le théâtre de la guerre. A cette première cause d'enchérissement des matières s'ajoutent la majoration des frais de transport et, pour celles qui proviennent de l'étranger, la perte au change.

Les frais d'ouvraison ont énormément augmenté. Le charbon, dont le prix entre pour une part si forte dans le revient de tous les produits manufacturés, est extrêmement cher. Les causes en sont connues : diminution des extractions, à la suite de la destruction de houillères par les Allemands, puis de la réduction de la durée du travail en France et plus encore en Angleterre ; augmentation des salaires des mineurs. Ce dernier trait n'est pas particulier aux mines. Dans toutes les industries, les ouvriers, arguant de la cherté croissante de la vie, exigent une rémunération de plus en plus élevée. Les patrons prétendent, eux aussi, tirer de leurs entreprises industrielles ou commerciales des bénéfices non moins majorés. Les cultivateurs, enfin, visent et réussissent à obtenir pour toutes leurs denrées des profits de plus en plus grands. On a signalé que l'exagération des prix alloués par l'État pour le blé, très supérieurs à ceux qu'attendaient les intéressés, a retenti sur le prix de tous les produits de la ferme. Le prix auquel il achète l'alcool industriel influe de même sur les cours des eaux-de-vie et des vins.

Coût plus grand des matières premières et des frais de transport, hausse du charbon, majoration des salaires et des profits, telles sont les causes de l'élévation des prix

auxquels les produits nationaux sont offerts en vente. Il est nécessaire que l'opinion le comprenne ; il est essentiel qu'elle se rende bien compte que la vie ne peut pas devenir moins chère, même si les quantités de produits consommables augmentent, tant que ne seront pas réduits dans leurs chiffres les divers articles de la dépense nécessitée aujourd'hui par la production.

*
* *

Les conditions de l'offre n'ont pas été moins anormales pour les marchandises étrangères que pour les produits nationaux. Ce ne sont pas les prix pratiqués à l'intérieur qui ont déterminé, pendant la guerre, l'introduction de ces marchandises. Le commerce extérieur est devenu et est demeuré, jusqu'à ces derniers temps, une affaire publique. L'État a assumé la charge d'en diriger les mouvements. A cet effet, l'entrée de toutes les marchandises étrangères a été prohibée ; pour certaines d'entre elles, des dérogations générales à la prohibition ont été admises ; d'autres ont pu être importées pour compte privé en vertu de licences spéciales ; l'État s'est attribué l'importation exclusive des principales denrées nécessaires à l'approvisionnement de l'armée et au ravitaillement civil ; il a fixé la nature et le montant des achats que le commerce pouvait faire à l'étranger.

Ce régime, créé en vue de réserver à l'achat et au transport des marchandises indispensables à la défense et à la vie de la nation, des crédits que le gouvernement obtenait à grand'peine aux États-Unis et une flotte marchande que la guerre sous-marine réduisait de jour en jour, a survécu assez longtemps, avec des atténuations de plus en plus marquées, aux circonstances qui en avaient motivé l'organisation. Un décret du 13 juin 1919 maintenait encore, à titre provisoire, de nombreuses prohibitions. On s'étonnait

d'y voir figurer notamment celles qui atteignaient les vins, la houille, la potasse, tous les fils, tous les tissus. Un décret du 7 juillet 1919 a conservé seulement les interdictions d'entrée applicables aux viandes frigorifiées, au blé, aux vins introduits par la voie de terre ou par les ports méditerranéens, moûts, mistelles, vins de liqueur, vins de raisins secs, boissons non dénommées, eaux distillées alcooliques, au papier-journal, aux armes, poudres et munitions. Mais les droits de douane ont été relevés sur les articles dont l'importation devenait permise. On applique, en vertu d'un décret du 8 juillet 1919, des coefficients de majoration qui, dans bien des cas, portent le montant des droits au double et même au triple des chiffres fixés par le tarif de 1910.

La suppression des prohibitions et réglementations d'entrée avait été réclamée instamment. On espérait que la libre introduction des marchandises étrangères contiendrait la hausse et peut-être amènerait la baisse. Sans doute le coût de la production étrangère est affecté par les mêmes causes de cherté que celui de la production française ; il ne l'est pas toujours et partout à un degré égal. Les articles importés pouvaient donc, dans des cas plus ou moins nombreux, être offerts sur notre marché à des prix moindres que les produits nationaux et, par leur concurrence, modérer ou réduire la cherté de ces derniers. La limite que les prix intérieurs n'auraient pas pu dépasser dans ces conditions, a été reculée par la majoration des droits d'entrée.

La hausse du change a un effet identique. On a allégué, pour justifier la majoration des droits de douane, que la hausse des prix avait modifié la proportion que le tarif de 1910 avait entendu établir entre la quotité des droits et la valeur des marchandises importées. En fait, la hausse du change donnait au fabricant français, au moment où furent pris les décrets de juin et de juillet 1919, un supplément de protection dont le pourcentage dépassait de

beaucoup la réduction survenue dans le rapport des droits au prix des objets taxés. Aux cours alors pratiqués de 30 francs environ pour la livre sterling et de 6 fr. 50 à 6 fr. 80 pour le dollar, le taux de la protection résultant des différences de change ressortait à près de 19 % au regard des marchandises britanniques et, vis-à-vis des américaines, à 26 et 32 %. La livre est cotée maintenant près de 38 francs, le dollar plus de 9 francs; le taux de la protection est porté à 50 et 75 %.

Aucun doute n'existe quant aux causes de la hausse du change. Elle tient à l'énorme excédent de nos importations sur nos exportations (15.963 millions pour les neuf premiers mois de 1919) et à l'épuisement des crédits dont le gouvernement disposait à l'étranger, notamment aux États-Unis, jusqu'au mois de mars ou d'avril dernier. Comme moyen de modérer les cours, on a préconisé naturellement celui qui a réussi pendant la guerre, l'obtention de crédits de change. On s'est demandé à ce sujet si le commerce serait en mesure de se faire ouvrir des crédits suffisants et si le soin de les négocier ne devait pas être assumé comme précédemment par le Trésor. Les avantages et les inconvénients de cette intervention ont été discutés. Une autre question se pose, qui prime la précédente. Pendant combien de temps encore sera-t-il possible d'obtenir des crédits à l'étranger? La confiance des créanciers a des limites. Ne seraient-elles pas atteintes bientôt si nous n'importions que pour consommer et non pour produire et exporter? Le recours au crédit n'est pas une solution. Ce ne peut être qu'un moyen de parer aux difficultés d'une période de transition. L'atermoiement qu'il procure doit être utilisé pour préparer le retour à une balance des comptes normale.

Devons-nous demander ce résultat à un effort de développement de nos exportations ou de restriction de nos importations? La réduction de nos achats à l'étranger amènerait

sans doute une amélioration immédiate des cours du change. A ce point de vue, une moindre consommation de certaines marchandises de luxe peut se recommander. Il serait plus souhaitable encore que les produits de l'agriculture et de l'industrie nationales redevinssent assez abondants pour permettre de réduire des entrées d'objets d'alimentation et d'articles manufacturés qui se sont chiffrées par 11.937 millions sur 29.774 millions d'importations pour les neuf premiers mois de 1919. Mais, si nous n'importons pas les matières taxées en douane qui sont nécessaires à nos fabrications, que nous ne trouvons pas chez nous en quantités suffisantes, ou que nous ne pouvons y obtenir qu'à des prix très élevés, si nous n'importons pas les machines, les mécaniques, les outils, indispensables à la reconstitution et à la mise en marche de nos industries, que les usines et manufactures françaises sont hors d'état de fournir à bref délai, comment produirons-nous? Et si nous ne produisons pas ou si nous ne produisons qu'à un prix élevé, comment rétablirons-nous le cours de nos exportations, dont le progrès, en accroissant nos créances sur l'étranger, peut seul ramener le pair du change?

L'intérêt présent d'un abaissement du prix de la vie n'est pas le seul en jeu, ni même le plus important. Il s'agit de l'avenir de la production française, qui ne saurait se développer si de plus larges débouchés ne lui sont pas ouverts au dehors et au dedans. Elle ne peut les acquérir qu'en réduisant ses prix de revient. La protection douanière a pour effet d'augmenter ces prix; contribuant à la cherté des produits, qui empêche la consommation de grandir, elle est un obstacle à l'essor de la production et au progrès de la richesse nationale. Rien ne pouvait donc être moins opportun que la majoration énorme des droits de douane coïncidant avec une lourde aggravation du change. Vous avez entendu sur ce point des critiques auxquelles il n'y a pas eu de contre-partie. A l'inverse, la

suggestion présentée par plusieurs d'entre nous dans le sens d'un abaissement des droits inscrits au tarif de 1910 n'a pas rencontré d'opposition ; des réserves ont été seulement formulées quant au principe d'une compensation à accorder aux industries des régions dévastées.

La constatation est d'importance, car c'est ailleurs un propos courant que la protection douanière est indispensable au relèvement de notre industrie après les épreuves d'une guerre terrible. Mais est-ce donc faciliter, n'est-ce pas entraver la reconstitution économique du pays que de maintenir des droits sur des matières telles que la houille, les fontes, les fers et aciers bruts ou mi-ouvrés et de surtaxer, comme l'ont fait les décrets de juin et de juillet dernier, tant d'articles, que leur degré d'ouvraison fait classer parmi les objets fabriqués et qui ne sont pas moins indispensables au travail des usines et manufactures, produits chimiques, teintures, peaux préparées, outils, ouvrages en métaux, machines et mécaniques, même celles que réclame une rapide remise en état de nos manufactures saccagées du Nord, métiers à filer, métiers à tisser, appareils pour la fabrication du sucre, même, en pleine crise des transports, les locomotives et wagons ? La contradiction est manifeste entre la thèse et les actes que l'on prétend justifier par elle.

Par ailleurs, il est trop certain que la thèse fait impression et que l'opinion, mal éclairée, hésiterait à se prononcer, dans les circonstances présentes, pour la suppression pure et simple de la protection douanière. Peut-être admettrait-elle plus aisément son remplacement par un autre mode d'assistance, tel que l'allocation de primes temporaires aux branches de l'industrie qui pourraient, après avoir traversé, grâce à cette aide, la période critique actuelle, arriver à vivre par leurs moyens propres et à prospérer. Les économistes sont très avertis des défectuosités de ce système, dont témoignent en particulier

l'histoire des primes sucrières et celle des primes à la marine marchande. La plupart l'accepteraient néanmoins, sous certaines garanties, comme un moyen d'obtenir, avec la suppression de la protection douanière, l'abaissement des prix de revient de la production nationale.

*
* *

La protection douanière rend moins pressante pour l'industriel la préoccupation du prix de revient. Pendant la guerre, il a été dispensé de presque tout souci à cet égard, l'État, son grand acheteur, ne regardant pas au prix d'achat. Beaucoup de particuliers à leur tour ont fait preuve de la même indifférence. Quelle que fût la hausse, l'intensité de la demande n'a pas faibli jusqu'à présent. Trouvant acheteur à des prix élevés, l'industriel n'est pas engagé à produire à moins de frais.

Sur le fait même et sur les causes de la persistance d'une forte demande, tous les avis exprimés concordent. Il n'y a pas eu de restriction des consommations du fait de la cherté, parce que les moyens d'achat ont progressé autant que les prix. A l'origine, ce sont les dépenses énormes faites par l'État et les gains réalisés par ses fournisseurs et leurs ouvriers qui ont mis les particuliers à même de dépenser eux aussi davantage. Dès que l'élévation des prix est devenue sensible, des améliorations de salaires et de traitements ont été accordées aux ouvriers et employés. A chaque degré d'accroissement de la cherté a correspondu une augmentation de la rémunération des salariés. Les administrations publiques ont dû prendre des mesures semblables et, tout récemment, l'État a dû améliorer la situation de ses fonctionnaires, imposant une très lourde charge à nos budgets si obérés et créant de nouvelles possibilités d'augmentation de la demande.

Cette ascension continue des salaires, suivant et précédant tour à tour celle des prix, constitue pour les intéressés un avantage purement apparent, que réduit, si elle ne le supprime pas, la cherté accrue de la vie. Le bénéfice en est refusé aux personnes dont les revenus sont fixes et médiocres, tels les petits rentiers, qui sont réduits à la misère. Enfin, le gonflement des gains et des salaires donne à ceux qui en bénéficient l'illusion d'une prospérité qui n'existe pas et contribue à les inciter à la dépense tout en les détournant de produire davantage. Ils ne voient pas que, la production demeurant stationnaire, aucune richesse supplémentaire n'est créée, que ce ne sont donc pas des parts de richesse plus grandes qu'ils se distribuent, mais des parts dont l'évaluation est simplement grossie. Ils ne se rendent pas compte que seule une production plus abondante permet de hauts salaires et une vie moins coûteuse, et que la misère les guette.

On n'aperçoit qu'un remède : restreindre les consommations dans la mesure où la production ne peut pas être augmentée. Sur la manière d'obtenir les restrictions de la consommation, il y a quelque divergence. Sans contester les imperfections de l'action administrative, on a fait remarquer que le rationnement permet de procurer aux plus pauvres leur part légitime dans les denrées de première nécessité, qui pourraient être absorbées par ceux que n'effraient pas les hauts prix. Le système a fonctionné pendant la guerre pour plusieurs denrées, avec plus ou moins de succès. Dans la plupart des cas, on se proposait moins d'agir sur les prix que d'assurer la répartition convenable d'une production inférieure aux besoins. Employé à contenir une hausse qui est générale, le système ne pourrait qu'être généralisé. Son application à la plupart des objets de consommation conduirait tout droit à une organisation de la société sur le type collectiviste. Ceux qui présentent cette objection estiment que le meilleur

moyen de restreindre la demande est de renoncer à toute nouvelle augmentation des salaires, s'ils ne peuvent être réduits. Il faut aussi, et sur ce point tout le monde est du même avis, que l'État cesse de créer par sa prodigalité des moyens d'achat qui ne correspondent à aucune production réelle de richesse et qui augmentent néanmoins le pouvoir de consommation des particuliers qui les reçoivent de lui, soit à titre onéreux, soit, trop souvent, à un titre gratuit. Enfin, l'établissement des impôts nécessaires à l'équilibre des budgets ne sera pas sans avoir un effet restrictif utile sur les consommations.

*
* *

Les problèmes que vous avez discutés sont, est-il besoin de le dire? graves autant qu'ardus. Les circonstances dans lesquelles ils se présentent sont diverses et influent nécessairement sur les solutions qu'ils comportent. Personne ne pense qu'il existe des formules qui leur soient applicables en toute hypothèse, sans aucune correction. Ce n'est pas à dire qu'on puisse, pour les résoudre, se passer de principes économiques.

Il y a une vieille querelle entre les gouvernants ou administrants et les économistes. Les premiers traitent les seconds de doctrinaires; ceux-ci reprochent à ceux-là de manquer de principes et de se conduire en empiriques. Les économistes mériteraient la qualification péjorative qu'on leur décerne, s'ils prétendaient — quelques-uns ont eu cette faiblesse — que la science économique suffit à fournir la solution de toutes les questions qui intéressent la prospérité matérielle de la société. Ce n'est pas être doctrinaire que de croire aux lois économiques, déduites de l'observation des faits, et dont on s'efforce en toute occasion de mieux préciser, à la lumière de l'expérience, la portée et les modalités d'application. L'art difficile du gouvernement réclame de la souplesse d'esprit, certes. Il exige

aussi le savoir, qui préserve de l'empirisme. Les gouvernants ont besoin de connaître les lois économiques. Des considérations d'intérêt national d'un ordre supérieur à l'intérêt de l'enrichissement peuvent les autoriser exceptionnellement à transgresser ces lois ; ils ne trouveront pas en dehors d'elles les éléments directeurs d'une politique capable de modérer la cherté de la vie et de favoriser la reconstitution et le développement de la richesse nationale. La discussion qui s'est déroulée devant vous et dont je viens de vous présenter le résumé imparfait, en a fourni la démonstration.

Auguste ARNAUNÉ.

TABLE

Pages.

Des causes de la cherté actuelle de la vie aux États-Unis d'Amérique, en Angleterre et en France (*lecture de M. Auguste Arnauné, à la séance du 15 mars 1919*) 5

DISCUSSION.

Séance du 24 mai 1919.

M. d'Eichthal 26
M. Souchon 32

Séance du 28 juin 1919.

M. Raphaël-Georges-Lévy 36
M. Schelle 58

Séance du 5 juillet 1919.

M. Ribot 60
M. Colson 69

Séance du 12 juillet 1919.

M. Auguste Arnauné 77

Séance du 19 juillet 1919.

M. Delatour 84
M. Schelle 95
M. Welschinger 96
M. le Cte d'Haussonville 103
M. Ribot 106
M. Delatour 106
M. Souchon 107

Rapport sur les observations présentées à l'Académie dans la discussion relative aux causes de la cherté actuelle de la vie (*lu par M. Auguste Arnauné dans la séance du 8 novembre 1919*) 109

Typographie Firmin Didot et Cie. — Mesnil (Eure).